



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/47/PV.7  
1er octobre 1992

FRANCAIS

---

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 7e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 22 septembre 1992, à 15 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)  
puis : M. PHOFOLO (Lesotho)  
(Vice-Président)  
puis : M. GANEV (Bulgarie)  
puis : M. PHOFOLO (Lesotho)  
(Vice-Président)  
puis : M. GANEV (Bulgarie)

Allocution de M. Franjo Tudjman, Président de la République de Croatie

Allocution de M. George Vassiliou, Président de la République de Chypre

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Kanju (Pakistan)  
M. Watanabe (Japon)  
M. Skubiszewski (Pologne)  
Mme af Ugglas (Suède)  
M. Silva Cimma (Chili)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [111] (suite)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Pinheiro (Portugal)  
Mme Bongo (Gabon)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux [8] (suite)

La séance est ouverte à 15 h 30.

ALLOCUTION DE M. FRANJO TUDJMAN, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CROATIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va entendre pour commencer une allocution du Président de la République de Croatie.

M. Franjo Tujman, Président de la République de Croatie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Croatie, S. E. M. Franjo Tujman, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président TUDJMAN (parle en croate; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Il y a quatre mois exactement, j'ai eu le privilège de prendre la parole pour la première fois devant les représentants des Etats souverains membres de la communauté internationale dans notre maison commune, l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'appartenance aux Nations Unies est la consécration internationale de la qualité d'Etat souverain d'une nation.

(L'orateur poursuit en anglais)

Pour la République de Croatie, cela signifie la réalisation finale des justes aspirations du peuple croate à l'autodétermination et à la liberté, que ce peuple - bien qu'il soit l'une des plus anciennes nations d'Europe - n'a réussi à recouvrer qu'après neuf siècles de vie au sein de communautés étatiques multinationales dans lesquelles, assurément, il a préservé son identité nationale et l'identité de son Etat mais n'a pas joui d'une souveraineté internationalement reconnue.

La création de notre Etat indépendant a été obtenue grâce à la force morale indestructible du peuple croate, qui repose sur une solide conscience nationale qui, depuis des siècles, brûle d'un feu éternel dans nos coeurs. Une nation peut avoir existé depuis des temps immémoriaux, mais si elle ne possède pas la force morale et n'a pas conscience de sa propre et unique individualité, de sa qualité de nation et d'Etat, elle disparaîtra de la scène mondiale. Le peuple croate aspirait à son Etat et s'est rallié pour l'obtenir.

Le Président Tudjman

Au cours de son histoire relativement longue - du VIIe siècle à ce jour -, le peuple croate s'est enorgueilli des authentiques témoignages gravés dans la pierre et dans des livres, de son existence et de désir insatiable de liberté et d'avoir sa propre place parmi les nations du monde. C'est dans ce même esprit que le grand poète croate du XVIIe siècle, Ivan Gundulic, a écrit - dans sa cité de Dubrovnik, joyau de l'héritage croate et mondial, victime actuellement d'une destruction barbare - son ode à la liberté, qui commence ainsi :

"O lijepa, o draga, o slatka slobodo,

Dar u kom sva blaga visnji nam Bog je do..."

Ces vers expriment la foi éternelle dans la liberté, don suprême qui nous a été accordé par le Tout-Puissant, don chéri par l'homme et pour lequel il vit et meurt depuis des temps immémoriaux, en tant qu'être indépendant, cultivé et civilisé - non seulement en tant qu'individu, mais également en tant que membre de son peuple et de l'humanité tout entière. De même que l'individu aspire à vivre en tant qu'être libre, rationnel et unique, un peuple ne peut être reconnu et apprécié que s'il a conscience de lui-même et de son unicité dans le monde.

Le peuple croate possédait son propre royaume indépendant au Moyen-Age. Aujourd'hui, il est redevenu un Etat pleinement souverain et donne au monde la preuve de son attachement à la liberté et de sa foi profonde en elle, de son respect de la justice et de sa volonté de paix et de développement au profit de son Etat, au sein de la communauté internationale d'Etats indépendants, égaux et épris de paix.

Lorsqu'elle est devenue Membre des Nations Unies, la République de Croatie s'est solennellement engagée à respecter les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le système de valeurs et d'engagements sur lesquels repose la communauté internationale. En cette occasion, je voudrais une fois encore réitérer solennellement notre profond attachement aux principes des Nations Unies.

Nous nous trouvons devant la responsabilité historique de créer un nouvel ordre international, un ordre d'égalité et de protection des droits de tous les Etats et de toutes les nations, de toutes les minorités nationales et de tous les individus. Nous devons faire face en même temps au défi que

Le Président Tadjman

représente l'instauration d'un monde sans guerre, d'un monde écologiquement sain, d'un monde de progrès pour tous les habitants de la Terre.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les conditions existent pour pouvoir atteindre ces nobles objectifs. Après la désintégration des empires coloniaux à la suite de la seconde guerre mondiale, et après l'apparition de nouvelles nations capables de former des Etats - mais aussi de nations "ahistoriques" - sur la scène mondiale, nous avons finalement assisté à la fin de la division du monde en blocs et l'écroulement de nombreux régimes despotiques à travers le monde. Manifestement - et certainement pas par hasard - l'effondrement de ces régimes a été associé à l'écroulement de certains Etats multinationaux - avec lequel il a coïncidé - dans lesquels les nations étaient tenues ensemble par la répression exercée par des régimes totalitaires ou par la domination de nations uniques.

La société humaine vient d'entrer dans une période de développement historique, une période d'intégration générale des civilisations mais également d'individualisation nationale. En d'autres termes, le monde est devenu incommensurablement interdépendant sur le plan du développement, de la technique, des transports, de l'écologie, de la culture et de l'échange d'informations, mais le nombre d'entités internationales indépendantes n'a cessé d'augmenter. Surmonter cette contradiction exige la recherche de la médiation, voire la solide participation de toute la communauté internationale, pour pouvoir résoudre les crises locales et régionales, anciennes et nouvelles.

Le Président Tudjman

Ces deux dernières années, au cours desquelles la Croatie a acquis sa souveraineté, les Nations Unies ont réaffirmé leurs principes fondamentaux : la paix et la démocratie en tant que base des relations internationales. Avec fermeté et efficacité, l'Organisation s'est opposée aux tentatives visant à régler des différends internationaux par la force ou à porter atteinte, par des guerres d'agression et le déclenchement de crises régionales, au droit des nations à l'autodétermination et à l'intégrité territoriale de membres souverains de la communauté internationale. L'action militaire résolue dans la guerre du Golfe et les opérations de paix en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Cambodge prouvent sans conteste que les Nations Unies, de par leur rôle déterminant, sont de plus en plus en mesure de faire front à l'agression et d'instaurer la paix. Cependant, l'expérience des Nations Unies pour ce qui est des opérations d'instauration et de maintien de la paix et du contrôle de l'agression montre que le processus d'accord international et la réalisation de consensus pour le lancement d'opérations de paix sont encore lents et insuffisamment efficaces.

La République de Croatie se félicite des activités entreprises jusqu'ici par les Nations Unies pour mettre fin aux crises dans le monde et les appuie pleinement, consciente du fait qu'une attitude passive ou de compromis avec les partisans de l'agression et une nouvelle détérioration des relations internationales seraient beaucoup plus coûteuses et entraîneraient des pertes en vies humaines et des souffrances beaucoup plus sévères. Néanmoins, la République de Croatie estime que les futures activités internationales de maintien de la paix des Nations Unies doivent être étendues afin d'inclure une diplomatie préventive appropriée, des efforts d'édification de la paix et d'instauration de la confiance après les conflits, pour précisément soulager les souffrances humaines et réduire au minimum le danger d'une propagation de l'agression.

En outre, la République de Croatie est consciente de la nécessité d'axer la participation future et immédiate de la communauté internationale, et par là les programmes des Nations Unies, sur les principaux domaines d'action suivants.

Le Président Tudjman

Premièrement, l'économie mondiale doit sortir de sa profonde récession, et un cycle de développement accéléré impliquant un degré plus élevé de coordination et de coopération économique entre le Nord développé et les pays en développement doit être encouragé. Notre génération et la communauté mondiale porteraient une lourde responsabilité au regard de la postérité si elles permettaient qu'à l'opposition qui a récemment pris fin entre l'Est et l'Ouest se substituent de nouvelles barrières et une absence de confiance entre l'Ouest industriellement développé, le Nord et le tiers monde.

Deuxièmement, la promotion continue et efficace des libertés démocratiques et des droits de l'homme à travers le monde constitue une tâche tout aussi importante pour les Nations Unies. C'est une nécessité car le développement économique et global ne peut plus être imaginé, encore moins se réaliser, simplement sur la base de catégories et de critères économiques; il ne peut se faire que parallèlement à l'établissement de droits de l'homme et d'un ordre démocratique qui englobe autant les libertés politiques que les droits sociaux.

A cet égard, la Croatie se félicite de la décision de convoquer la Conférence mondiale des droits de l'homme en septembre de l'année prochaine. La Croatie prendra une part active à la préparation de cette réunion importante - je devrais dire "historique" -, d'abord, en consolidant résolument les institutions démocratiques dans notre propre pays, lequel ne s'est libéré que récemment d'un régime totalitaire et de la domination étrangère. En outre, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), la Croatie s'est proposée d'accueillir le séminaire de la CSCE sur les problèmes des minorités qui, nous l'espérons, se tiendra dans le lieu historique de l'île de Brijuni en mai prochain.

La République de Croatie souscrit totalement aux conclusions du Sommet de Rio, convaincue qu'un développement soutenu est la réponse appropriée aux exigences de la communauté mondiale et à l'équilibre écologique de notre planète. La guerre du Golfe et les manoeuvres de guerre dans l'ex-Yougoslavie ont gravement compromis les systèmes écologiques. De ce fait, la protection de l'environnement n'est pas seulement une question liée au développement, mais une question majeure touchant la politique et la sécurité.

Le Président Tudjman

Plus encore, l'activité future de la communauté internationale et des Nations Unies doit également se concentrer - outre la prévention efficace de l'agression comme moyen de régler les divergences internationales - sur l'élimination de toutes les crises mondiales en vue d'instaurer une paix permanente et juste. Cette difficile tâche englobera un processus laborieux d'accord et de réconciliation de vues et d'intérêts objectivement différents, compte dûment tenu des ressources limitées de la communauté internationale. Cependant, l'enjeu et les résultats attendus pour l'ensemble de la communauté internationale sont si grands et historiquement importants qu'ils méritent de bénéficier de tous les efforts possibles et de l'utilisation de toutes les ressources afin d'atteindre le but ultime de l'humanité : une paix permanente et un bien-être général dans un ordre international stable.

Le rôle des Nations Unies a été et continuera d'être irremplaçable en ce qui concerne la garantie des droits des nations à l'autodétermination ainsi que des droits civils et de l'homme des communautés et minorités ethniques. Les Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle important dans le contrôle des changements qui interviennent dans les sociétés qui se libèrent de systèmes totalitaires dans leur marche vers la transformation politique et économique démocratique.

Dans le droit fil de ce qui précède, la Croatie a déjà promulgué - en temps de guerre et en dépit de l'agression lancée par l'armée yougo-communiste en Serbie et au Monténégro et de la révolte fomentée de l'extérieur par une partie de la population serbe dans son territoire - une loi constitutionnelle sur la protection des minorités plus libérale que de nombreuses législations dans le monde. La Croatie est prête à contribuer activement à l'élaboration d'un code international et de normes pour la protection des droits des communautés ethniques et des minorités nationales, qui devrait servir de principe directeur à l'élaboration de législations nationales et de règles pour la solution de futurs différends.

Nous appuyons le renforcement du rôle de l'Assemblée générale en tant que parlement consultatif global et du Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable au premier chef de la paix et de la sécurité internationales. Cela implique que les membres du Conseil de sécurité, et les membres permanents en particulier, soient investis d'une très haute responsabilité.

Le Président Tudjman

Aussi appuyons-nous l'initiative tendant à élargir la composition du Conseil de sécurité par l'adjonction de nouveaux membres permanents, car cela refléterait la nouvelle réalité mondiale et permettrait une représentation régionale plus harmonieuse. Nous croyons également que le rôle joué par le Conseil économique et social dans la solution de problèmes relevant de sa compétence doit être accru.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner notamment que la Croatie souscrit totalement à la déclaration du Secrétaire général sur les conflits régionaux en tant que menace à la paix et au progrès du monde, présenté à la Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, le 9 septembre. Les conflits régionaux de notre époque ne sont plus comparables à ceux de la guerre froide, lorsque les parties en guerre se réclamaient d'idéologies opposées. Les conflits régionaux actuels sont l'expression de politiques purement impérialistes ou de conquête. Elles sont non seulement la cause de tragédies terribles, en raison des pertes endurées principalement par la population civile, la destruction de biens et le déplacement de personnes de leurs foyers, mais elles constituent aussi une menace pour la paix dans la région, voire à l'échelle internationale.

Le Président Tudjman

Bien que l'un des grands principes de la Charte des Nations Unies implique la non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains, de nombreux conflits actuels qui se produisent à l'intérieur des frontières d'Etats particuliers ont démontré que de tels événements devraient être du ressort des Nations Unies dans les cas où des principes humanitaires d'ordre général sont violés et lorsque la paix internationale est menacée. Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général avec un sens profond de responsabilité morale, il est du devoir des Nations Unies de défendre la dignité des êtres humains et d'assurer la sécurité de leurs vies, indépendamment du type de conflit, que celui-ci soit général, régional ou limité à un pays particulier.

Lorsque le chaos à l'intérieur d'un Etat menace de jeter à bas l'ordre civilisé et démocratique, lorsque la tyrannie outrepassé les frontières établies par des règles morales acceptées par l'humanité, et lorsqu'un conflit régional peut mettre en danger les fondements de l'ordre international, la paix et la sécurité, les Nations Unies doivent pouvoir agir. La plupart des Etats, sinon la communauté internationale tout entière, sont également menacés lorsque l'existence d'un seul Membre des Nations Unies est mise en danger. Les exemples du Cambodge, de la Somalie et, malheureusement, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine suffisent à confirmer que cette opinion est correcte.

Qu'il me soit permis de rappeler à cette assemblée la contribution de la lutte du peuple croate pour la liberté à l'établissement des droits des petites nations, à l'écroulement des régimes totalitaires et à une nouvelle atmosphère démocratique dans les relations internationales en Europe centrale et du Sud-Est. L'éveil de la prise de conscience nationale des nations de l'Europe de l'Est et du centre a apporté une importante contribution à la dissolution du système communiste totalitaire. Leur lutte contre le socialisme communiste, notamment dans les communautés d'Etats multinationaux, était une lutte d'émancipation nationale et en faveur des droits civils. Au départ, cela fut parfois mal compris, et dans certains cas, aujourd'hui encore, cela fut pris à tort pour du nationalisme rétrograde, du séparatisme autarcique ou simplement confondu avec un conflit ethnique ou une lutte pour le pouvoir.

Les processus d'intégration régionale et mondiale, d'une part, et la désintégration des Etats multinationaux, d'autre part, ne sont qu'apparemment

Le Président Tudjman

contradictaires. Les Etats nouvellement apparus dans la région de l'ancienne Yougoslavie ou de l'ancienne Union soviétique n'aspirent pas à l'autarcie. Ce sont précisément ces Etats qui aspirent le plus à une intégration bien comprise et à s'ouvrir à la coopération. Cependant, dans l'optique de la nouvelle atmosphère démocratique post-communiste, les petites nations souhaitent préserver leur identité propre et le droit à leur propre Etat, de façon à pouvoir être sujets et non objets dans le cadre des changements historiques qui se déroulent dans le monde moderne.

Au tout début de l'émancipation nationale et politique du peuple croate, nous avons conscience des complexités et des risques possibles sous-jacents à l'écroulement de l'ancien régime, dans le cadre d'une communauté d'Etats multinationaux. C'est pourquoi nous avons patiemment essayé de résoudre la crise de l'ancienne fédération yougoslave par la négociation politique et en proposant un accord de type confédéral, afin d'éviter la guerre. Dès le début, nous avons soutenu l'internationalisation de la crise et, par cette approche, nous avons réussi à tourner l'opinion publique démocratique internationale en notre faveur.

Aujourd'hui, ayant obtenu une victoire militaire et morale dans la guerre qui a été imposée à notre pays, nous sommes toujours prêts pour une solution politique de tous les problèmes internes et internationaux, afin que les conditions nécessaires de stabilité interne et régionale permanente et de coopération entre les Etats nouvellement apparus puissent être créées.

La juste lutte récente du peuple croate et d'autres peuples pour leur souveraineté a contribué au développement d'une attitude différente à l'égard des droits des petites nations à l'indépendance et à leur propre Etat. Cette lutte inégale a, en fait, affirmé la supériorité du droit démocratiquement manifesté à l'autodétermination des nations sur le principe de l'intégrité des Etats multinationaux existants et, à cet égard, elle a abouti également à de nouveaux changements dans le droit international et dans les relations internationales.

La position de nations et d'Etats petits ou moins développés au sein de l'ordre international est la clef de la stabilité et de la coopération régionales et internationales et de relations internationales équitables. Sans la confirmation de leur droit à leur individualité en tant qu'Etat, les

Le Président Tudjman

Nations Unies ne compteraient maintenant qu'environ 50 Etats Membres, et non 179. Notre expérience récente a démontré qu'une paix stable et un ordre international solide ne sont pas possibles dans le monde de l'après-guerre froide sans la sécurité et la souveraineté des petites nations. Telles sont les raisons pour lesquelles nous croyons que la communauté internationale est habilitée à s'ingérer dans les affaires internes des pays, dans les cas qui impliquent le contrôle de l'agression, l'intervention humanitaire, la protection des droits des individus et des minorités nationales et la préservation de l'environnement, conformément aux principes de la communauté internationale et par les mécanismes sanctionnés par elle.

En conséquence, nous nous féliciterions de ce nouveau rôle pour les Nations Unies, ainsi que pour des organisations régionales telles que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui garantirait la protection de la sécurité de tous les Etats Membres, dans un processus allant de la médiation en faveur de la paix à l'imposition de la paix. Sans un tel rôle pour les Nations Unies, il ne leur serait pas possible de traiter de crises telles que celle qui affecte l'ancienne Yougoslavie. La responsabilité principale de la sécurité internationale incombe au Conseil de sécurité, mais ce sont les organisations régionales qui devraient assumer le gros du fardeau de la mise en oeuvre de cette politique, fondée sur les principes des Nations Unies. C'est pourquoi nous appuyons la constitution de forces militaires régionales permanentes capables d'une intervention rapide de médiation en faveur de la paix et à même d'agir pour empêcher les conflits ou repousser l'agression.

En outre, la Croatie appuie fermement le rapport du Secrétaire général "Agenda pour la paix" et le processus de constitution de forces militaires permanentes des Nations Unies. Dans le monde de l'après-guerre froide, où les conflits régionaux représentent la principale menace à la sécurité mondiale, les forces internationales de maintien de la paix et de rétablissement de la paix apparaissent comme la ligne de partage des eaux entre chaos et stabilité. La Croatie est prête à participer à ces forces et à contribuer à apporter la paix aux régions troublées dans le monde.

Si ces mécanismes avaient existé, l'agression désastreuse yougo-communiste et serbo-monténégrine contre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine aurait sans

Le Président Tudjman

doute pu être évitée. Cette crise a manifestement réaffirmé l'égalité de droits de toutes les nations à la sécurité, notamment des jeunes et des petites nations, et a renforcé le besoin de créer de tels mécanismes.

A la lumière de ce que je viens de dire, nous voudrions appuyer la mise au point d'un système de sécurité régional dans notre région susceptible de servir également de modèle aux autres régions à crises. En raison de leur importance géopolitique, de leurs mélanges ethniques et de leur expérience historique douloureuse, ce sont précisément les Balkans et l'Europe du Sud-Est qui auraient particulièrement besoin de la mise en place d'un tel modèle de sécurité régionale internationale compatible avec le système général de sécurité commune, afin que la stabilité de l'ordre mondial puisse être assurée.

Ceci sous-entend la considération de toutes les mesures visant à établir la confiance et des garanties mutuelles, le rétablissement et le maintien de l'équilibre des pouvoirs et la création de zones de sécurité et de régions protégées, en même temps que l'ajustement et la supervision de forces armées défensives et autres doctrines.

Le Président Tudjman

Pour que règne la stabilité dans cette partie de l'Europe, où les processus tant de stabilisation en Méditerranée orientale et dans le Sud-Est européen que la création de relations stables entre les Etats nouvellement constitués restent encore à terminer, la Croatie est disposée à prendre l'initiative de convoquer une conférence internationale des pays de la région afin d'étudier le futur modèle de la sécurité régionale et de la coopération fondées sur des intérêts communs et sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

La République de Croatie appuie le processus coordonné de désarmement régional et général et se félicite des résultats déjà obtenus par les grandes puissances dans le domaine de la réduction des armes lourdes. La Croatie est prête à coopérer avec d'autres pays et à réallouer des dépenses militaires à la reconstruction de régions ravagées par la guerre et au développement en temps de paix.

Cela concerne en particulier les nouveaux Etats qui ont besoin de la coopération internationale pour appliquer leurs réformes démocratiques et de marché afin de fortifier leur stabilité nationale. Le rôle et la responsabilité de la communauté internationale doivent être perçus en tenant compte du fait que ces sociétés ne sont pas suffisamment fortes pour être en mesure de faire rapidement partie des processus d'intégration. Pour cette raison, l'intégration rapide de nouveaux Etats dans des institutions financières et autres devrait être encouragée.

Nous appuyons l'intervention internationale automatique et d'autres mesures de châtement quand l'intégrité territoriale d'autres pays est gravement menacée. Les Nations Unies devraient également envisager une façon d'empêcher le recours à l'emploi de la force militaire contre l'expression pacifique d'une volonté politique dans la solution de questions de politique nationale. L'emploi brutal de la force militaire contre son propre peuple ne devrait pas être considérée, à notre époque, comme un simple problème de politique interne.

Nous sommes en faveur de la création d'une cour internationale permanente pour le châtement des crimes de guerre et de toutes les actions comportant une violation délibérée de la paix et des conventions internationales et mettant en danger la population civile.

Le Président Tudjman

Pour soutenir une économie ouverte et les principes de marché, nous proposons, dans le domaine des stratégies internationales de développement, de définir les moyens de favoriser et faciliter les transferts de techniques, les connaissances et les ressources nécessaires aux pays moins développés ou aux pays détruits par la guerre. Selon nous, c'est précisément à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions qu'il devrait appartenir de jouer un rôle important dans ce processus. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions devraient être à la tête du mécanisme qui règle le retour des réfugiés et la reconstruction de leurs foyers, des monuments culturels détruits, des installations industrielles et des aménagements infrastructurels, processus qui présentent une importance particulière pour notre pays.

Une prompt solution de toutes les questions relatives à la succession des Etats conformément au droit international est de la plus haute importance pour la Croatie et d'autres Etats qui ont fait leur apparition dans la région de l'ancienne Yougoslavie et de l'ancienne Union soviétique. En appuyant la solution de ces questions, nous sommes disposés, pour des raisons économiques en particulier, à déployer de nouveaux efforts pour codifier l'expérience et les normes de droit international dans ce domaine.

A cette occasion, je suis contraint d'ajouter quelques mots pour critiquer l'action insuffisante de certains facteurs internationaux pour résoudre la crise sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie, plus précisément pour empêcher l'agression brutale commise par la Serbie et le Monténégro contre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. La Croatie apprécie les efforts de la communauté internationale, depuis les Nations Unies, la Communauté européenne et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe jusqu'à tous ces éléments internationaux qui nous ont aidés à mettre un terme à une guerre insensée et extrêmement brutale menée aux frais de la population civile sous les yeux du monde civilisé. Nous exprimons notre très profonde sympathie à l'occasion des pertes humaines subies par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) dans la République de Croatie et la République de Bosnie-Herzégovine dans l'accomplissement de leur noble tâche.

Ce qui se passe réellement là-bas, c'est une agression soutenue de la Serbie et du Monténégro, agissant maintenant sous le nouveau nom de République

Le Président Tudjman

fédérative de Yougoslavie, à l'encontre de deux Etats souverains et indépendants Membres des Nations Unies, à savoir la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. A moins que l'on y mette fin, une telle agression peut se transformer en un conflit d'une portée beaucoup plus grande qui pourrait semer le désastre de la guerre sur tout le continent européen, et peut-être même sur le reste du monde. Malheureusement, en dépit de cette situation, la communauté globale n'a pas encore défini un mécanisme suffisamment puissant pour mettre un terme à l'agression ni une façon efficace de mettre fin à une destruction dont la brutalité surpasse pratiquement tout ce que l'Europe a jamais souffert, associée à la forme la plus barbare d'"épuration ethnique". L'application du plan Vance, mis au point sous l'autorité des Nations Unies, prend également du retard en raison de sabotages constants de la part de la Serbie et du Monténégro.

Il faut sérieusement accélérer la mission de la FORPRONU et la mettre pleinement en oeuvre dans le cadre du mandat de la force du maintien de la paix. Autrement elle perdra son sens et provoquera l'indignation et la frustration justifiées du peuple croate qui continue de souffrir des conséquences de l'agression. Les autorités croates ont de plus en plus de difficultés à contrôler le mécontentement justifié de ceux qui ont été arrachés à leurs foyers sur leur terre natale, de ceux qui ont accueilli le rôle et les intentions des Nations Unies et de la Communauté européenne avec optimisme et la ferme conviction que les torts qu'ils avaient soufferts seraient réparés. Ceux-là ont de la peine à comprendre pourquoi la communauté internationale ne peut faire preuve, dans ce cas particulier, de la détermination indispensable qu'elle a montrée dans le cas d'une agression identique à l'encontre d'un autre Etat souverain et indépendant. Les Nations Unies doivent mobiliser la volonté et le pouvoir d'utiliser toutes les ressources à leur disposition afin de mettre fin à la guerre en Croatie et de mettre un terme à l'agression contre la Bosnie-Herzégovine. S'il en était autrement, si l'on tolérait que l'agresseur continue de mettre en oeuvre ses plans de conquête, la réputation des Nations Unies en souffrirait tristement.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer ma conviction que les Nations Unies sauront assumer leur tâche historique. En ce qui la concerne, la République de Croatie, en tant que membre à part entière de la communauté globale, est prête à contribuer à cette tâche dans tous les domaines.

Le Président Tudjman

Ayant tenu des élections parlementaires multipartites pour la seconde fois au cours des deux dernières années, en dépit de la guerre imposée à son pays, la Croatie a coupé tous les liens avec son passé communiste et a renforcé son ordre démocratique et sa position internationale.

S'étant fermement engagée dans sa constitution, en termes politiques et économiques et dans tous les domaines de développement spirituel et matériel, aux principes de la démocratie et du pluralisme qui sont aussi à la base des Nations Unies, la Croatie a proclamé son ouverture à la coopération avec tous ses voisins et les autres pays d'Europe et du monde en général. La Croatie veut être un élément de paix et de stabilité dans l'ordre international de sa partie du monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Croatie pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Franjo Tudjman, Président de la République de Croatie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

## ALLOCATION DE M. GEORGE VASSILIOU, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va entendre maintenant une allocution du Président de la République de Chypre.

M. George Vassiliou, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Chypre, S. E. M. George Vassiliou, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président VASSILIOU (interprétation de l'anglais) : La mémoire de la guerre froide s'estompe rapidement dans l'esprit des gens. Pourtant, les efforts d'adaptation à un monde qui n'est plus structuré par la ligne de partage Est-Ouest n'ont pas encore été entrepris. Les images de violence, de famine et de destruction qui apparaissent sur les écrans de télévision éveillent dans la conscience et l'imagination de tous les peuples le sentiment que quelque chose doit être fait d'urgence.

La communauté mondiale se tourne vers les Nations Unies - la seule instance universelle à sa disposition - en espérant qu'elles réussiront à mettre fin à la violence, à la destruction insensée de vies humaines et de ressources économiques qui, en ce moment même, plongent partout dans le monde des millions de gens dans le désespoir.

La fin de la guerre froide a ouvert la voie à une coopération accrue. Le triomphe de la démocratie et la coopération des grandes puissances a permis de trouver des solutions aux conflits qui avaient commencé ou avaient été entretenus pendant l'affrontement Est-Ouest antérieur. L'aspiration universelle à un monde de paix, libéré de l'asservissement de l'insécurité, s'est ainsi légitimement éveillée.

Au cours de cette période de l'après-guerre froide nous avons été témoins de l'évolution positive de nombreux problèmes régionaux, en particulier au Cambodge, en Afrique australe, en Amérique centrale et ailleurs. En même temps, un effort a été fait pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient par le biais de la convocation de la Conférence de paix. Nous nous félicitons de ce développement positif et important dans l'espoir qu'il mènera à une solution d'ensemble qui sauvegardera les droits légitimes du peuple palestinien

Le Président Vassiliou

tout en assurant, en même temps, l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. En effet, nous pensons que toutes les résolutions des Nations Unies doivent être appliquées, quel que soit le pays qu'elles concernent, que ce soit l'Iraq, Chypre ou l'ex-Yougoslavie.

En outre, nous nous félicitons de l'évolution en Afrique du Sud, qui devrait permettre de mettre fin au régime odieux de l'apartheid, dans l'espoir que plus jamais sur cette terre des êtres humains seront obligés de vivre séparés de leurs semblables pour des raisons raciales, ethniques, religieuses ou autres.

Le fait d'accueillir aujourd'hui 20 nouveaux Membres au sein de cette organisation universelle prouve manifestement que des forces puissantes oeuvrent depuis la fin de la division Est-Ouest. En souhaitant la bienvenue à chacun de ces pays, et à tous dans leur ensemble, j'exprime notre désir de travailler et de coopérer avec eux afin de respecter les principes de la Charte des Nations Unies, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du bien-être de tous.

Les conditions sont favorables pour les Nations Unies, alors que le processus pour une organisation plus forte et plus efficace mûrit et s'accélère. Cependant, les défis que l'Organisation et ses Membres doivent relever sont également cruciaux car, alors que l'ancien ordre s'est effondré, des forces de destruction sans précédent se sont déchaînées.

Les aspirations de l'humanité à un monde meilleur sont déçues dans le monde entier. La prolifération de conflits, dus à une variété de raisons, est l'autre face de Janus. Avec les conflits apparaissent les longues files de réfugiés, des morts et des enfants affamés, que regardent chacun de nous avec désespoir.

Dix-huit ans après que Chypre a souffert des effets dévastateurs de "l'épuration ethnique", à la suite de l'invasion turque de 1974, nous sommes de nouveau témoins de tragédies semblables dans d'autres parties du monde. En 1974, la Turquie, un puissant voisin de la petite Chypre, a envahi et occupé 37 % du territoire de la République. Un tiers des Chypriotes grecs ont été chassés de leurs maisons et de leurs propriétés ancestrales afin de créer des régions "ethniquement pures". Faibles et sans défense, nous nous sommes

Le Président Vassiliou

tournés vers les Nations Unies. C'est également vers l'Organisation des Nations Unies qu'une grande partie de l'humanité se tourne en ce moment même pour obtenir de l'aide.

Les exigences sont plus grandes maintenant et elles ont tendance à croître. Le fait que l'organisation mondiale est libérée des chaînes qu'imposaient les relations hostiles des superpuissances à l'époque de la guerre froide renforce ses possibilités. Le fardeau, cependant, sera insoutenable si le processus devant mener à une Organisation des Nations Unies plus efficace, dotée des ressources nécessaires et de capacités accrues - non seulement dans le domaine du maintien de la paix, mais en particulier dans les domaines de l'instauration de la paix et de la prévention des conflits, tel que cela a été analysé dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" - n'est pas réalisé rapidement.

Chypre peut à nouveau être citée comme étude de cas et comme exemple.

A la suite de l'invasion de 1974, le système des Nations Unies a été mobilisé. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions exigeant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre et la cessation immédiate de l'intervention militaire étrangère, et a demandé d'urgence un cessez-le-feu. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a supervisé le cessez-le-feu et a assuré les opérations de maintien de la paix. Elle s'est admirablement acquittée de cette tâche et d'autres fonctions humanitaires. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont servi dans l'UNFICYP. Mais 18 ans plus tard, le problème de Chypre n'est toujours pas réglé et, en conséquence, l'UNFICYP doit faire face à de sérieux problèmes financiers.

Le Président Vassiliou

Si seulement une petite partie des opérations de maintien de la paix menées présentement par les Nations Unies devaient être de la durée de l'UNFICYP, compte tenu de leur ampleur et de leur portée, très rapidement l'Organisation ne serait plus en mesure d'en assumer le fardeau financier et les autres charges.

A mon avis, l'exemple de Chypre indique suffisamment qu'un effort intense de maintien de la paix doit être poursuivi en parallèle avec chaque opération de maintien de la paix. Car il ne sera pas possible de limiter le coût seulement en éliminant le mandat; il faut aussi ouvrir la voie vers des solutions justes et viables.

Pour ce qui est de Chypre, malgré l'absence de résultats dus à l'attitude négative de la partie turque au cours des longues négociations en vue de trouver une solution, le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a à juste titre saisi l'occasion et poursuivi un effort intense et renouvelé à cette fin. Le Conseil de sécurité, participant déjà activement au processus, a appuyé de tout son poids ces efforts et s'est engagé de façon sans précédent.

Nous avons assumé notre part de responsabilité et pris part à ces pourparlers dans un esprit de bonne volonté et de conciliation. Car nous voulons mettre un terme à la division qui nous a été imposée par la force et aux souffrances qui en découlent pour tant de personnes, en particulier les familles des personnes portées disparues. En bref, nous voulons que soit mis fin au statu quo, que le Conseil de sécurité a qualifié d'inacceptable.

Malheureusement, la partie turque demeure intransigeante sur ses objectifs visant à perpétuer la division de Chypre en deux régions "ethniquement pures" en violation flagrante des droits de l'homme et des règles fondamentales du droit international. Même aujourd'hui, nous entendons des voix provenant de la Turquie et s'élevant contre la fédération, en affirmant qu'étant donné que deux communautés différentes vivent à Chypre, l'île devrait être partagée. Imaginons simplement à quoi le monde ressemblerait si ce principe était appliqué partout dans le monde.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans une interview il y a quelques jours, dans les 10 prochaines années le nouveau danger pour le monde sera une plus grande fragmentation. Plutôt que 100 ou 200 pays, a dit le Secrétaire général, la fin de ce siècle pourrait en voir 400. A titre

Le Président Vassiliou

d'exemple, il a ajouté qu'en Afrique il y a 5 000 tribus, et que si chaque tribu exerçait son droit à l'autodétermination, on pourrait avoir de nombreux petits Etats avec une population de 50 000 à 100 000 personnes. Nous pouvons nous imaginer ce que cela aurait pour conséquence sur les espoirs de l'humanité pour un développement durable. Voilà pourquoi ce qui se passe à Chypre et la solution au problème de Chypre fondée sur les résolutions des Nations Unies doivent intéresser au premier chef la communauté internationale.

Le rapport du Secrétaire général sur Chypre (S/24472) montre clairement pourquoi aucun progrès n'a été réalisé au cours des pourparlers de juillet et d'août. En outre le Conseil de sécurité, par sa résolution 774 (1992), a fait siennes l'ensemble d'idées et la carte figurant dans l'appendice au rapport, en tant que base pour parvenir à une solution. Nous aimerions, dans ce contexte, exprimer notre appréciation et nos remerciements au Secrétaire général et au Conseil de sécurité pour leur appui et tous les efforts qu'ils ont consacrés à notre situation.

La résolution demande également que reprennent les pourparlers le 26 octobre 1992. Comme toujours, nous avons l'intention de coopérer pleinement avec le Secrétaire général et de négocier dans des conditions de bonne volonté. Nous espérons sincèrement que la partie turque, malgré ses déclarations publiques jusqu'à présent négatives, finira enfin par coopérer.

Si malgré les efforts du Secrétaire général, notre bonne volonté et la participation du Conseil de sécurité, les pourparlers en octobre ne sont qu'une répétition de l'exercice déplaisant que nous avons connu cet été, nous sommes certains que le Conseil de sécurité et l'Assemblée tiendront à assurer les conditions propices au progrès.

Car il serait tragique de repousser à nouveau, voire de contrecarrer, les efforts en vue d'une solution à Chypre. Le peuple chypriote - Chypriotes turcs comme Chypriotes grecs - souhaite laisser le passé derrière lui et avancer vers un avenir meilleur. La réunification de Chypre ouvrira une nouvelle ère de prospérité et de progrès pour le bénéfice de tous les Chypriotes - notamment des Chypriotes turcs - comme de notre région. Je suis certain que la solution du problème chypriote est la seule façon d'assurer un développement économique et social pour tous les Chypriotes et la condition nécessaire pour y parvenir. Dans ce monde compétitif qu'est le nôtre, ce

Le Président Vassiliou

n'est que si les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs sont unis et joignent leurs forces qu'ils pourront conquérir la place qui leur revient dans le monde.

L'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général présente la consolidation de la paix et la diplomatie préventive comme des notions de la plus grande importance. Le cadre conceptuel de l'Agenda est effectivement exceptionnel dans ses ramifications et les liens qu'il établit entre la paix et la sécurité, le droit international, la démocratie, les droits de l'homme et un développement durable.

Chypre, qui a accepté la juridiction contraignante de la Cour internationale de Justice, se félicite des propositions du Secrétaire général dans le domaine du droit international telles qu'elles sont énoncées dans le rapport et les appuie.

Nos efforts à long terme devraient viser à la création de conditions propres à éliminer la moindre possibilité d'une guerre, même entre des nations qui ont une histoire d'inimitié. Afin d'atteindre un tel résultat sur une base globale, l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter rapidement aux conditions changeantes. Un meilleur équilibre et une meilleure coordination entre les divers organes qui composent l'Organisation et les institutions spécialisées sont nécessaires. Une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus démocratique est un élément essentiel d'un ordre mondial stable et démocratique. En outre, comme le Secrétaire général l'a souligné judicieusement dans son rapport à l'Assemblée générale, nous devons rendre notre organisation

"capable d'oeuvrer au développement humain sous ses aspects économique, social, environnemental et politique tout à la fois".

(A/47/1, p. 4, par. 9)

L'Assemblée générale, représentant tous les Membres des Nations Unies, a un rôle primordial à jouer dans la réalisation de cet objectif important. Et je suis certain que, sous la compétente direction de notre Président, mon bon ami le Ministre bulgare des affaires étrangères, M. Ganev, elle saura être à la hauteur de ces tâches. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage, Monsieur le Président, à votre prédécesseur, M. Samir Shihabi, du Royaume d'Arabie saoudite, pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux de la quarante-sixième session.

Le Président Vassiliou

Parmi les défis que nous devons relever prédomine celui de la protection des droits de l'homme dans toutes leurs dimensions, civiles et politiques ainsi que sociales, économiques et culturelles. Les progrès réalisés ces dernières années dans ce domaine, si encourageants soient-ils, ne devraient pas nous leurrer : beaucoup reste à faire. Voilà pourquoi nous comptons que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme nous donnera l'occasion non seulement d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent, mais également, et surtout, de déterminer les moyens de rendre plus efficace notre action collective en faveur de la protection des droits de l'homme.

La question des droits de l'homme est essentielle, car elle implique non seulement le rétablissement et la consolidation de la paix, mais également la diplomatie préventive. Les premières victimes du nationalisme et du micronationalisme galopants sont partout, comme nous le voyons clairement, les droits de l'homme des citoyens. A Chypre, malheureusement, nous en avons fait la triste expérience.

Le Président Vassiliou

La tolérance et le respect des croyances et des particularités d'autrui à l'intérieur des sociétés et les relations pacifiques entre les nations sont les conditions pour que la règle du droit et, par conséquent, les droits de l'homme puissent s'imposer. Ainsi, comme la paix n'est plus le résultat de craintes mutuelles, on ne pourra la maintenir qu'en favorisant la compréhension mutuelle, la communication et la confiance. A cet égard, le processus de désarmement a une fonction clef à jouer.

Malgré les progrès dont nous nous félicitons, et notamment l'accord auquel est parvenue la Conférence sur le désarmement à propos d'un projet de priorité absolue dans notre quête d'une stabilité générale. Les événements positifs survenus dans le domaine des armes nucléaires sont un atout qui doit être préservé. Pourtant, le risque de courses aux armements intenses entre les puissances régionales représente plus qu'une menace : il s'agit d'une réalité.

Des progrès réels ne pourront être réalisés qu'en éliminant les racines de l'insécurité, qui fait de l'acquisition d'armes un besoin essentiel pour les Etats, et en créant le cadre institutionnel nécessaire pour mettre en valeur le sentiment de sécurité, et, partant, de réduire au maximum la nécessité de compter sur soi-même en cas d'agression.

Nous savons combien il est pénible de dépenser de précieuses ressources pour acquérir des armes et nous souffrons quand nous devons dépenser quelques millions de dollars simplement pour acheter un char d'assaut. Mais quel autre choix avons-nous lorsque, sur une petite île comme Chypre, l'armée turque est sept fois supérieure à la nôtre, et qu'elle est une menace perpétuelle pour notre existence physique? A de nombreuses reprises, nous avons proposé la démilitarisation de Chypre, de pair avec le retrait des forces turques de Chypre. Nous nous sommes engagés à allouer les ressources ainsi économisées au développement - la plus grande partie devant être utilisée au titre de projets qui auront un effet immédiat sur le niveau de vie des Chypriotes turcs. Ainsi, le processus d'instauration de la paix en sera renforcé et le peuple de Chypre dans son ensemble en profitera.

Les droits de l'homme et la démocratie n'ont aucun sens quand la misère sociale, la faim, le sous-développement sont le sort réservé à l'immense majorité de la population de la planète. La frêle fleur de la démocratie ne

Le Président Vassiliou

peut s'épanouir sur la terre aride de la misère. A quoi bon voter pour être condamné à avoir faim, à rester sans abri et à manquer des nécessités les plus élémentaires?

Comme il est dit clairement dans la Déclaration de Jakarta, adoptée à l'occasion du dixième sommet des pays non alignés, il n'y a que quelques semaines :

"Un déplacement de forces dans les relations internationales vers le renforcement de la coopération multilatérale en faveur du développement est devenu indispensable."

La division entre les riches et les pauvres, les développés et ceux qui sont en développement, ne devrait pas devenir une nouvelle source d'instabilité et de tension qui risquerait de saper les fondements de la société internationale. Il serait illusoire de croire que tout pays, qu'il soit riche ou puissant, peut survivre de façon isolée, perdu dans un archipel de misère.

Si nous souhaitons la paix et la stabilité sociale, nous devons traiter les questions de croissance et de développement durable dans leurs dimensions humaine et sociale.

L'endettement, dû essentiellement à l'effondrement du prix des matières premières, et le transfert de ressources qui a suivi - des pays pauvres vers les pays riches - continuent à affecter le monde en développement. Les barrières commerciales sont de formidables obstacles pour les pays en développement. Elles les empêchent d'accéder aux marchés du Nord, hautement industrialisés, et limitent leurs possibilités de croissance tout en nuisant aux prix à l'exportation de leurs produits. Voilà pourquoi nous nous inquiétons des délais qui retardent les Négociations multilatérales d'Uruguay sur le commerce, et nous espérons que ces négociations seront menées à bien comme convenu, à savoir à la fin de 1992. L'accès à la technologie des pays en développement est toujours limité, et cela vient s'ajouter aux inégalités déjà existantes qui entravent la croissance sur le plan mondial.

La technologie n'est pas une fin en soi. Le transfert de techniques des pays développés vers les pays en développement est une condition nécessaire au développement durable de l'ensemble de la planète. Le problème est également directement lié à celui du courant de ressources financières pour des

Le Président Vassiliou

investissements productifs dans les pays en développement. Il s'agit nonseulement de la solidarité dont les pays développés devraient faire preuve, mais également d'une réaction rationnelle qui garantira leur propre capacité de progresser dans un monde qui, dans son ensemble, est en évolution.

On reconnaît généralement aujourd'hui que, dans notre quête de développement, nous avons dans le passé considéré l'environnement uniquement comme une ressource naturelle prête à être exploitée. Maintenant, nous reconnaissons que c'est l'homme qui appartient à l'environnement et non pas le contraire. Il est donc nécessaire de définir une nouvelle synthèse entre environnement et développement. La Conférence de Rio a été un pas important dans cette direction. Le sommet mondial a façonné la volonté internationale et a marqué un nouveau début. Des mesures concrètes et efficaces doivent suivre. La Déclaration de Rio ne doit pas rester lettre morte. Nous devons traduire ses dispositions en mesures concrètes, qui devraient nous guider dans toutes nos décisions de politiques.

Les années 90 sont une décennie de changements spectaculaires. Les forces et les courants et sous-jacents qui déterminent le résultat des événements doivent être façonnés et orientés vers l'instauration d'un ordre mondial pacifique et démocratique. Les Nations Unies sont l'âme, la conscience de l'humanité en tant qu'entité collective. Les Nations Unies démontrent aussi une souplesse et une capacité d'adaptation admirables. Des gens de valeur, des hommes et des femmes dévoués, oeuvrent dans toutes les parties du monde et s'acquittent de missions impossibles. Nous les remercions tous.

Nous sommes arrivés à un point où, en tant qu'Etats Membres, nous devons assumer de nouvelles responsabilités et respecter les principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies; nous devons oeuvrer tous ensemble pour aider les Nations Unies à atteindre leurs objectifs. L'humanité a conquis des sommets pénibles et redoutables. Nous ne pouvons plus faire marche arrière. Nous devons manifestement façonner et orienter les espoirs de l'humanité qui aspire à un monde plus libre, plus démocratique et plus tolérant, doté d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Chypre de la déclaration qu'il vient de faire.

M. George Vassiliou, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

M. KANJU (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Cette session de l'Assemblée générale se déroule à l'aube d'une ère nouvelle. La structure internationale édiflée depuis la seconde guerre mondiale sur l'équilibre de la terreur entre superpuissances s'est effondrée. Nous entrevoyons de nouvelles possibilités de promouvoir la paix et d'accélérer le progrès partout dans le monde. Nous devons toutefois faire face à des problèmes nouveaux et sans précédent, à la fois régionaux et mondiaux.

La communauté internationale doit résolument relever les défis et saisir les occasions que l'évolution considérable qui s'est produite ces dernières années lui offre. Nous devons bâtir un ordre international pacifique, stable et progressiste sur les vestiges de la guerre froide, un ordre international où les principes d'équité et de justice régissent le comportement des Etats, où les faibles vivent sans crainte de la domination des forts, où la prospérité est florissante et où la dignité de l'homme est protégée.

Ce nouvel ordre international ne peut être réalisé que par des mesures concrètes adoptées de concert par la vaste majorité de la communauté internationale. L'ONU est l'unique enceinte où nous puissions concerter nos actions pour établir de nouveaux arrangements de paix et de prospérité mondiales. L'Assemblée devrait prendre l'initiative en adoptant un plan d'action approprié en cette ère nouvelle des relations internationales. Je voudrais saisir cette occasion pour esquisser les vues et les suggestions du Pakistan sur les éléments de ce plan d'action.

Pour construire un cadre de paix et de progrès nouveau et efficace, la communauté internationale doit atteindre cinq objectifs principaux.

Le premier est la promotion d'une structure de sécurité mondiale qui assure la sécurité des Etats, petits et grands, faibles et puissants. De tout temps, les menaces contre la paix et la stabilité internationales ont découlé d'une soif de puissance et d'hégémonie entretenue par l'accumulation massive d'armements. Un ordre international fondé sur l'hégémonie restera toujours instable parce qu'il est injuste. Le défi qu'il nous faut relever est de construire une nouvelle structure internationale qui maîtrise les ambitions hégémonistes des nations puissantes et favorise le désarmement aux niveaux régional et mondial. Seules des mesures de ce type nous permettront de créer

M. Kanju (Pakistan)

un ordre juste et stable capable de garantir la paix et la sécurité globales et régionales. Une telle structure suppose la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies sur des bases démocratiques afin de régler la conduite entre Etats conformément aux principes reconnus de comportement entre Etats, notamment l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination, le respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le non-recours à la force dans les relations internationales et le règlement pacifique des différends internationaux.

Un programme complet de désarmement aux niveaux régional et global constitue le deuxième pilier d'une structure de sécurité internationale stable. Des réductions importantes des armes de destruction massive, notamment nucléaires, aboutissant à leur élimination totale, ainsi que des armes classiques, sont des éléments essentiels du processus de désarmement. En attendant l'élimination totale des armes de destruction massive, il faut en arrêter la prolifération. Nous nous félicitons des accords conclus entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie qui visent à réduire de moitié leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Dans les conditions d'instabilité qui prévalent actuellement, une nouvelle réduction des ogives nucléaires constitue une priorité urgente. Le Pakistan espère que leur nombre sera radicalement diminué, pour arriver en fin de compte à leur élimination éventuelle partout dans le monde. Cet objectif n'a plus rien d'utopique.

En attendant que le désarmement nucléaire soit définitivement achevé, les puissances dotées d'armes nucléaires ont l'obligation de garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou le recours aux armes nucléaires. Avec la fin de la guerre froide, il n'y a aucune raison de ne pas fournir ces garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires de façon inconditionnelle et juridiquement contraignante.

Un élément essentiel du programme de désarmement nucléaire est l'acceptation par tous les Etats d'une interdiction des essais d'armes nucléaires. L'absence d'une interdiction complète des essais nucléaires compromettra, à long terme, l'objectif de non-prolifération nucléaire. Nous pensons de plus que la conclusion d'accords sur l'interdiction des essais entre Etats régionaux de différentes parties du monde non seulement

M. Kanju (Pakistan)

faciliterait la conclusion d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires mais constituerait une mesure de confiance importante aux niveaux régionaux.

Le désarmement et la non-prolifération sont les deux faces d'une même pièce. Le Pakistan convient parfaitement que la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive compromettrait davantage la paix et la sécurité mondiales. Des mesures de non-prolifération peuvent se gagner la crédibilité et l'acceptation universelles si leur portée et leur application sont globales et non discriminatoires. Cette condition préalable s'applique aussi bien à la non-prolifération nucléaire qu'aux efforts visant à arrêter la prolifération des missiles à portée intermédiaire et à longue portée.

Avec la fin de la guerre froide et les progrès tangibles réalisés en matière de réduction des armements entre les deux principales puissances nucléaires, la promotion du désarmement régional est plus urgente que jamais. Aujourd'hui, les menaces contre la paix proviennent en grande partie des discordes et des divisions régionales. La course aux armements prend de plus en plus une dimension régionale. Si on n'accorde pas plus d'attention aux problèmes de sécurité régionale, la paix et la sécurité globales continueront d'être menacées. Ayant reconnu cette réalité, l'ONU a commencé de s'attacher à la nécessité de promouvoir le désarmement au niveau régional. L'adoption, à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, de la résolution sur le désarmement régional à une majorité écrasante en est la preuve. Cette approche a également été l'un des traits dominants des délibérations de la Commission du désarmement à sa dernière session. Cette tendance doit être encouragée et renforcée.

Le Pakistan souscrit entièrement aux objectifs du projet de Convention sur l'interdiction des armes chimiques transmis à l'Assemblée générale par la Conférence du désarmement. Nous partageons pleinement la volonté de la communauté internationale d'interdire à jamais cet horrible instrument de guerre. Le projet de convention comporte toutefois certaines dispositions qui nous préoccupent. Nous continuons à espérer que ces défauts seront corrigés afin de garantir le respect universel de ce document véritablement historique.

Le deuxième objectif d'un plan d'action de paix et de progrès devrait être de promouvoir l'application la plus complète possible du principe d'autodétermination.

M. Kanju (Pakistan)

Le principe de l'autodétermination est la clef de voûte de l'actuel système de relations internationales entre Etats souverains et indépendants. Au cours des 45 dernières années, l'exercice de ce droit a abouti à l'indépendance de la majorité des Etats représentés dans cette salle. Tous les peuples, sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère, ont droit à l'autodétermination, comme cela a été reconnu à maintes reprises par les Nations Unies.

Le processus d'autodétermination demeure incomplet. Dans ses résolutions de 1948 et de 1949, le Conseil de sécurité a décidé que l'avenir du Jammu-et-Cachemire devait être décidé conformément aux vœux de sa population exprimés lors d'un plébiscite libre et juste placé sous les auspices des Nations Unies. Le Pakistan et l'Inde se sont engagés à appliquer ces résolutions. C'était la première fois que le Conseil avait entamé un processus réel par lequel le droit à l'autodétermination devait s'exercer. Il est à la fois ironique et triste que les premières résolutions du Conseil de sécurité prévoyant l'exercice du droit à l'autodétermination soient restées lettre morte.

Le passage d'une génération n'a pas éteint la soif d'autodétermination du Cachemire. Ce sont les enfants de 1947 qui sacrifient aujourd'hui leur vie dans la lutte du Cachemire pour se libérer de la domination indienne. Depuis 1990, plus de 10 000 hommes, femmes et enfants ont été tués au Cachemire. Selon Amnesty International, quelque 15 000 citoyens sont emprisonnés ou torturés au Cachemire. La répression brutale déchaînée par des forces de sécurité comptant plus de 400 000 hommes n'a pas réussi à briser la volonté du peuple du Cachemire. Le Pakistan ne peut rester indifférent devant ses souffrances. Nous continuerons d'appuyer pleinement, sur les plans moral, diplomatique et politique, la lutte du peuple du Cachemire pour l'autodétermination.

La paix et la tranquillité ne seront pas ramenées en Asie du Sud tant que ce différend ne sera pas réglé. Le Pakistan a proposé à l'Inde d'entamer un dialogue bilatéral, conformément à l'Accord de Simla, pour parvenir à un règlement définitif du différend du Cachemire sur la base des résolutions des Nations Unies. Nous espérons que ce dialogue pourra commencer sans plus tarder.

M. Kanju (Pakistan)

Nous exhortons la communauté internationale à persuader l'Inde d'abandonner sa politique de répression et d'entamer un dialogue sérieux avec nous pour résoudre le différend conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à l'esprit de l'Accord de Simla.

De même, nous prions instamment le Secrétaire général d'user de l'influence que lui confère sa charge pour persuader l'Inde de renoncer à la violence et à la répression contre le peuple du Cachemire et de lui permettre d'exercer son droit à l'autodétermination comme le prescrivent les résolutions du Conseil de sécurité. Les tentatives de l'Inde de faire passer la juste lutte menée depuis 45 ans par le peuple du Cachemire pour une ingérence extérieure visent à dénaturer la réalité historique, et il convient de les rejeter catégoriquement.

Je renouvelle devant l'Assemblée la proposition que le Pakistan a faite il y a bien longtemps déjà de stationner des observateurs impartiaux le long de la ligne de contrôle pour vérifier les accusations d'ingérence et enquêter à leur sujet. Nous avons fait cette proposition en toute sincérité et nous sommes convaincus que pareil mécanisme permettrait d'établir la vérité sans l'ombre d'un doute. La vérité c'est que le soulèvement dans le Cachemire contrôlé par l'Inde est totalement d'origine locale et spontanée. Du reste, le rejet persistant de notre proposition par l'Inde prouve bien le caractère creux de ses allégations.

Le peuple de Palestine se voit lui aussi nier son droit à l'autodétermination. Le Pakistan partage l'espoir que le processus de paix actuellement en cours au Moyen-Orient conduira à un règlement juste et complet dans cette région reposant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le Pakistan est aussi d'avis que le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al-Quds Al Sharif, ainsi que l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination sont essentiels pour garantir une paix durable au Moyen-Orient.

En Afrique du Sud, on a quelque peu progressé vers l'élimination de l'apartheid. Cependant, la violence récente risque de troubler le processus de négociation. Le Gouvernement sud-africain doit assumer ses responsabilités et sauver le processus de négociation en prenant immédiatement les mesures qui

M. Kanju (Pakistan)

s'imposent pour arrêter les effusions de sang et punir les responsables des récents massacres. Dans l'intervalle, la pression internationale exercée contre l'Afrique du Sud doit être maintenue jusqu'à ce que les changements positifs introduits ces deux dernières années deviennent irréversibles et que la lutte du peuple sud-africain pour la justice, l'égalité et le gouvernement par la majorité soit enfin couronnée de succès.

Le Pakistan appuie pleinement les efforts du Secrétaire général visant la mise en oeuvre du règlement de paix au Cambodge. Nous invitons toutes les factions cambodgiennes à coopérer avec les Nations Unies pour créer les conditions propices à la mise en place d'un gouvernement national au Cambodge. Le Pakistan veut pour meilleure preuve de son attachement au règlement de paix au Cambodge son importante contribution à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, à laquelle nous avons fourni un bataillon d'infanterie entier.

Enfin, le courageux peuple d'Afghanistan est à nouveau maître de son destin. Le 28 avril 1992, un Gouvernement afghan par intérim a pris le pouvoir à Kaboul. Le Pakistan félicite le peuple afghan de sa victoire; il l'assure de sa coopération et de son appui pleins et entiers dans sa difficile tâche de reconstruction et d'édification de la nation. Nous sommes bien décidés à nouer avec l'Afghanistan des relations d'étroite coopération fondées sur l'égalité souveraine et le respect mutuel. Nous espérons sincèrement que le processus de réconciliation va s'accélérer en Afghanistan et que le peuple de ce pays pourra vivre dans la paix et l'harmonie. Nous prions instamment la communauté internationale de contribuer comme il se doit à la reconstruction de l'Afghanistan et à la réinstallation des réfugiés de retour, de même qu'à l'entretien des millions de réfugiés qui sont encore au Pakistan et en Iran. Pour sa part le Pakistan est prêt à apporter son concours à l'énorme tâche de reconstruction de l'économie afghane ruinée par la guerre.

Le Pakistan souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres des Nations Unies : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Saint-Marin, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Leur présence dans cette salle est une source de vigueur pour les Nations Unies.

Malheureusement, l'un de ces nouveaux Etats Membres est en butte à une agression brutale. L'Organisation mondiale doit s'opposer énergiquement à

M. Kanju (Pakistan)

cette agression. Nous demandons au Conseil de sécurité de prendre des mesures, y compris le recours à la force conformément à l'Article 42 de la Charte, pour contrer l'agression serbe et restaurer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. La Bosnie mérite qu'on l'aide conformément aux dispositions de la Charte sur la légitime défense. Le Conseil de sécurité devrait lever les sanctions pour permettre à la Bosnie de recevoir cette aide. Nous demandons en outre qu'un tribunal international soit immédiatement constitué afin de juger et punir les crimes de guerre dont se seraient rendues coupables les forces serbes, notamment la pratique génocide de l'"épuration ethnique". La communauté mondiale doit également redoubler d'efforts pour veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à la population qui souffre en Bosnie-Herzégovine.

Le Pakistan estime que l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie a cessé d'exister. Il ne faut donc pas permettre que la Serbie et le Monténégro occupent le siège de l'ex-Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

Le troisième objectif qu'il nous faut promouvoir dans le plan d'action est la mise en place de structures viables pour la paix et la sécurité régionales telles qu'envisagées au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Maintenant que la guerre froide a pris fin, les menaces à la paix et à la sécurité risquent d'avoir une origine et une dimension plutôt régionales que mondiales. C'est donc dans le cadre régional qu'il faut dresser des barricades contre la guerre.

Le Pakistan souhaite entretenir des relations de bon voisinage avec l'Inde. Nous voulons consacrer notre énergie à la tâche vitale du développement économique et social. Nous voulons que notre peuple vive dans la dignité. Ces objectifs ne pourront être atteints que lorsqu'un climat de confiance et de coopération régnera en Asie du Sud.

En Asie du Sud, comme partout ailleurs, un équilibre du potentiel militaire des Etats de la région est indispensable pour établir et maintenir une structure viable de paix et de sécurité. Le Pakistan a présenté à l'Inde des propositions en vue d'un accord régional ou bilatéral garantissant la non-prolifération nucléaire, l'interdiction totale de toutes les armes de destruction massive et une réduction mutuelle et équilibrée des forces conventionnelles des deux pays.

M. Kanju (Pakistan)

Le Pakistan et l'Inde ont conclu des accords suivant lesquels ils s'engagent à ne pas attaquer leurs installations nucléaires réciproques, à aviser préalablement de tout exercice militaire et à prévenir les violations de l'espace aérien. En outre, nous avons récemment signé une déclaration sur l'interdiction totale des armes chimiques.

Malheureusement, l'Inde ne répond toujours pas aux propositions visant à assurer la non-prolifération nucléaire en Asie du Sud et à amener une réduction mutuelle et équilibrée des forces conventionnelles. Elle continue de voter contre la proposition d'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, proposition qui a été appuyée à plusieurs reprises par l'Assemblée générale. L'Inde n'a toujours pas accepté la proposition d'entretiens entre les Etats-Unis, la Fédération de Russie, la Chine, l'Inde et le Pakistan, pour assurer la non-prolifération nucléaire en Asie du Sud. Tous les autres participants ont réagi positivement à cette proposition.

Le Pakistan est au carrefour de l'Asie du Sud, de l'Asie centrale, de la Chine, de l'Asie de l'Ouest et du Golfe. Cette région a constitué, dans le passé, le grand échiquier des puissances impérialistes rivales. Avec la fin de la guerre froide et l'apparition de républiques indépendantes en Asie centrale, le Pakistan espère servir de lien entre les structures imbriquées pour promouvoir la coopération économique et commerciale dans ces régions adjacentes de l'Asie. L'admission des Etats de l'Asie centrale dans l'Organisation de coopération économique groupant le Pakistan, l'Iran et la Turquie contribuera à la montée de la région comme entité économique dynamique. Le Pakistan jouit de relations fraternelles étroites avec les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe et nous espérons promouvoir la coopération et la modération dans la région du Golfe. De même, l'Association sud-asiatique de coopération régionale peut contribuer positivement à l'évolution d'une nouvelle ère dans les relations entre les Etats de la région.

Les menaces à la sécurité des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien viennent principalement des grandes disparités dans leurs capacités militaires. Le Premier Ministre du Pakistan a proposé une conférence des Etats du littoral et de l'arrière-pays pour arriver à une entente sur les mesures nécessaires pour renforcer la paix et la sécurité dans

M. Kanju (Pakistan)

la région. Le maintien d'un équilibre équitable sur terre, sur mer et dans les airs entre les Etats de la région est une condition préalable pour la réalisation de cet objectif. L'Assemblée devrait suggérer des principes directeurs appropriés au Comité des Nations Unies sur l'océan Indien pour mettre au point un nouveau cadre de paix et de sécurité dans cette région stratégique.

Un quatrième objectif essentiel du Plan d'action pour la paix et le progrès doit être de revitaliser la croissance économique globale et de restructurer les relations économiques internationales sur une base juste et équitable. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

"Progrès politique et développement économique sont indissolubles : tous deux sont d'importance égale et doivent être encouragés simultanément." (A/47/1, par. 64)

La croissance de l'économie mondiale n'a pas été équilibrée. Le fossé entre les pays développés et ceux en développement a augmenté. L'incidence de pauvreté absolue augmente. Les récessions économiques périodiques ont renforcé le protectionnisme commercial et gelé l'aide au développement. Ceci, combiné au fardeau écrasant du service de la dette extérieure des pays en développement, a abouti au phénomène injuste de flux de ressources négatif.

Nous ne pouvons permettre que les disparités économiques augmentent dans un monde sans cesse plus interdépendant où les destinées des nations sont liées. Des privations plus grandes encore dans le tiers monde pourraient mettre en danger la paix et la stabilité internationales. D'autre part, l'intégration des pays en développement dans le système financier et commercial mondial peut contribuer grandement à la production globale, comme nous en avons été témoins en Asie de l'Est. En fait, nous avons aujourd'hui une occasion sans précédent de créer une économie authentiquement globale puisque les pays en développement de même que les Etats de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est ont adopté les principes du libre marché et de commerce ouvert à tous.

Le Pakistan recommande les mesures suivantes pour revitaliser la croissance économique mondiale et améliorer la situation des pays en développement : d'abord, les grands pays industrialisés devraient prendre les

M. Kanju (Pakistan)

mesures politiques appropriées dans les domaines fiscal et monétaire pour revitaliser la croissance globale et mettre fin à la présente récession. Deuxièmement, ils doivent surmonter les intérêts particuliers qui favorisent le protectionnisme et conclure les négociations d'Uruguay sans plus attendre. Troisièmement, le fardeau de la dette des pays en développement devrait être effectivement amélioré. Les pays qui ont servi scrupuleusement les intérêts de leur dette, en imposant un grand sacrifice à leur peuple, devraient pouvoir recevoir une aide généreuse pour la balance de paiements. Quatrièmement, les pays en développement devraient recevoir un accès préférentiel dans les domaines de commerce régional en Europe et en Amérique du Nord. Cinquièmement, les ressources financières devraient être générées pour faire face aux besoins en matière de développement des pays les plus pauvres. Sixièmement, les pays développés devraient appuyer les mécanismes destinés à stabiliser le prix des produits de base, y compris celui des produits de l'agriculture. Septièmement, un important programme d'assistance technique et de formation devrait être entrepris dans les pays en développement pour améliorer leur capacité à mettre en application les projets de développement économique et social. Huitièmement, des ressources et une technologie additionnelles devraient être mises à la disposition de ces pays pour soutenir les objectifs environnementaux et socio-économiques pour un développement durable, conformément aux engagements de la Conférence de Rio.

En tant que Président actuel du Groupe des 77, le Pakistan travaillera à trouver des positions communes pour les pays en développement sur toutes les principales questions économiques, y compris le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et la réforme et la revitalisation de l'Organisation dans les domaines économique et social. Nous comptons également sur la coopération constructive avec nos partenaires des pays développés.

L'actuel Gouvernement du Pakistan a introduit une économie de marché révolutionnaire dans le pays. Nous recherchons la croissance économique en laissant libre cours au dynamisme de notre secteur privé. Ces réformes se basent sur la déréglementation et la privatisation. Nous avons offert des primes généreuses à l'investissement, y compris à l'investissement étranger. Nous avons encouragé la croissance par l'exportation. La réaction à ces

M. Kanju (Pakistan)

réformes a été des plus encourageantes. L'investissement privé s'est accéléré; nos exportations ont continué d'augmenter malgré le ralentissement économique global. L'économie du Pakistan a crû de plus de 6 % par année au cours des quelques dernières années malgré les contraintes d'un programme d'ajustement structurel rigoureux.

Malheureusement, des inondations importantes ont durement touché le Pakistan. Plus de 2 000 personnes ont péri. Les dommages causés à notre infrastructure, aux propriétés privées et à l'agriculture sont évalués à des milliards de dollars. Nous avons complètement mobilisé notre mécanisme gouvernemental pour compenser les effets de cette catastrophe naturelle. Nous apprécions grandement les expressions internationales de sympathie et de soutien. Nous sommes reconnaissants des offres faites au Pakistan par la communauté mondiale en termes d'assistance et de réhabilitation dans les régions touchées par les inondations. Les Pakistanais sont un peuple tenace et ils font face à cette catastrophe naturelle avec courage.

L'objectif final et vital de notre Plan d'action devrait être de renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies elles-mêmes dans les domaines de la sécurité internationale, du développement économique et social et des droits de l'homme.

Le Pakistan se félicite de la confiance renouvelée des grandes puissances dans le rôle de sécurité des Nations Unies. C'est, en fait, comme l'a indiqué le Secrétaire général, une deuxième chance pour la communauté internationale d'édifier le système de sécurité collective envisagé dans la Charte. Le Conseil de sécurité peut agir comme une force dissuasive crédible pour prévenir l'agression contre des Etats plus petits et moins puissants. Lorsqu'il y a agression, le Conseil peut être l'agent de restauration rapide de la paix et de redressement des injustices.

Bien que nous ayons déjà salué la revitalisation du Conseil de sécurité, nous devons reconnaître que sa détermination face à l'agression n'a pas été uniforme. En Bosnie-Herzégovine, par exemple, l'agression serbe aurait pu être mise en échec plus efficacement. Les décisions du Conseil n'auront de crédibilité que si elles sont perçues comme justes et non discriminatoires, strictement conformes aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. Les actions du Conseil de sécurité recevront l'appui des Membres si ses

M. Kanju (Pakistan)

procédures et procédés sont démocratiques et transparents. Nous devrions résister aux efforts visant à la création de nouveaux centres de privilège.

Nous appuyons tout à fait les recommandations du Secrétaire général dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" en ce qui concerne le rôle des Nations Unies dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix. Nous croyons également que les situations propres à dégénérer en conflit devraient être identifiées au plus tôt et que les Nations Unies devraient jouer un rôle actif pour les régler de façon pacifique. Le Pakistan appuie vigoureusement un plus grand recours, par les Etats Membres, aux procédures de médiation, de conciliation et d'arbitrage prévues au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

M. Kanju (Pakistan)

La participation du Pakistan à plusieurs opérations de maintien de la paix de l'ONU illustre son appui inconditionnel aux activités de maintien de la paix de l'ONU. A titre de geste de solidarité avec nos frères de Somalie, le Pakistan a fourni à l'opération de l'ONU en Somalie un bataillon d'infanterie ainsi que des véhicules et de l'équipement. Le Pakistan est prêt à désigner des unités spécifiques de ses forces armées en vue de leur déploiement rapide au service de l'ONU.

Nous estimons que l'Assemblée générale doit également être à même de jouer un rôle plus efficace dans la promotion tant de la paix et de la sécurité internationales que du progrès économique et social. Notre ordre du jour doit être rationalisé. Les décisions de l'Assemblée générale doivent aussi gagner en crédibilité et en responsabilité. Les Etats Membres doivent respecter et appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée générale, notamment celles qui sont adoptées par consensus.

La Charte prévoyait que l'ONU jouerait un rôle vital dans la promotion du développement et du progrès économiques et sociaux. L'organisation mondiale doit maintenant pouvoir compter sur un appui encore plus grand afin de la mettre en mesure de traiter de l'ensemble de nouvelles questions mondiales auxquelles l'humanité fait face : population, environnement, drogues et migrations internationales. La réponse des Membres de l'ONU à ces questions façonnera les structures politiques, économiques et sociales du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'ONU perdra sa deuxième occasion de matérialiser son potentiel si elle continue à être privée des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités croissantes. A cette assemblée, nous devons examiner sérieusement les moyens d'assurer un financement adéquat de toutes les activités de l'ONU.

La délégation du Pakistan espère que l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, adoptera un plan d'action pour la paix et la prospérité.

Nous devons nous efforcer de prendre des décisions spécifiques sur la restructuration des relations internationales d'ici la cinquantième session anniversaire de l'Assemblée générale. Ce serait l'occasion appropriée de faire amorcer à l'organisation mondiale son voyage vers la paix, la justice et le progrès conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Kanju (Pakistan)

A cette session cruciale de l'Assemblée, nous sommes très heureux, Monsieur, que la présidence soit occupée par une personne dotée de votre sagesse et de votre expérience diplomatiques. Je suis convaincu que vous apporterez une contribution vitale au succès de nos débats sur les principales questions de notre temps. Votre prédécesseur, l'Ambassadeur Shihabi, de l'Arabie saoudite, a accumulé une série remarquable de succès, au sujet desquels je tiens à le féliciter chaleureusement.

Notre organisation a le bonheur d'avoir un nouveau Secrétaire général dont l'éminente expérience de diplomate et d'universitaire lui permet d'appréhender les puissants courants de l'histoire qui se manifestent à notre époque. Il a déjà prouvé son courage politique en défendant la justice, l'équité et la paix. La délégation pakistanaise est certaine que M. Boutros Boutros-Ghali saura guider les Membres de l'ONU vers la nouvelle ère de paix et de prospérité que nous souhaitons tous voir émerger des débris de la guerre froide.

M. WATANABE (Japon) (parle en japonais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : J'aimerais d'abord vous féliciter sincèrement Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Par la même occasion, je remercie M. Samir Shihabi pour ce qui a été accompli sous sa présidence. Sa visite au Japon, en avril 1992, a renforcé davantage les liens étroits qui unissent mon pays à l'ONU.

L'an dernier, sept pays ont été admis à l'ONU, et cette année, 13 autres en sont devenus Membres. Au nom du Gouvernement et du peuple japonais, je félicite les représentants des pays qui participent à l'Assemblée générale pour la première fois. Comptant maintenant 179 Membres, l'ONU est véritablement une organisation mondiale. En même temps, son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales s'accroît fortement, ce qui donne à la communauté internationale des occasions sans précédent de réaliser les idéaux de la Charte des Nations Unies.

Les Etats Membres placent de grands espoirs dans le Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, qui s'acquitte des lourdes tâches inhérentes à son poste à un moment particulièrement crucial. Je saisis cette occasion pour dire au Président Ganev et au Secrétaire général Boutros-Ghali, qu'ils peuvent compter sur l'appui et la coopération sans réserve du Japon dans la poursuite de nos objectifs communs.

M. Watanabe (Japon)

Près d'un demi-siècle après la création de l'ONU, la communauté internationale est libérée des contraintes de l'affrontement Est-Ouest fondé sur l'idéologie et la force. Néanmoins, ce monde de l'après-guerre froide fait face à des problèmes que posent les changements intervenus dans les rapports de pouvoir entre les pays qui dominaient l'ancien ordre international, la résurgence des régionalismes et la déstabilisation de régions provoquée par des tensions ethniques, religieuses et autres.

La crise du Golfe témoigne des coûts politiques et économiques élevés qu'entraîne le rétablissement de la paix. Chaque jour, d'innombrables réfugiés de l'ex-Yougoslavie sont obligés de fuir leurs foyers. Chaque jour, de nombreux rapports nous parviennent sur les atrocités commises là-bas. En Somalie, la guerre civile, aggravée par une grave sécheresse, entraîne des souffrances humaines indescriptibles. Des efforts urgents continuent d'être nécessaires pour enrayer la pauvreté dans de nombreux pays en développement, où vit la majorité de la population du monde. La préservation de l'environnement mondial pour nos enfants et nos petits-enfants est une autre question qui exige une attention sérieuse de notre part.

Ces défis ne font que souligner la nécessité de rechercher des solutions aux problèmes dans un esprit de conciliation et de coopération entre les nations. Cet esprit de conciliation et de coopération doit être un élément clef dans nos progrès vers la création d'un ordre international pour la nouvelle ère, alors que l'ONU prend une importance encore plus grande au centre de nos démarches. Le moment est ainsi venu de réexaminer le rôle et les fonctions de l'ONU et d'étudier sérieusement la façon de les renforcer, ainsi que de réfléchir à la manière dont chacun de ses membres peut optimalement contribuer à cette fin.

M. Watanabe (Japon)

La réunion au sommet du Conseil de sécurité, au mois de janvier 1992, nous a fourni l'occasion sans précédent d'examiner, au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, les problèmes auxquels se trouve confrontée la communauté internationale. Compte tenu de la situation qui règne actuellement dans le monde, le rapport du Secrétaire général, intitulé "Agenda pour la paix", qui a été rédigé sur la base des délibérations tenues au Sommet, apporte assurément une contribution opportune. Je tiens en la plus haute estime l'initiative du Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, qui a été réalisée avec l'assistance diligente du Secrétariat.

De l'avis du Japon, l'édification d'un monde pacifique exigera l'approche suivante en cinq points :

Premièrement, des efforts doivent être entrepris pour apaiser les tensions internationales. L'accord conclu lors de la réunion au sommet entre les Etats-Unis et la Russie en juin dernier, qui prévoit des réductions considérables dans les armements nucléaires, est des plus opportuns. Il faut espérer qu'il ouvrira la voie du progrès en matière de désarmement nucléaire pour tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Le problème de la prolifération exige que le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires soit renforcé et rendu plus universel. Les signataires du Traité devraient harmoniser leurs positions de façon que, lorsqu'ils se réuniront en 1995, la prorogation du Traité soit assurée automatiquement.

Un élément important de la non-prolifération consiste à aider les spécialistes en armement nucléaire de l'ancienne Union soviétique pour leur réinsertion professionnelle. A cette fin, le Japon fait tout son possible pour qu'un Centre international de la science et de la technique commence à fonctionner rapidement, en coopération avec les Etats-Unis et les pays de la Communauté européenne.

La conclusion des négociations sur la Convention relative aux armes chimiques à la Conférence du désarmement et la présentation attendue à la présente session de l'Assemblée générale du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques marquent un progrès considérable. Le Japon espère sincèrement que le plus grand nombre possible de nations deviendront les premiers signataires de cette convention.

M. Watanabe (Japon)

Les armes classiques représentent un autre domaine dans lequel les nations concernées doivent être vigilantes afin d'éviter la déstabilisation régionale, particulièrement à la lumière des transferts d'armes importants qui ont déjà eu lieu dans certaines régions. Pour accroître la transparence des transferts d'armes et renforcer ainsi la confiance entre les nations, il est important que le Registre des armes classiques des Nations Unies - dont le Japon a proposé la création, avec la Communauté européenne et d'autres pays l'an dernier - fonctionne de façon efficace. Le Japon et ses partenaires dans cet effort ont l'intention de présenter un projet de résolution à la présente session de l'Assemblée générale, qui demanderait aux Etats Membres de participer largement à ce Registre.

Deuxièmement, des efforts accrus sont nécessaires pour prévenir le déclenchement de conflits. Jusqu'à présent, le Japon a joué un rôle actif dans l'adoption de résolutions par l'Assemblée générale telles que la Déclaration sur la prévention des différends (43/51) et la Déclaration concernant les activités d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies (46/59). Afin de renforcer la fonction de prévention des conflits qui incombe aux Nations Unies, le Secrétaire général doit avoir, notamment, la capacité d'envoyer des missions d'établissement des faits, de lancer des avertissements préalables, et de surveiller régulièrement la situation dans des zones de conflit potentiel. A cette fin, il est important que les informations sur les conflits soient immédiatement mises à la disposition du Secrétaire général.

En outre, je propose que l'on crée, au sein du Secrétariat des Nations Unies un "Bureau d'échange d'informations sur les conflits". Ce bureau classerait les informations sur les conflits recueillies par l'intermédiaire des missions d'établissement des faits du Secrétariat, ou fournies par les gouvernements, et les présenterait de façon objective au Conseil de sécurité et aux Etats Membres afin de les aider à formuler leurs positions sur la situation.

Je tiens également à noter ici que le Japon est entièrement d'accord avec la conception de diplomatie préventive décrite dans le rapport du Secrétaire général; mais l'idée d'un déploiement préventif d'opérations de

M. Watanabe (Japon)

maintien de la paix des Nations Unies, par exemple, avec le seul consentement d'une des parties à un conflit pose des problèmes qui demandent une étude plus approfondie.

Troisièmement, des efforts diplomatiques plus énergiques devraient être entrepris par les Membres des Nations Unies en vue de résoudre les conflits de manière pacifique. Compte tenu de la récente avalanche de conflits régionaux, il devient de plus en plus impératif que des efforts soient déployés par les organisations régionales et les Etats Membres des Nations Unies en vue de les régler. Les efforts entrepris par la Communauté européenne en vue de rétablir la paix dans l'ex-Yougoslavie et par les pays de la région de l'Asie et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité en vue de rétablir la paix au Cambodge sont des exemples du genre d'initiatives auxquelles je pense. Les mesures prises en ce moment par les pays concernés en vue de rétablir la paix au Moyen-Orient méritent également d'être applaudies. Le Japon, quant à lui, a également l'intention de jouer un rôle actif dans les consultations multilatérales.

J'ai l'intention de veiller à ce que le Japon continue d'intensifier ses efforts diplomatiques en vue d'édifier la paix et la stabilité dans la région Asie-Pacifique. En ce qui concerne la paix au Cambodge, le Japon a joué un rôle actif en accueillant, notamment, la réunion ministérielle sur la reconstruction et le relèvement du Cambodge à Tokyo, au mois de juin dernier. En collaboration avec d'autres pays, le Japon poursuivra des efforts intenses et sans relâche en vue d'inciter les Khmers rouges à oeuvrer avec les autres parties intéressées au Cambodge et avec l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), pour faire avancer rapidement le processus de paix. Le Japon a également l'intention de participer activement aux délibérations du Conseil de sécurité à ce sujet.

Relâcher les tensions dans la péninsule coréenne est d'une importance vitale pour la paix et la stabilité en Asie de l'Est, et le Japon a l'intention de contribuer de toutes les façons possibles à la création d'un climat propice au dialogue entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. A cet égard, le Japon se félicite de l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et la République de Corée et espère que cela mènera à des échanges toujours plus larges entre les deux pays à l'avenir.

M. Watanabe (Japon)

Je me félicite de l'idée proposée dans son intervention, aujourd'hui, par le Président Roe Tae Woo, de la République de Corée, d'accroître les occasions de dialogue entre les pays intéressés en Asie du Nord-Est, idée qui est conforme à la position du Japon. J'estime qu'il est d'une importance primordiale que les relations du Japon avec son voisin, la Fédération de Russie, se développent dans tous leurs aspects, sur une base équilibrée. A cet égard, je pense que l'instauration de rapports fondés sur la confiance entre le Japon et la Russie, par l'intermédiaire de la conclusion d'un traité de paix, contribuerait beaucoup à la paix et à la stabilité dans la région.

M. Watanabe (Japon)

Quatrièmement, les opérations de maintien de la paix qui sont au centre même du rôle fondamental des Nations Unies doivent être renforcées. Dotées de nouvelles responsabilités et d'une gamme d'activités de plus en plus étendue, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont, ces dernières années, évolué tant qualitativement que quantitativement. Toutefois, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, elles se heurtent à de nombreux problèmes, parmi lesquels des exigences de financement accrues et une insuffisance de personnel de logistique. Une coopération plus active des Etats Membres des Nations Unies s'avère donc essentiel.

En juin dernier, le Parlement japonais a voté l'International Peace Cooperation Law, qui, par le biais d'arrangements internes, permet enfin au Japon de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et aux opérations de secours humanitaires. Outre les contributions financières qui ont été ainsi très étendues, le Japon envisage de coopérer en envoyant du personnel dans la limite autorisée dans le cadre de cette nouvelle loi.

En réalité, une décision a déjà été prise d'envoyer du personnel chargé du contrôle des élections à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) pour superviser les élections qui s'y déroulent, ainsi que des observateurs militaires, une unité de construction et une police civile à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). Les premières équipes ont été envoyées. Le Japon envisage d'envoyer du personnel chargé de contrôler les élections qui se dérouleront au Cambodge l'année prochaine.

Le Japon estime que les principes et les pratiques des opérations de maintien de la paix appuyés par les Nations Unies depuis plus de 40 ans n'ont par perdu de leur validité et de leur bien-fondé et qu'il en sera de même à l'avenir. L'idée d'"unités d'imposition de la paix", proposée par le Secrétaire général dans son rapport, offre une approche intéressante des efforts futurs d'établissement de la paix des Nations Unies, mais exige d'être reconsidérée parce qu'elle procède d'une démarche totalement différente de celle des anciennes forces de maintien de la paix.

Cinquièmement, afin d'instaurer la paix dans le monde, le dialogue et la coopération doivent être renforcés et développés en tenant compte de la situation propre à chaque région. Les mécanismes de coopération régionale en Europe, symbolisés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en

M. Watanabe (Japon)

Europe (CSCE), sont nés d'efforts pour instaurer la confiance dans le contexte de conflits passés. Ils ont donné naissance à des cadres permettant d'oeuvrer ensemble à la réalisation de la stabilité et de la prospérité au niveau régional et ont déjà permis de prévenir efficacement des conflits et d'accroître leur capacité de maintien de la paix.

La coopération régionale pour la paix et la prospérité dans d'autres parties du monde n'a pas encore atteint le même degré de maturité qu'en Europe. Il conviendrait de s'interroger sur les moyens de créer des modes de dialogue et de coopération qui prennent en compte les caractéristiques politiques et géopolitiques de chaque région et s'adaptent à ses besoins.

S'agissant de la sécurité dans la région de l'Asie-Pacifique, le Japon estime qu'il est important de maintenir et de consolider les structures nécessaires à l'examen de questions dans un cadre bilatéral ou contre plusieurs pays intéressés et, en même temps, de s'employer à promouvoir le dialogue au niveau régional. Il me semble qu'à l'heure actuelle, l'une des instances les plus aptes à entreprendre un dialogue de ce genre au niveau régional est la Conférence post-ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). L'année dernière, le Japon a proposé que cette instance soit utilisée à des fins de dialogue politique du type de celui que je viens de décrire. Afin de développer une meilleure coopération dans la région de l'Asie-Pacifique, qui soit en même temps ouverte au monde extérieur, le Japon contribue activement au développement de la Coopération économique pour l'Asie et le Pacifique.

J'en viens maintenant à la question de la réponse à donner aux nouvelles menaces. Les menaces auxquelles l'humanité est aujourd'hui confrontée ne sont pas toutes d'ordre militaire. Les problèmes liés à la détérioration de l'environnement mondial, aux réfugiés, à la pauvreté, à la surpopulation, aux stupéfiants, au SIDA et d'autres menaces à caractère non militaire revêtent de plus en plus de gravité. Il ne suffit pas simplement de traiter les symptômes. Les Nations Unies et la communauté internationale doivent s'unir pour remédier aux causes de ces maux. Il n'est pas exagéré de dire que la solution de ces problèmes exigera le savoir collectif le plus pointu de l'humanité et l'application des normes éthiques et morales les plus élevées.

M. Watanabe (Japon)

A cet égard, je tiens à réaffirmer l'importance que revêt le respect des droits de l'homme. Les droits de l'homme fondamentaux ne constituent pas seulement une valeur universellement partagée, ils sont aussi essentiels pour garantir une vie meilleure à chaque individu et le développement d'une société démocratique. Le manque de respect vis-à-vis du droit humanitaire et des droits des minorités dans de récentes zones de conflit est profondément préoccupant.

Avec la fin de la guerre froide, il incombe à la communauté internationale de s'attaquer plus résolument au problème de la pauvreté dans le monde en développement, car le maintien de l'ordre mondial dépend pour l'essentiel de la façon dont le Nord et le Sud coopéreront. Les Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour combattre la pauvreté et éliminer les causes de l'instabilité sociale - qui plonge ses racines dans la pauvreté -, en reconnaissant que le développement économique élève le niveau de vie et accroît, par voie de conséquence, la stabilité.

En abordant la question de la pauvreté, nous devons avoir présent à l'esprit que les conditions diffèrent d'un pays à un autre. Les économies de certains pays sont sur le point de repartir, d'autres sont à la veille de résoudre les problèmes d'une dette en évolution, d'autres - comme les pays subsahariens - continuent d'être en proie à des difficultés économiques criantes. Aussi devons-nous adopter une approche qui prenne bien en compte ces circonstances différentes.

Le Japon envisage de participer aux efforts des Nations Unies pour traiter plus efficacement ces problèmes qui affectent l'humanité tout entière. Ainsi, conscient de son rôle en tant que membre responsable de la communauté internationale, le Japon envisage d'accueillir à Tokyo, à l'automne prochain, une conférence sur le développement en Afrique à laquelle participeront des nations subsahariennes, d'importants fournisseurs d'aide, les Nations Unies et d'autres instances internationales en vue de débattre du thème du développement économique de l'Afrique. Un autre événement important qui traitera de ces problèmes est le sommet des Nations Unies sur le développement social prévu en 1995. Le Japon entend coopérer activement à ces deux réunions et faire en sorte qu'elles soient couronnées de succès.

M. Watanabe (Japon)

J'en arrive maintenant à la question de l'environnement et du développement. Il est très important que le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue récemment à Rio de Janeiro, soit assuré. Le Japon se propose d'apporter des contributions actives au travail de la commission sur le développement durable, dont la création figure à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, et des institutions internationales existantes dans le domaine de l'environnement, telles que le Programme des Nations Unies sur l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Le processus de prise des dispositions nécessaires sur le plan national a été mis en route. Le Japon va bientôt mettre un point final au projet de son programme national d'action et est prêt à aider les pays en développement dans la formulation des leurs. Dans le cadre de son objectif déclaré, qui est d'accroître son aide publique au développement en liaison avec l'environnement pour la porter à un montant se situant entre 900 et 1 000 milliards de yens au cours des cinq prochaines années, le Japon se propose d'identifier, de formuler et de mettre en oeuvre les meilleurs projets par le biais d'un dialogue de politique avec les pays en développement. A ce stade, je souhaite confirmer la proposition du Japon de tenir avant 1997 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux questions d'environnement, en tant que suivi à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Alors que des réfugiés retournent dans leur pays au Cambodge et dans d'autres parties du monde, le problème des réfugiés dans l'ancienne Yougoslavie et en Somalie demeure extrêmement grave. La communauté internationale doit s'unir pour examiner des problèmes aussi complexes que de leur trouver un abri, de leur accorder une aide d'urgence et l'assistance à la réintégration pour les réfugiés qui regagnent volontairement leurs foyers. Le Japon continuera de jouer un rôle actif en apportant une aide humanitaire par le truchement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres institutions internationales.

La population est un autre problème auquel l'humanité tout entière doit faire face - un problème qui exige la coopération des pays tant développés qu'en développement. En vue de mieux préparer la Conférence internationale

M. Watanabe (Japon)

sur la population et le développement prévue pour 1994, et en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Université des Nations Unies, le Japon souhaite tenir en 1994 une réunion de personnalités internationales éminentes qui font autorité en matière démographique et, à cet égard, nous comptons beaucoup sur la coopération de tous les Etats Membres.

J'en arrive maintenant aux mesures à prendre en vue de revigorer les Nations Unies. Les Nations Unies ont actuellement à faire face à bon nombre de problèmes structureaux. Ceux-ci sont liés à l'organisation même de cette institution - qui ne s'est pas complètement adaptée aux temps changeants -, à la sérieuse crise budgétaire qu'elle traverse et à l'insuffisance de communication entre les institutions des Nations Unies.

Ce que l'on exige aujourd'hui avant tout des Nations Unies en tant qu'organisation mondiale, c'est qu'elle soit légitime, qu'on puisse lui faire confiance et qu'elle soit efficace. Si les Nations Unies veulent réaliser les idéaux et objectifs de la Charte - fondée sur la légitimité, la confiance et l'efficacité -, y compris le maintien de la paix et de la sécurité internationales, elles doivent pouvoir compter sur l'entière confiance de leurs Etats Membres. A cet égard, les Nations Unies doivent se restructurer face aux profonds changements de l'époque auxquels nous avons récemment assisté - des changements qui ne pouvaient avoir été prévus lorsque l'Organisation a été créée. Ceux-ci comprennent les transformations rapides dans la situation internationale, les augmentations spectaculaires du nombre d'Etats Membres des Nations Unies et de nouveaux rapports de force dans le monde.

Cependant, la Charte des Nations Unies elle-même contient de véritables reliques historiques, telles que les clauses sur les anciens ennemis. Etant donné la façon dont l'Organisation est structurée, l'on peut se demander si elle peut efficacement répondre aux espoirs mis en elle. Afin d'accroître la confiance et l'efficacité du Conseil de sécurité, qui a un rôle particulièrement important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Japon croit qu'il est nécessaire d'examiner sérieusement la façon dont les Nations Unies, dans leur ensemble, devraient être structurées. Cet effort devrait inclure l'examen des fonctions, de la composition et d'autres aspects du Conseil de sécurité. Selon moi, il est

M. Watanabe (Japon)

nécessaire que les Nations Unies elles-mêmes commencent à examiner cette question en vue de renforcer leurs fonctions. L'année 1995, qui sera celle du cinquantième anniversaire de l'Organisation, pourra se révéler un important tournant dans le processus de l'examen de cette question. Le réexamen de la structure des Nations Unies devrait aller de pair avec la réforme du Conseil économique et social, qui joue un rôle aussi important que celui du Conseil de sécurité. Les discussions à propos du Conseil économique et social qui se tiennent actuellement dans ce sens sont les bienvenues.

La seconde crise à laquelle sont confrontées les Nations Unies est celle du déficit budgétaire. Les Nations Unies sont à la veille de la faillite. Si l'Organisation souhaite se sortir de cette situation où elle est de façon chronique à court d'argent, les Etats Membres doivent honorer leurs obligations et verser immédiatement leurs contributions. Il est impératif que les Etats Membres qui sont en retard de paiements versent ce qu'ils doivent. Vu leur rapide augmentation, les demandes de fonds pour financer les opérations de maintien de la paix doivent, en raison de l'importance de ces opérations, être satisfaites. En particulier, la disponibilité de fonds à l'étape de lancement d'une opération est d'une importance cruciale et pourrait déterminer le résultat de l'opération dans son ensemble. Le Japon se propose dès lors de présenter à l'Assemblée générale, lors de la présente session, un projet de résolution pour faire en sorte que les fonds nécessaires destinés aux opérations de maintien de la paix à leur stade initial soient réunis, sans pour autant imposer de nouvelles charges financières aux Etats Membres. J'espère sincèrement que ce projet de résolution recevra un large appui de la part des Etats Membres.

M. Watanabe (Japon)

Le troisième problème concerne l'insuffisance de communication entre les institutions des Nations Unies. Une meilleure communication entre les institutions qui composent les Nations Unies est indispensable pour garantir une utilisation efficace des ressources limitées de l'Organisation et de son plein potentiel. Il est notamment important d'améliorer la liaison entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social et la communication entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Il faudrait envisager la création, par exemple, d'un mécanisme permettant des échanges de vues périodiques et un contact étroit entre les Présidents du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale - entre soit deux soit trois d'entre eux à la fois. En outre, il est important que le Conseil économique et social ait accès au Conseil de sécurité et lui fournisse des informations comme prévu à l'Article 65 de la Charte. Enfin, chaque fois qu'une opération importante de maintien de la paix est entreprise qui entraîne un engagement financier substantiel, il est essentiel que soit établi un mécanisme de consultations entre les membres permanents du Conseil de sécurité, les grandes sources d'appui financier, les pays fournissant d'importants contingents de personnel destiné à ce genre d'opérations, et les pays des régions concernées.

L'Organisation des Nations Unies entre dans une ère nouvelle offrant un potentiel plus important que tout ce qu'elle a jamais connu au cours de près d'un demi-siècle d'histoire. Toutefois, c'est aussi une époque qui montrera si l'Organisation est capable de se transformer en une organisation globale en mesure d'apporter la paix et la prospérité à toute l'humanité. L'ampleur même des défis et des tâches qui nous attendent exige, plus que jamais auparavant, que chaque Etat Membre soit profondément conscient de ses responsabilités et assume sa part du fardeau.

En accordant une importance primordiale à l'Organisation, le Japon, lui-même engagé à poursuivre ses propres idéaux en tant qu'Etat épris de paix, est déterminé à apporter sa contribution à la communauté internationale d'une manière qui soit compatible avec sa position et ses responsabilités, non seulement en termes de ressources financières mais aussi de personnel, et en renforçant son rôle politique dans les efforts tendant à créer un nouvel ordre de paix. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Japon s'efforce d'oeuvrer à la naissance d'un monde plus pacifique.

M. Watanabe (Japon)

Je tiens en terminant à m'engager à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que le Japon, dans un esprit de conciliation et de coopération, augmente sans cesse les contributions actives qu'il apporte à la communauté internationale.

M. SKUBISZEWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, veuillez accepter mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la session actuelle de l'Assemblée générale. Je vous souhaite plein succès dans cette tâche lourde de responsabilités. Permettez-moi aussi d'ajouter combien nous sommes heureux d'avoir un Président qui incarne la transformation démocratique de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est.

Au Président sortant, S. E. l'Ambassadeur Samir S. Shihabi du Royaume d'Arabie saoudite, je présente l'expression de notre appréciation quant à la manière dont il a dirigé et mené les travaux.

Je tiens également à assurer le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de notre appui indéfectible dans les efforts inlassables qu'il déploie afin que l'Organisation des Nations Unies réponde aux espoirs de notre époque et à la lettre de la Charte.

C'est avec une profonde satisfaction que nous accueillons parmi nous les nouveaux Membres des Nations Unies, à savoir Saint-Marin, la République de Moldova, le Kazakhstan, l'Arménie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ainsi que la Croatie, la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine.

La fin de la guerre froide a rendu possible l'édification d'un ordre mondial à l'abri de la terreur nucléaire, fondé sur le respect mutuel entre nations, sur une plus grande égalité d'opportunités et sur des structures efficaces de coopération. Elle a suscité l'espoir d'un monde plus sûr, plus équitable et plus humain.

Cependant, nous sommes encore loin de concrétiser de tels espoirs. Par conséquent, la communauté internationale est amenée à réexaminer et à adapter les structures et les fonctions de l'Organisation des Nations Unies. Les Etats Membres pensent de plus en plus à stimuler les efforts tendant à renforcer l'efficacité et l'efficacités de l'Organisation. Comme l'a dit le Secrétaire général, ils devraient chercher à accomplir "la transfiguration de

M. Skubiszewski (Pologne)

la maison". Notre cinquantième anniversaire fournit une occasion appropriée de réévaluer la structure de l'Organisation afin de mettre à profit le plein potentiel de la Charte. Avant de parler de sa révision, nous devons d'abord relire la Charte pour nous efforcer de l'appliquer systématiquement et d'en adapter l'application aux réalités de l'après-guerre froide et aux défis politiques et socio-économiques nés des rapports entre le Sud et le Nord.\*

D'importantes suggestions ont été faites par le Secrétaire général dans son rapport novateur intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277). Nous nous félicitons de ce document et des propositions qu'il contient.

La sécurité internationale est une question multidimensionnelle. Tandis que le facteur militaire continue de jouer un rôle clef, la sécurité et la stabilité internationales également dépendent de plus en plus d'autres facteurs.

Nous faisons face à des tâches urgentes dans le domaine économique : les économies des pays en développement et les économies des pays nouvellement démocratiques, qui ont vu le jour après la chute du communisme, doivent devenir plus efficaces. Il y a d'immenses défis à relever dans le domaine de la protection de l'environnement, en ce qui concerne la question des réfugiés ainsi que les catastrophes naturelles et les catastrophes causées par l'homme. La question des réfugiés est une manifestation externe des problèmes sur lesquels on ne peut se pencher efficacement sans s'être attaqué au préalable à leurs causes sous-jacentes. Les immenses souffrances de la Somalie frappée de famine en sont un exemple évident. Elles appellent non seulement des secours internationaux d'urgence mais aussi une aide à long terme.

Les progrès accomplis en matière de contrôle des armements et de désarmement ont un impact direct et positif sur le climat de la sécurité internationale. Au cours des 12 derniers mois, des négociations dans ce domaine vital ont abouti, entre autres, au Traité de "Ciel ouvert", aux accords liés aux pourparlers sur la réduction des armes stratégiques entre les

---

\* M. Phoofolo (Lesotho), Vice-Président, assume la présidence.

M. Skubiszewski (Pologne)

Etats-Unis et les quatre Etats qui ont succédé à l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques, à savoir la Russie, l'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan, et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction. Il convient de féliciter la Conférence du désarmement à Genève d'être enfin parvenue à un accord interdisant ces armes détestables. Les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se sont engagés à devenir les signataires originaux de cet important instrument. Nous invitons instamment tous les Etats Membres à en faire autant.

M. Skubiszewski (Pologne)

Cependant, le contrôle des armements et le désarmement ne sont pas des tâches terminées. Les Nations Unies doivent traiter la capacité de surextermination existant encore dans les arsenaux à la fois nucléaires et classiques, et voir aussi le danger croissant de prolifération des armes de destruction massive et de la technologie des missiles. Il est urgent et nécessaire de contrôler le transfert d'armes international. L'ouverture et la transparence dans le domaine militaire doivent être encouragés. La stabilité et la confiance dans le domaine militaire nous échapperont tant que nous ne ferons pas de progrès dans tous ces domaines. Mais même cela ne suffit pas. La paix et la sécurité internationales demeureront au mieux fragiles tant que les modèles et les pratiques en vigueur ne seront pas corrigés pour éliminer les causes non militaires d'instabilité, y compris la haine ethnique et le nationalisme.

La crise dans l'ex-Yougoslavie, et en particulier en Bosnie-Herzégovine, représente actuellement la plus grande rupture de la paix internationale. C'est une menace à la sécurité de la région. Le non-respect du droit devant être appliqué lors de conflits armés, les atrocités, la persécution de différents groupes de population, y compris la réinstallation forcée et les programmes "d'épuration ethnique", les violations grossières des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les obstacles entravant l'aide humanitaire, y compris les obstacles à l'activité du Comité international de la Croix-Rouge - tous ces actes sont à la base d'un conflit régional de proportions sans précédent qui comporte des risques de débordement et de conséquences incalculables.

Le rapport récent de M. Tadeusz Mazowiecki, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, contient des preuves absolues de violations de la loi humanitaire internationale et des droits de l'homme. Le rapport n'épargne aucune partie au conflit, tout en reconnaissant que les degrés de responsabilité sont loin d'être égaux ou même comparables.

Au vu des rapports sur les camps de détention de civils et de prisonniers de guerre, le Gouvernement polonais estime qu'il est nécessaire de réitérer son exigence formulée le 7 août 1992, à savoir que tous ces camps soient fermés immédiatement et que tous les détenus soient libérés sans délai. En outre, les poursuites criminelles contre toutes les personnes responsables de violations de la loi des conflits armés doivent être mises en oeuvre.

M. Skubiszewski (Pologne)

La Pologne a fourni un des contingents les plus importants à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge et à la Force de protection des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie. En même temps, la Pologne reconnaît le besoin urgent de réévaluer les tâches et la structure des forces de maintien de la paix des Nations Unies, y compris, comme l'a proposé le Secrétaire général, la création d'une force permanente à la disposition de l'Organisation. Un autre sujet qui mérite d'être examiné est le financement des opérations de maintien de la paix à partir des budgets de défense des Etats. S'ils réservaient 0,5 % seulement de leurs budgets militaires annuels aux opérations de maintien de la paix, cela permettrait de surmonter les besoins budgétaires actuels. De cette façon, le maintien de la paix et de la sécurité deviendrait véritablement une responsabilité commune de la communauté internationale.

La Pologne est prête à contribuer au développement des centres internationaux de préparation des forces de maintien de la paix. A cette fin, nous proposons de mettre à la disposition des Nations Unies une des bases militaires polonaises qui ont été libérées par les forces armées russes.

Qu'il me soit permis de souligner maintenant le fait que le Gouvernement polonais a indiqué sa volonté d'affecter aux opérations de maintien de la paix, à partir de 1993, deux ou trois bataillons d'infanterie autonomes, en plus des détachements logistiques. Ce contingent pourrait éventuellement être mis à la disposition du Conseil de sécurité des Nations Unies à titre permanent. Ainsi, nous sommes entièrement d'accord avec les mots que le Président des Etats-Unis d'Amérique a utilisés hier dans sa déclaration, à savoir qu'il faut mettre l'accent sur le maintien de la paix. Cette idée a été également évoquée par d'autres orateurs. En outre, pour répondre à une suggestion récente du Secrétaire général, la Pologne est prête à participer à des consultations visant à l'application de l'Article 43 de la Charte.

Je passe maintenant à la question du régionalisme. Certains points ont déjà été abordés au cours du débat d'aujourd'hui. Je fais allusion en particulier aux déclarations du Secrétaire d'Etat britannique des affaires étrangères et du Commonwealth et du Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. Skubiszewski (Pologne)

Les Etats Membres devraient recourir davantage aux possibilités découlant du Chapitre VIII de la Charte. Des structures régionales et continentales de sécurité devraient, à notre avis, devenir partie intégrante de l'architecture globale de la sécurité.

L'agression contre le Koweït et les hostilités en ex-Yougoslavie, en Moldova et dans le Haut-Karabakh ont révélé la force du nationalisme et la faiblesse de certaines structures régionales. En fait, des conflits politiques, ethniques et religieux et autres qu'on a laissé couvrir ont répandu l'insécurité et l'instabilité en Europe et bien au-delà. Alors que les Nations Unies, comme l'a prouvé l'expérience du golfe Persique, sont capables de jouer un rôle en ce qui concerne la restauration et la sauvegarde de la paix et de la sécurité, nous avons encore besoin de rechercher de nouveaux arrangements de sécurité conformément à la Charte. En Europe, ce besoin a été reconnu par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui est le pilier de la sécurité sur notre continent, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). La Pologne appuie leur engagement et leur coopération active avec les autres institutions de maintien de la paix, de prévention des conflits et de gestion des crises.

Une interaction harmonieuse et constructive entre les Nations Unies et les organisations ou arrangements régionaux pourraient constituer un élément nouveau important pour rendre les Nations Unies plus efficaces dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ce fait est souligné à juste titre par le Secrétaire général dans son rapport.

Dans les situations de crise, où plusieurs organisations interviennent simultanément, il pourrait être bon d'établir, sur une base spécifique, un cadre de coordination unique. Cela contribuerait à éviter le double emploi, le chevauchement et la dissipation des efforts.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devrait être félicitée d'avoir proposé cette coopération. Elle s'est déclarée elle-même arrangement régional au titre du Chapitre VIII de la Charte. Cela implique l'établissement d'un lien important entre la sécurité européenne et mondiale.

Dans notre préoccupation pour la paix et la sécurité, nous devons envisager aussi les facteurs non militaires. Qu'il me soit permis tout

M. Skubiszewski (Pologne)

d'abord de parler des droits de l'homme, un domaine où la nation polonaise a accumulé une expérience considérable sur la lutte pour le respect de l'individu. Notre débat sur cette question a lieu à une époque d'espoirs grandissants et en même temps que de craintes croissantes quant à l'avenir. La communauté internationale est frustrée par son impuissance trop fréquente dans des cas de violations graves et massives des droits de l'homme. L'ex-Yougoslavie en est un exemple récent.

Les Nations Unies devraient examiner d'urgence des mesures supplémentaires pour faire face aux violations sérieuses de droits de l'homme, entre autres un système de renforcement du respect des droits de l'homme. A cet égard, la proposition autrichienne relative à l'établissement d'un mécanisme d'urgence de surveillance des droits de l'homme, présentée à la Commission des droits de l'homme, mérite toute l'attention voulue.

M. Skubiszewski (Pologne)

La prochaine Conférence mondiale sur les droits de l'homme est une instance appropriée pour débattre ces questions. La Conférence devrait adopter une approche globale s'agissant des droits de l'homme. Elle devrait élaborer un programme pragmatique pour la promotion et l'application des droits de l'homme, ainsi que pour la prévention des violations de ces droits. Elle devrait contribuer à l'amélioration de la coordination des activités des Nations Unies dans ce domaine. Le cadre des préparatifs de la Conférence est fourni par la résolution 45/155 de l'Assemblée générale.

Tout en notant les divers facteurs qui influencent le statut des droits de l'homme, la résolution met l'accent sur leur universalité. Il n'y a rien qui justifie l'établissement d'une quelconque distinction dans la compréhension du contenu et de la signification des droits de l'homme, pas plus qu'il n'y a de place pour une application sélective de ces droits. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que la substance universelle des droits de l'homme ne soit affaiblie.

Mon pays attache une importance particulière à la protection des minorités. Cette attitude est reflétée dans les traités conclus par la Pologne avec ses voisins. Nous appuyons pleinement l'adoption, par l'Assemblée générale, du projet de déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques.

S'il est vrai que la division, d'inspiration idéologique, entre l'Est et l'Ouest, n'existe plus - et nous nous en réjouissons -, il n'en demeure pas moins qu'une division croissante s'est établie entre le Nord et le Sud, certains pays en transition comme la Pologne se trouvant pris entre les deux. Il en résulte que la promesse de paix, d'une sécurité accrue et de liberté pour tous commence à s'effriter lentement.

L'inégalité mondiale, caractérisée par le fossé croissant entre le Nord riche et le Sud pauvre ainsi que par la disparité dans l'accès aux marchés doit être réduite pour des raisons non seulement économiques mais sécuritaires, humanitaires et morales. Un développement écologiquement durable, dont la démocratie et l'économie de marché constituent le coeur, devrait être le point de convergence et le principal objectif du système des Nations Unies au moment où il se prépare pour l'avenir : l'an 2000 et

M. Skubiszewski (Pologne)

au-delà. Si nous ne forgeons pas une coalition pour le développement, nous serons incapables de relever avec succès les défis qui nous attendent.

Il se trouve qu'il y a également des raisons de craindre une division fondée sur le niveau du développement économique en Europe. Pour les pays en transition, la prospérité à laquelle ils aspirent depuis longtemps se fait attendre et ne s'accompagne pas toujours de la liberté. Les démocraties industrielles occidentales n'ont toujours pas adopté d'approche cohérente aux problèmes naissants des pays d'Europe centrale et orientale. Une stratégie d'ensemble à l'appui de la transition démocratique n'a pas encore été élaborée, stratégie dont la pertinence, oserai-je le dire, pourrait bien un jour être hautement appréciée dans d'autres régions et pays qui, selon toute probabilité, devront faire face à des problèmes de transition et de transformation.

Il ne fait guère de doute que les relations économiques internationales ont besoin d'être réformées dans l'intérêt supérieur de la stabilité et de la sécurité internationales. Plus l'économie est forte, plus le tissu politique et social des Etats est solide et, en fait, plus leur résistance à l'impact des conflits ethniques, à l'exode des réfugiés et aux problèmes d'immigration est grande. A mon avis, il s'agit d'un argument valable en faveur d'une restructuration accélérée des économies en transition et de leur intégration rapide à l'économie mondiale.

Les incidences sociales de la réforme économique et des ajustements structurels doivent être suivies avec beaucoup d'attention dans les pays en développement comme dans les pays en transition. Nous comptons que la prochaine Conférence au sommet des Nations Unies sur les politiques sociales et le développement traitera de ces incidences de manière assez détaillée, en particulier du fait qu'elles touchent à l'Europe centrale et orientale et à la Communauté d'Etats indépendants. Il serait certainement utile qu'au cours des préparatifs de la Conférence, le Secrétaire général prépare, sur le modèle de son "Agenda pour la paix" (A/47/277) un rapport sur les défis du développement économique et social.

La Pologne se félicite de ce que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro au début de l'année, ait ouvert un nouveau chapitre de la coopération internationale en

M. Skubiszewski (Pologne)

examinant les questions de protection de l'environnement d'une manière compatible avec les exigences d'un développement durable.

La Décennie du droit international a démarré lentement. Elle continue néanmoins d'offrir un cadre unique au renforcement du rôle du droit en tant que facteur fondamental de l'ordre dans les relations internationales. Nous ne devons pas laisser échapper cette occasion. L'Organisation des Nations Unies elle-même est confrontée à un certain nombre de problèmes juridiques de nature extrêmement délicate. Je voudrais évoquer, à titre d'exemple, le concept contemporain de la souveraineté; la primauté du droit et la juridiction nationale des Etats; le respect du droit international dans les situations de conflit; les mécanismes juridiques internationaux d'application des droits de l'homme; la création d'une cour pénale internationale; la succession des Etats et les demandes d'indemnisation internationales.

En ce qui concerne le règlement des conflits, il conviendrait de recourir à l'Article 36 de la Charte. Les recommandations du Conseil de sécurité sur des procédures ou méthodes spécifiques d'ajustement des différends devraient devenir pratique courante dans les cas où les parties à un différend sont incapables de le régler conformément à leurs obligations au titre du paragraphe 3 de l'Article 2 de la Charte. La Pologne est notamment en faveur du renforcement du rôle de la Cour internationale de Justice.

Je voudrais terminer sur cette note : une paix mondiale durable est inconcevable sans le règne du droit et de la justice qui doivent servir de phares solides à tous les hommes comme à toutes les nations.\*

Mme af UGGLAS (Suède) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence. Je suis certain que la présente session de l'Assemblée générale est entre de bonnes mains. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rôle dirigeant qu'il joue aux Nations Unies à une époque de changements cruciaux.

C'est un signe des temps que depuis l'année dernière pas moins de 13 nouveaux Etats Membres ont pris place à l'Assemblée générale. Je voudrais leur souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous.

---

\* Le Président assume la présidence.

Mme af Ugglas (Suède)

Le monde subit actuellement des changements spectaculaires et fait face à des défis considérables. Ne laissons pas l'optimisme suscité par la révolution qui a apporté la liberté à l'Europe orientale se transformer en un nouveau pessimisme à cause des problèmes auxquels nous nous heurtons aujourd'hui.

Il est certain que la fin de la guerre froide nous a donné l'occasion unique d'instaurer un nouvel ordre mondial fondé sur des valeurs communes, tel qu'envisagé à l'origine dans la Charte. Un consensus international se dégage, fondé sur les principes de la démocratie et d'une économie libre - conditions préalables à la prospérité des peuples du monde entier.

Mme af Ugglas (Suède)

La première raison de mon optimisme, c'est la fin du conflit Est-Ouest. La deuxième raison, c'est que l'histoire a prouvé qu'aucune nation n'est condamnée à un cycle éternel de pauvreté, de sous-développement et de violence politique. Plusieurs pays en développement ont fait des progrès remarquables, passant de la pauvreté absolue à une relative prospérité en très peu de temps.

Outre les contributions traditionnelles provenant des pays industrialisés, nous pouvons constater dans les pays ayant réussi leur développement une tendance à partager leur savoir-faire et leur expérience avec d'autres pays qui n'ont pas encore atteint le même niveau de croissance. De nouvelles formes de coopération entre des pays à différents stades de développement sont en train de voir le jour.

Nous vivons à une époque où l'élimination du risque d'un holocauste nucléaire rend nettement plus visibles d'autres menaces à la paix et à la sécurité. Cela est vrai des problèmes du développement économique, de la menace croissante qui pèse sur l'environnement et des conflits ethniques et religieux qui se sont sérieusement aggravés dans certaines régions. Même si la sécurité doit continuer d'avoir une dimension militaire, ces défis ne pourront être relevés qu'en appliquant un concept de sécurité plus général, qui tienne compte de tous les aspects.

A long terme, les problèmes et les conflits de ce type ne peuvent être résolus que dans un environnement où l'accent est davantage mis sur la coopération. Cela peut se faire par le libre échange de techniques et de marchandises, par la coopération régionale et par la création d'institutions, ce qui implique l'établissement et le renforcement de structures internationales à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies. A l'avenir, la grandeur d'une nation ne sera pas mesurée à l'aune de son potentiel militaire mais bien à celle de sa capacité de créer une société civile par la coopération pacifique.

Un monde de sociétés civiles ouvertes doit aussi être un monde de marchés ouverts. En Europe occidentale, la paix et la prospérité ont été consolidées et garanties grâce à la libre circulation des biens et services. De la même manière, la paix et la prospérité dans ce qu'on a l'habitude d'appeler le tiers monde ne peuvent se réaliser que par la liberté des échanges sur le plan mondial ainsi que par une plus grande ouverture des frontières.

Mme af Ugglas (Suède)

L'Ouest doit aller plus loin que la simple ouverture de ses marchés. C'est également notre responsabilité d'appuyer le progrès économique et social dans les pays en développement en apportant une aide généreuse. L'aide est particulièrement importante pour les pays les plus pauvres qui ne sont pas encore en mesure de profiter pleinement de la libéralisation du commerce mondial.

Pour la Suède, il est essentiel que les pays industrialisés occidentaux parviennent à atteindre l'objectif fixé en consacrant 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement. L'aide au développement doit être efficace et favoriser le respect des droits de l'homme, de la démocratie et des solutions fondées sur l'économie de marché. Malheureusement, des ressources toujours plus importantes sont nécessaires également pour porter secours à ceux qui souffrent de la famine, de la guerre et d'autres catastrophes.

La coopération régionale, qui a reçu un nouvel élan en raison de la fin de l'affrontement Est-Ouest, jouera un rôle de plus en plus dynamique dans le monde de demain. Et, à son tour, la coopération régionale peut favoriser la coopération mondiale. Si les occasions de coopération régionale sont utilisées de la manière appropriée, cette coopération offrira les moyens de réaliser une intégration mondiale. Mais si ces possibilités ne sont pas utilisées comme il convient, le résultat sera un nationalisme étroit et le protectionnisme économique.

L'intégration européenne et la réunification de l'Est et de l'Ouest de l'Europe sur la base de valeurs et d'objectifs communs a créé de nouvelles possibilités de coopération paneuropéenne. La stabilité dépendra à l'avenir du succès de la transition en Europe orientale et dans les Etats de la Communauté d'Etats indépendants, ce qui exige beaucoup de la solidarité européenne.

Une Europe unie et prospère peut jouer un rôle important et positif sur le plan international. La Suède est déterminée à devenir membre de la Communauté européenne. En qualité de membre, la Suède continuera d'oeuvrer pour l'instauration d'une Europe ouverte au monde, sur les plans économique, culturel et politique. A notre avis, une Europe introvertie n'est pas viable.

Mme af Ugglas (Suède)

Les menaces écologiques, les catastrophes naturelles et le terrorisme continueront d'être des défis redoutables. La pauvreté massive et la progression démographique galopante sont des problèmes pour bien des pays. La toxicomanie et le trafic des stupéfiants restent des sujets d'inquiétude sérieux pour la communauté internationale. Nous avons vu que des sociétés peuvent s'effondrer à cause de problèmes intérieurs, aussi bien que sous la pression extérieure.

C'est un fait que les courants massifs de réfugiés que nous voyons aujourd'hui peuvent être causés aussi bien par les activités humaines que par les catastrophes naturelles. En Europe, nous avons jusqu'ici été incapables d'endiguer les événements tragiques survenus dans l'ancienne Yougoslavie. C'est là le conflit le plus brutal qu'ait connu notre région depuis la seconde guerre mondiale. La Suède s'efforce de renforcer les mécanismes régionaux et le cadre international de façon à traiter des conflits du genre de ceux que nous avons connus dans les Balkans, en Moldova et dans le Caucase.

Dans son voisinage immédiat, la Suède a porté son attention sur le risque de conflit inhérent à la présence irrégulière de troupes de l'ancienne Union soviétique dans les Etats baltes souverains. Nous nous félicitons de l'accord récent sur le retrait de ces troupes, signé entre la Russie et la Lituanie, et nous espérons que des accords similaires seront aussi conclus avec l'Estonie et la Lettonie.

La fin de la guerre froide a encouragé des mesures de règlement pacifique, mais les conflits régionaux, souvent anciens, continuent de faire des victimes dans de nombreuses régions du monde. Dans certaines parties de l'Afrique, les conflits régionaux ont été aggravés par une sécheresse prolongée entraînant une famine qui affecte des millions de personnes. Nul ne peut être indifférent à la situation en Somalie, où la population civile a été frappée plus durement que nulle part ailleurs.

Dans d'autres parties de la corne de l'Afrique, les habitants continuent à souffrir des effets de la guerre. La Suède participe aux mesures actuelles de secours humanitaire international en fournissant des ressources importantes. Néanmoins, l'aide humanitaire doit être assortie d'efforts politiques afin d'établir une paix durable.

Mme af Ugglas (Suède)

Les aspects positifs de l'évolution de la situation en Afrique du Sud, où des mesures importantes ont été prises en vue d'un règlement négocié, sont obscurcies par une violence politique qui risque de créer un cercle vicieux. Le Gouvernement suédois appuie les efforts du Secrétaire général en vue de contribuer à mettre fin à la violence et à relancer les négociations devant conduire à l'élimination rapide de l'apartheid et à la création d'une Afrique du Sud démocratique.

L'occasion historique qui se présente en ce moment de réaliser la paix au Moyen-Orient ne doit pas être perdue. Néanmoins, pour que la paix ait un contenu réel, il faut un règlement d'ensemble comprenant tous les aspects discutés par les groupes de travail multilatéraux dans le cadre du processus de paix. Le Moyen-Orient profiterait beaucoup de la coopération régionale dans bien des domaines.

Lorsque les parties à un conflit s'assoient à la table de négociation, un processus dynamique de mise en confiance s'amorce souvent. Nous espérons que ces effets dynamiques se produiront tant dans le processus politique en Afrique du Sud que dans le processus de paix au Moyen-Orient.

L'évolution récente dans le domaine du désarmement a été particulièrement encourageante. L'année dernière, les Etats-Unis et les membres intéressés de la Communauté d'Etats indépendants sont convenus de réduire leurs arsenaux nucléaires stratégiques des deux tiers et d'éliminer la plupart de leurs armes nucléaires tactiques.

Le projet de convention visant l'interdiction totale des armes chimiques représente un succès historique dans les efforts internationaux pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive. Nous espérons qu'un consensus international renforcé permettra de prendre d'autres mesures efficaces pour lutter contre les armes de destruction massive et leur prolifération. La Suède s'intéresse particulièrement à la non-prolifération des armes nucléaires et au renforcement ainsi qu'à une prolongation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la suite de la Conférence qui aura lieu en 1995 pour examiner la situation.

Mme af Ugglas (Suède)

Une tâche importante de la présente session de l'Assemblée générale est d'assurer le suivi des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, en juin dernier. Les pays industrialisés et les pays en développement doivent travailler de concert dans un esprit de coopération et de solidarité pour répondre aux menaces qui pèsent sur notre environnement et pour parvenir à un développement écologiquement rationnel.

Un poète suédois a écrit : "Ce que peut créer la force est bref et instable." C'est aussi ce que l'histoire nous enseigne. Des solutions durables aux crises et aux conflits causés par les antagonismes religieux doivent être fondées sur les principes de la démocratie et du droit international. Il est donc de l'intérêt de tous de sauvegarder la primauté du droit international au-delà des frontières nationales, ethniques et religieuses.

En Europe, nous avons vu une évolution salubre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Pendant la guerre froide, le rôle de la CSCE était de construire des ponts. Son rôle central maintenant est d'appuyer les pays d'Europe de l'Est dans leur période de transition et d'aider ces nouveaux Etats à trouver des formes de coexistence pacifique. Lorsque la Suède prendra la présidence du Conseil des ministres de la CSCE en décembre, j'ai l'intention d'oeuvrer au renforcement de la capacité de la CSCE à édifier la paix et à régler les conflits.

La coordination entre l'ONU et la CSCE a été renforcée lorsque la CSCE, à Helsinki, s'est clairement proclamée organisation régionale suivant la définition de la Charte des Nations Unies. L'effet en est positif, par exemple sur les efforts faits pour résoudre le conflit dans l'ancienne Yougoslavie. Différentes formes de sécurité de coopération entre l'ONU et les organisations régionales sont également introduites dans d'autres régions de conflit.

Néanmoins, l'ONU a la responsabilité fondamentale d'interpréter et d'appliquer le droit international. Les mesures visant à le faire respecter restent la prérogative des Nations Unies. Mais elles doivent être renforcées à certains importants égards si elles doivent être en mesure de répondre aux exigences d'aujourd'hui et aux espoirs de demain.

Mme af Ugglas (Suède)

La Suède veut contribuer à ce processus. Dans le premier cas, la capacité de l'ONU de rechercher, de maintenir et d'édifier la paix doit être renforcée. Ceci s'applique au Conseil de sécurité, auquel est conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité en vertu de la Charte, et s'applique également au Secrétaire général, qui devrait recevoir davantage de possibilités de prendre des initiatives.

En ce qui concerne le renforcement du Conseil de sécurité, je pense avant tout aux possibilités qu'il a de traiter sans attendre des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il faut toutefois se montrer prudent dans le changement de la composition du Conseil et de ses procédures de prise de décisions, puisque le Conseil est finalement parvenu à fonctionner comme le prévoyait la Charte. En même temps, il est important que les décisions du Conseil de sécurité continuent de jouir de l'appui général des Etats Membres, ce qui exige une coopération étroite entre les membres du Conseil de sécurité et les autres Membres des Nations Unies.

La Suède se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix". Plusieurs des propositions présentées dans son rapport ont été discutées dans un document antérieur des pays nordiques intitulé "Formuler la paix - les Nations Unies dans les années 90". Dans ce document, nous lançons un appel notamment, pour le renforcement des capacités du Conseil de sécurité et du Secrétaire général en matière de diplomatie préventive. Nous sommes heureux de constater que cette question a reçu la priorité la plus élevée.

Il est extrêmement important que les Nations Unies reçoivent des possibilités concrètes de devancer les conflits afin de les prévenir. L'ONU devrait pouvoir déployer des forces de maintien de la paix à des fins préventives. Il faudrait encourager les parties à un différend à s'adresser à la Cour internationale de Justice pour le règlement pacifique de leurs différends. Les violations des droits de l'homme fondamentaux peuvent constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales et doivent donc être soumises aux mesures prises par le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la question difficile de l'utilisation de mesures coercitives pour maintenir ou édifier la paix au titre de l'Article 42 de la Charte et la création de forces permanentes des Nations Unies sur une base nationale à cette fin, nous avons toutes les raisons d'examiner et d'analyser

Mme af Ugglas (Suède)

ces questions avec beaucoup d'attention. Tout changement dans la pratique de l'ONU doit se faire dans le cadre d'un accord aussi général que possible.

Le rapport du Secrétaire général contient également des propositions relatives à un financement des missions traditionnelles de maintien de la paix. La question du financement est devenue de plus en plus importante car les entreprises des Nations Unies en matière de maintien de la paix se sont multipliées. Les activités de maintien de la paix ne doivent pas être fondées sur la charité des Etats Membres, comme cela a souvent été le cas dans le passé. Pour les pays nordiques, la création d'un fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix constituerait une étape importante vers la solution de la question du financement.

Mais les opérations de maintien de la paix ne sont que l'un des aspects des difficultés financières de l'ONU. Pour qu'elle puisse s'acquitter de son rôle à l'avenir, maintenant que les préalables politiques existent, une solution à long terme doit être trouvée à sa crise financière. En outre, tous les Etats Membres doivent payer leurs contributions conformément aux obligations qui leur incombent au titre de la Charte.

Nous sommes heureux de constater que la notion de sécurité plus large que prône la Suède est comprise dans l'"Agenda pour la paix". Cette manière de voir pourrait être la base de la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies. Dans son rapport à la session du Conseil économique et social de cette année, le Secrétaire général a développé plus avant ses idées sur cette question. Selon son idée fondamentale, aucune distinction ne doit et ne devrait être faite entre les tâches de l'ONU dans le domaine politique et celles des domaines économique et social. La Suède appuie ce point de vue. Dans ce contexte, la proposition d'organiser un sommet mondial pour le développement social en 1995 acquiert une importance particulière.

Dans le projet des pays nordiques pour l'ONU, plusieurs propositions concrètes sont présentées pour rendre les travaux d'aide au développement des Nations Unies plus efficaces - par exemple, grâce à une nouvelle structure de gestion et un nouveau système de financement. Nous nous félicitons de la première mesure adoptée par l'Assemblée générale pour rendre l'ONU plus apte à répondre aux graves situations humanitaires. A la suite de la session de juillet du Conseil économique et social, nous espérons qu'il sera possible

Mme af Ugglas (Suède)

de continuer avec succès les mesures de réforme dans le domaine économique et social pendant la présente session de l'Assemblée générale.

La protection des droits de l'homme est également incluse dans la notion de sécurité au sens large. En vue de la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme de l'année prochaine, la Suède a l'intention d'oeuvrer à des mesures et à des procédures susceptibles de renforcer le respect des droits de l'homme dans le monde entier, dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés. Pour le Gouvernement suédois il y a un lien manifeste entre le respect des droits fondamentaux de l'homme et le développement économique et social. Par conséquent, la question du développement d'un pays ne peut pas être séparée de son respect pour les droits de l'homme.

La Suède pose sa candidature à un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies pour l'exercice 1993-1994. Nous le faisons en raison du rôle actif que nous avons joué traditionnellement dans le système des Nations Unies. S'agissant de l'élection de membres non permanents du Conseil, la Charte stipule qu'il faut tenir spécialement compte de la contribution des Membres au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation.

Mme af Ugglas (Suède)

De nombreux Suédois ont servi les Nations Unies, au Secrétariat comme sur le terrain. Des noms comme Folke Bernadotte et Dag Hammarskjöld appartiennent à l'histoire des Nations Unies.

La Suède a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Forts de notre expérience dans ce domaine, nous pouvons avec les autres pays nordiques offrir des conseils et une formation aux pays qui se préparent maintenant pour des missions de maintien de la paix.

La Suède a inscrit les problèmes de l'environnement à l'ordre du jour des Nations Unies et elle a accueilli la première Conférence des Nations Unies sur la question.

Pendant de nombreuses années, nous avons été à l'avant-garde des travaux des Nations Unies dans les domaines économique et social, qu'il s'agisse de planification ou de financement.

La Suède est l'un des principaux pays donateurs aux nombreuses institutions de développement des Nations Unies et elle occupe le quatrième rang des pays qui versent la contribution la plus élevée au budget d'ensemble des Nations Unies.

Si la Suède obtient l'appui nécessaire pour sa candidature au Conseil de sécurité cela supposera pour elle de plus lourdes responsabilités que lorsque nous avons participé aux travaux du Conseil il y a 16 ans. Nous sommes prêts à assumer ces responsabilités.

Dans un climat international qui présente de nouveaux défis et de nouvelles perspectives de coopération, la politique de la Suède à l'égard des Nations Unies peut être résumée en trois points :

Premièrement, nous voulons contribuer au renforcement de la capacité des Nations Unies pour ce qui est d'instaurer, de rétablir et de maintenir la paix. Il faut pour cela conserver toute son efficacité au Conseil de sécurité, ce qui suppose que ses décisions jouissent de l'appui général des Etats Membres.

Le Secrétaire général devrait pouvoir prendre davantage d'initiatives. Il est essentiel que le financement des opérations de maintien de la paix soit garanti, et la Suède appuie la proposition visant la création d'un fonds spécial de réserve.

Mme af Ugglas (Suède)

Deuxièmement, nous souhaitons oeuvrer pour l'extension des structures internationales de coopération afin que pendant les années 90 nous puissions répondre aux menaces à la paix, à la sécurité et au développement économique. Nous attachons une grande importance à l'interaction entre les Nations Unies et les organisations régionales.

Troisièmement, nous souhaitons développer une notion plus générale de sécurité englobant non pas seulement l'élément militaire, mais les droits de l'homme, la démocratie, la liberté économique, la justice sociale et la responsabilité écologique. Nous appuyons l'idée que les tâches de l'ONU dans les domaines politique, économique et social doivent s'inscrire dans un seul et même contexte. Pareille vision d'ensemble reposant sur la Charte des Nations Unies doit être à la base des réformes du système des Nations Unies.

Les Nations Unies peuvent véritablement créer la sécurité dans le monde. Mais elles n'y parviendront qu'en s'attaquant aux racines de l'insécurité.

M. SILVA CIMMA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : La recherche de la paix, de la compréhension et de la coopération entre les peuples a progressé à un rythme sans précédent ces derniers temps. L'homme prend peu à peu conscience de cette réalité qui se fait jour.

C'est pourquoi le moment me paraît venu de relancer la réflexion et le dialogue à l'Organisation des Nations Unies. Un examen de nos réalisations comme de nos manquements s'impose : une étude sérieuse et approfondie du rôle que nous assignons à l'Organisation et des espoirs que nous plaçons en elle pour un avenir qu'il est permis d'espérer prochain.

Je tiens à réaffirmer ici la conviction qu'a le Gouvernement du Président Aylwin touchant l'impératif moral, politique et social que constitue la nécessité de faire des besoins de l'homme le centre des préoccupations de l'Organisation. Lutter contre la pauvreté, créer des emplois et favoriser la cohésion sociale, telles sont les responsabilités que nous partageons tous dans la communauté internationale.

L'importance de cette quarante-septième session de l'Assemblée générale ne saurait donc échapper à personne. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Etats Membres, qui sont prêts à partager avec nous les tâches des Nations Unies.

M. Silva Cimma (Chili)

Monsieur le Président, nous nous félicitons de votre élection. C'est en effet un spécialiste accompli de la politique mondiale qui est appelé à diriger nos délibérations, qu'il mènera sans aucun doute à bonne fin. Nous sommes également reconnaissants à votre illustre prédécesseur, l'Ambassadeur Shihabi, d'avoir su conduire nos travaux avec la plus grande compétence.\*

Le monde se trouve à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous avons laissé derrière nous la folie des affrontements idéologiques entre les grandes puissances et le danger d'un holocauste nucléaire.

Mais la paix n'est pas assurée pour autant. Il subsiste des tensions anciennes et il en surgit de nouvelles, issues les unes comme les autres du racisme, du fanatisme religieux et des nationalismes exacerbés. Le défi historique qu'est le développement pour tous reste à relever et nous devons toujours nous acquitter d'une dette terrible et inéluctable envers les personnes les plus défavorisées de nos sociétés. Or, le temps presse.

Bien des obstacles entravent encore l'action de notre organisation. La guerre en Bosnie et les allégations très graves de violations massives des droits de l'homme allant jusqu'au génocide dans les territoires dévastés par le conflit qui fait rage dans l'ancienne Yougoslavie exigent une action concertée et énergique.

Le processus prometteur, mais encore bien précaire, mis en train en Afrique du Sud pose à l'ONU des problèmes inédits.

Les négociations actuellement consacrées au Moyen-Orient annoncent des temps meilleurs, mais il est d'autres situations qui menacent encore la paix dans le monde.

Les antagonismes sociaux résultant de l'écart toujours plus grand entre le bien-être des uns et la misère des autres sont devenus une cause d'instabilité à l'échelle planétaire. Aujourd'hui plus que jamais le développement dans l'équité est synonyme de paix, tâche commune qui nous appelle et nous réunit.

La guerre froide terminée, le rôle des Nations Unies revêt plus d'importance encore qu'auparavant. Cette organisation se doit d'apporter une

---

\* M. Phoofolo (Lesotho), Vice-Président, assume la présidence.

M. Silva Cimma (Chili)

contribution décisive à l'édification d'un nouvel ordre international qui nous permette de faire face aux crises qui font peser de lourdes menaces sur la paix dans de vastes régions du monde.

Ces crises, de même que toute une gamme de difficultés d'ordre économique, social et écologique, ne pourront être surmontées que par une Organisation plus forte, plus respectée et capable de réaliser plus efficacement ses nobles objectifs.

Il faudra absolument que les efforts pour mener à bien la tâche énorme que nous exigeons de l'Organisation mondiale aillent de pair avec les activités préventives entreprises par les organisations régionales. La nôtre, l'Organisation des Etats américains, s'efforce de remplir la mission qui lui est confiée sur ce plan. Elle cherche en effet avec prévoyance, réalisme et ténacité, à résoudre les problèmes divers et ardues qui se posent à l'échelle régionale.

C'est néanmoins aux Nations Unies qu'il nous faudra élaborer les concepts, les principes et les accords qui feront de la sécurité de chacun un objectif prioritaire de la coopération internationale. Cette quête aura à son tour pour effet de faciliter la coexistence entre les Etats.

Il nous faudra chercher ensemble de nouvelles orientations politiques qui permettent de renforcer le rôle revenant à l'Organisation pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité, de la défense des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, de la lutte contre le trafic de drogues et le terrorisme, et enfin de la réduction de l'écart entre le Nord et le Sud.

M. Silva Cimma (Chili)

Les valeurs qui inspirent notre action doivent constituer le point de départ. Le Chili proclame, de cette tribune de l'humanité, son indéfectible vocation de paix et de respect de la dignité de la personne humaine; sa conviction que la justice est le fondement de toute société réellement stable; sa croyance en la valeur universelle des droits de l'homme; son respect pour la créativité individuelle et pour la démocratie comme forme exemplaire de gouvernement; son souci premier de répondre aux besoins des plus humbles dans toutes nos sociétés; enfin, sa conviction que tous les accords nationaux et internationaux importants reposent sur la primauté du droit et la volonté de consensus.

Le Chili est résolument attaché à la Charte des Nations Unies. Cette organisation est sans égal, que ce soit comme parlement mondial, comme centre de délibération et de concertation internationales, comme source d'analyses techniques novatrices ou comme instance multilatérale au service de la paix, de la sécurité et du développement.

Tout en appuyant sans réserve l'oeuvre des Nations Unies, nous exigeons de l'Organisation qu'elle soit efficace et démocratique dans la réalisation de ses objectifs. La volonté des gouvernements joue évidemment un rôle à cet égard, mais il en est de même du renforcement de la compétence et de l'autonomie du Secrétariat.

Ce qui importe avant tout, c'est d'assurer l'équilibre entre l'Assemblée générale comme tribune politique principale, le Conseil de sécurité auquel reviennent traditionnellement les problèmes de paix et de sécurité, et le Conseil économique et social, instance privilégiée de promotion d'un développement durable et équitable.

L'interaction de ces trois organes dans le respect mutuel doit permettre à l'Organisation de présider à la gestation d'un nouvel ordre international de paix faisant la place voulue aux intérêts et aux problèmes de tous les pays.

Le rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277), dans lequel le Secrétaire général nous propose idées et thèmes de réflexion sur la diplomatie préventive ainsi que le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix, revêt une importance capitale pour ce nouvel ordre mondial qui prend forme, et que chacun des Membres de l'Organisation doit contribuer à concevoir.

M. Silva Cimma (Chili)

Le Chili souscrit au projet de renforcer le rôle de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si la diplomatie préventive se voit attribuer une place toujours plus grande dans les affaires internationales, la consolidation de la paix, c'est-à-dire la création d'un climat nouveau et le renforcement de la sécurité par le biais du développement économique, social et culturel, constitue une notion fondamentale.

Notre pays, qui coopère activement avec l'Organisation des Nations Unies, est disposé à accroître encore sa participation s'il en est besoin à l'avenir. Cette attitude du Chili s'est manifestée dans l'appui qu'il a apporté aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

Ces dernières années, les compétences et l'expérience de l'armée et des forces de l'ordre chiliennes ont de même été mises à la disposition de l'ONU. C'est ainsi que des militaires chiliens ont traditionnellement fait partie des forces d'observation des Nations Unies déployées au Moyen-Orient et sur le sous-continent indien. Nos marins ont commencé de servir au Cambodge, nos pilotes étaient au Koweït et nos forces de police collaborent avec la force de paix en El Salvador.

Désireux de contribuer à la paix, le Chili participe régulièrement aux débats des instances multilatérales sur le désarmement à l'échelle mondiale, sans préjudice de l'action qu'il mène sur le plan régional.

Nous appuyons la Convention sur les armes chimiques et réaffirmons notre désir légitime de devenir membre à part entière de la Conférence du désarmement lorsque la question de l'élargissement de sa composition sera étudiée.

Une initiative importante sur le plan régional est celle que nous avons prise conjointement avec l'Argentine et le Brésil en vue de donner pleinement effet au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, par le biais d'une série d'amendements de nature à renforcer le régime de contrôle et que la Conférence des signataires a adoptés par acclamation.

Dans l'esprit constructif qui a succédé à la période de la guerre froide et que caractérisent la concertation et le climat d'amitié et de collaboration entre les grandes puissances, mon pays juge le moment venu de mener à bien, dans des délais raisonnables, l'élimination totale des armes nucléaires et de mettre définitivement fin, dès à présent, aux essais de ces armes.

M. Silva Cimma (Chili)

J'unis ma voix à celle des ministres du Groupe des pays nordiques qui, réunis à Svalbard, ont salué les efforts déployés, y compris, notamment, la cessation des essais français dans le Pacifique, et ont exprimé le voeu que la suspension volontaire de toutes les explosions nucléaires devienne définitive, mettant un terme pour toujours à ces pratiques qui menacent notre sécurité, notre coexistence et notre environnement.

Dans les années qui viennent, il nous faudra aborder la question de la composition du Conseil de sécurité.

Nous estimons pour notre part que cet important organe doit refléter les nouvelles réalités internationales et sommes donc disposés à étudier avec intérêt et bienveillance de nouvelles formules qui fassent la place voulue aux aspirations des puissances mondiales désireuses de devenir membres permanents.

Il importe de même au plus haut point d'assurer aux diverses régions en développement une présence accrue au Conseil, ce qui implique évidemment une participation élargie sur le plan numérique, de même que de nouvelles formes de représentation régionale. Avec les améliorations voulues, cette pratique d'ores et déjà mise à l'essai en un certain nombre d'occasions pourrait avoir pour aboutissement un mécanisme de représentation du groupe régional qui concilie la liberté d'action du pays élu avec l'expression de la volonté des pays qu'il représente au Conseil de sécurité.

Le bon fonctionnement de ce dispositif pourrait, nous semble-t-il, avoir pour effet de donner à tous les Etats Membres de l'Organisation le sentiment d'être véritablement parties aux décisions du Conseil de sécurité.

Le Chili s'intéresse également au renforcement du Conseil économique et social. Comme le veut la Charte des Nations Unies, celui-ci est le principal organe spécialisé du système ayant pour vocation d'analyser de façon intégrée les dimensions politiques, techniques et opérationnelles des problèmes socio-économiques de notre temps.

Il faudra que le Conseil économique et social soit raffermi et revitalisé si l'on veut qu'il constitue un véritable conseil pour le développement, capable de mener un dialogue de haut niveau, d'élaborer des politiques de développement et d'orienter comme il convient les activités opérationnelles du système.

M. Silva Cimma (Chili)

Nous entendons prendre une part active aux discussions engagées sur ces thèmes, nous fondant sur les propositions fort utiles présentées par les pays nordiques et le Groupe des 77, ainsi que sur les résolutions que le Conseil a adoptées lors de sa dernière session.

L'un des facteurs qui contribuera à la réforme du Conseil économique et social sera la mise en place, sous son égide, de la Commission sur le développement durable, elle-même appelée à devenir l'organe de supervision dont relèveront les problèmes d'environnement.

Le lien entre la Commission sur le développement durable et le Fonds mondial pour l'environnement est aussi la clef du succès d'Action 21, programme ambitieux qu'a adopté la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Les résultats concrets de la Conférence, qu'a marqué un effort de concertation résolu, sont étudiés avec le plus grand soin par un public toujours plus nombreux et activement intéressé. La signature des conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques, la convocation des conférences mondiales sur la désertification - qui présentent un intérêt considérable pour nombre de pays, mais revêt une importance considérable pour ceux du continent africain - et sur la pêche en haute mer, marquent des étapes décisives de l'action menée à l'échelle internationale pour assurer la conservation de l'environnement et préserver la qualité de la vie des générations actuelles et à venir.

M. Silva Cimma (Chili)

Nous ne pourrons entrer dans une nouvelle ère de paix mondiale, qui est potentiellement à notre portée, si nous oublions l'être humain. En dernière instance, nos qualités de gouvernants et la raison d'être de l'ONU seront mesurées à l'aune du succès que nous obtiendrons en matière de développement social.

Sans un plus grand bien-être pour tous nos concitoyens, il n'y aura ni paix, ni sécurité, ni stabilité durable à l'échelon national ou international. Voilà pourquoi nous avons pris l'initiative d'une réunion mondiale de haut niveau pour le développement social. Ce projet a récemment été approuvé à l'unanimité par le Conseil économique et social, qui a adopté une recommandation favorable destinée à l'Assemblée générale pour qu'elle convoque cette réunion au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement au début de 1995.

Je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte à cette tribune pour remercier tous les Etats qui se sont joints au consensus sur cette réunion, en particulier les 121 qui ont coparrainé la résolution pertinente, de même que le Secrétaire général, qui a chargé notre représentant auprès de l'Organisation, l'Ambassadeur Somavia, de mener à bien les consultations nécessaires pour faire de cette initiative une réalité.

Le coup d'envoi a été donné. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Il ne fait aucun doute que la responsabilité première pour sortir de cette situation est d'ordre interne. C'est à chaque pays qu'il appartient de prendre les mesures voulues pour stabiliser le fonctionnement de son système politique, attirer les investissements, stimuler le commerce, favoriser le développement technologique et assurer une distribution équitable du revenu.

Le Chili entend relever le défi.

La croissance annuelle du pays est aujourd'hui de 7 %, le chômage y a été réduit à 5 % environ et l'inflation y est de 13 % par an. Depuis que le Président Aylwin a pris ses fonctions, le problème de la dette extérieure a été réglé, le revenu réel des salariés a augmenté de 15 % et des politiques visant à améliorer le sort des plus défavorisés ont été mises en oeuvre. Tout cela s'est fait sur la base d'une économie ouverte qui a privilégié l'efficacité tant économique que sociale dans un cadre de liberté individuelle et de démocratie politique.

M. Silva Cimma (Chili)

Bien que le succès de ces programmes ait été reconnu par les différents groupes de population constituant la société chilienne, nous sommes conscients qu'il est nécessaire de tirer encore un bien meilleur parti de nos ressources. Mais nous savons aussi que les bénéfices pour notre pays seraient beaucoup plus grands si les règles du jeu de l'économie internationale étaient plus équitables.

Même si la plus grande partie du monde est de plus en plus clairement et résolument orientée vers l'abolition du protectionnisme et la définition de règles stables et non discriminatoires en matière de commerce international, des mesures unilatérales sont prises à l'encontre de cette tendance mondiale et se traduisent par des formes directes de protectionnisme sur les principaux marchés mondiaux, au mépris des principes et des normes arrêtés dans le cadre du GATT.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet du Secrétariat.

Avant tout, nous nous félicitons de l'élection de l'universitaire, du diplomate et de l'homme politique consommé qu'incarne M. Boutros Boutros-Ghali.

Les Membres de l'ONU peuvent témoigner de l'appui indéfectible que le Chili a apporté au continent africain dans sa volonté de voir l'un des siens assumer ce poste élevé. Nos vues à ce sujet ont été publiquement exprimées, tant sur le plan bilatéral, dans le cadre du Mouvement des pays non alignés, que devant cette même Assemblée générale l'an dernier.

Notre nouveau timonier a déjà fait reconnaître sa personnalité et ses qualités de décideur. Nous tenons à le soutenir dans sa tâche.

Le Secrétariat est, sans aucun doute, un organe vital de la Charte et du système des Nations Unies. Son efficacité et son autonomie devront être portées au maximum pour relever les défis qui attendent l'Organisation.

Le Secrétariat est au service de tous les pays et c'est pourquoi tous doivent être adéquatement représentés à tous les niveaux. L'efficacité de l'Organisation dépend dans une large part de la confiance que ses fonctionnaires inspirent aux gouvernements par leur compétence, leur expérience et leur impartialité.

Par ailleurs, lorsque nous demandons à l'Organisation de satisfaire aux lourdes exigences de la nouvelle ère actuelle, il est absurde qu'elle doive faire face à une insécurité financière chronique. Il est indispensable que

M. Silva Cimma (Chili)

les Etats Membres versent leurs quotes-parts de façon plus ponctuelle et systématique. C'est là, sans aucun doute, une responsabilité partagée par tous, mais qui incombe au premier chef aux principaux bailleurs de fonds.

Nous ne pourrions avoir une organisation forte si sa base financière reste faible.

Les institutions spécialisées et les commissions régionales sont appelées à continuer de jouer un rôle décisif dans des domaines tels que la coopération pour le développement, la protection de l'environnement et l'analyse économique et sociale. Il importe donc que les contributions qu'elles apportent, au bénéfice surtout des pays en développement, soient reconnues à leur juste valeur.

L'appui de l'ONU à la deuxième Conférence spatiale des Amériques, qui se tiendra prochainement à Santiago, constitue un autre exemple de la complémentarité de l'action menée aux échelons régional et mondial.

Il y a longtemps que le Chili a eu le privilège d'accueillir certains des bureaux régionaux importants de l'organisation mondiale. La présence de l'ONU en territoire chilien témoigne de l'attachement du pays aux activités de l'Organisation, qu'il sera toujours disposé à soutenir.\*

L'action de l'ONU, qui nous convoque et réunit, revêt l'intérêt le plus vif pour la communauté internationale tout entière. Notre pays n'a jamais cessé, quant à lui, de se préoccuper activement de la réalisation des principes et des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. De même, leur non-respect provoque en nous un sentiment de frustration.

Les droits et les devoirs de chaque Etat Membre au regard de l'Organisation ne sauraient en aucun cas être réduits à des formules juridiques ou à de simples automatismes. Nous reconnaissons en l'occurrence les obligations réelles qui nous incombent vis-à-vis du système des Nations Unies et assumons donc pleinement chacune des tâches qui nous reviennent.

Les nations réunies ici ont, devant elles et devant le monde, l'occasion idéale d'assurer fermement l'avenir des générations futures, d'améliorer la

---

\* M. Phoofole (Lesotho), Vice-Président, assume la présidence.

M. Silva Cimma (Chili)

qualité de la vie, de venir à bout du sous-développement, d'instaurer la paix, de créer un monde meilleur, en somme, pour tous et avec tous. Ce défi, relevons-le donc ensemble.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/47/442/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur le document A/47/442/Add.2, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général pour m'informer que, depuis la publication de ses lettres datées des 15 et 18 septembre 1992 respectivement, la Gambie a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. PINHEIRO (Portugal) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée générale pour leur élection respective. Je suis convaincu que leurs qualités personnelles reconnues garantissent, aux yeux de tous ceux qui sont ici présents, une direction remarquable à nos travaux.

Je remercie le Président sortant, l'Ambassadeur Samir Shihabi, pour le dévouement dont il a fait preuve tout au long de la dernière session de l'Assemblée générale, contribuant ainsi à la consolidation du processus vers la réforme de l'Assemblée.

M. Pinheiro (Portugal)

Je m'adresse également au Secrétaire général, sous l'égide duquel il a déjà été possible de prendre des mesures concrètes et décisives en vue d'une réforme approfondie de l'Organisation et de la restructuration du Secrétariat en suivant des politiques plus souples et plus opérationnelles. Mon gouvernement apprécie cette initiative et lui accorde son plein appui. Le Portugal envisage l'"Agenda pour la paix" (A/47/277) sous cet angle. Comme l'a dit clairement le Ministre anglais des affaires étrangères, M. Douglas Hurd, qui est intervenu ce matin au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, nous pensons que les propositions présentées par M. Boutros-Ghali méritent une attention particulière.

C'est au Portugal que revenait la présidence du Conseil des ministres de la Communauté européenne au cours d'une période agitée de notre histoire récente. Partout, les alignements traditionnels disparaissent. Des régimes que l'on croyait tout récemment encore immuables cèdent le pas à de nouvelles institutions, orientées vers la défense de la dignité humaine et du pluralisme démocratique. L'héritage de plusieurs décennies a été ébranlé en quelques brèves années.

Au cours de la première moitié de 1992, la présidence portugaise du Conseil s'est efforcée d'encourager une plus grande ouverture de la Communauté vers l'extérieur. Je ne parle pas seulement d'élargissement et de dialogue politique; je veux parler des modalités de coopération et d'assistance, et de la présentation de propositions constructives portant sur des questions importantes dans le domaine des relations économiques internationales. Je veux également parler des encouragements donnés à l'intégration régionale à travers le monde.

En outre, dans ses activités extérieures, la Communauté européenne n'a pas ignoré les situations de crise. Dans ce contexte, le conflit qui met en cause plusieurs républiques de l'ex-Yougoslavie occupe une place particulière. La priorité a été donnée à la participation des Nations Unies dans la recherche d'une solution politique à cette grave crise. Nous avons dès le début cherché à assurer la synergie entre les efforts de la Communauté européenne et l'action du Secrétaire général et du Conseil de sécurité. Je crois que le degré de coopération que nous avons obtenu, tant au niveau des

M. Pinheiro (Portugal)

organes de prise de décisions des deux organisations que sur le terrain, où sont déployés des surveillants de la Communauté européenne et des forces de maintien de la paix des Nations Unies, est extrêmement positif. Je suis certain qu'il le restera. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que le Portugal est pleinement d'accord avec les principes et les mesures arrêtés à la récente Conférence de Londres. Ils constituent la base d'un règlement négocié des problèmes de l'ancienne Yougoslavie. Nous appuyons le processus de paix qui a été relancé à cette occasion sous la direction experte de lord Owen et de M. Cyrus Vance. Ce processus repose sur le travail déjà accompli dans le cadre de la Conférence présidée par lord Carrington, dont je respecte la compétence et le dévouement.

Enfin, je dois rendre hommage aux tâches accomplies, dans des conditions particulièrement difficiles, parfois au prix de leurs vies, par les membres de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), à laquelle le Portugal a l'honneur de participer, ainsi que par la mission de surveillance de la Communauté européenne et par toutes les organisations humanitaires concernées.

J'ai souligné que la voie du progrès passe par le partage de responsabilité entre les différents acteurs de la communauté internationale. C'est dans ce contexte que Lisbonne a accueilli en mai dernier la Conférence sur l'assistance aux Etats nouvellement indépendants.

A la suite de la première conférence relative à cette question, la Conférence de Washington, nous avons essayé de répondre aux défis que posait l'effondrement de l'Union soviétique, événement que je tiens comme l'un des plus importants du siècle. Conscients des obstacles à surmonter, les pays participants sont convenus de prêter leur appui aux programmes structurels d'assistance et de coopération économiques dans le cadre macro-économique. Ces actions complèteraient les programmes déjà appliqués par plusieurs institutions financières, sans cependant faire double emploi avec eux.

En ce qui concerne l'aspect politique de la Conférence, il a été réaffirmé que les nouveaux Etats doivent essayer de mettre progressivement au point une forme régionale de coopération reflétant la dépendance mutuelle qui existe dans tant de nombreux secteurs vitaux.

M. Pinheiro (Portugal)

A cette fin, il convient d'exiger le plein respect des principes de la Charte des Nations Unies et des engagements pris à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Cette attitude est la condition essentielle de la poursuite de l'assistance et du processus de réforme démocratique.

Nous assistons à des événements d'une grande portée et d'une grande importance dans d'autres régions du monde. Le processus de paix du Moyen-Orient montre une vitalité nouvelle et prometteuse qui doit être encouragée par tous. Il n'y a pas d'alternatives viables à ce processus qui a été initié à Madrid.

Le Portugal, comme ses partenaires dans la Communauté, estime que tout règlement juste, durable et général de la question du Moyen-Orient doit se fonder sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cette conviction a été réaffirmée en juin, avec un message d'espoir émanant de la réunion de Lisbonne du Conseil de la Communauté européenne. Elle se trouve maintenant confirmée par la nouvelle politique adoptée par le Gouvernement israélien et elle le sera encore davantage par des gestes de réciprocité des gouvernements arabes.

Nous avons toujours préconisé la présence des Nations Unies dans le processus de paix, conforme à l'importance du rôle qu'elles jouent sur la scène politique internationale en général et au Moyen-Orient en particulier.

La sécurité et la stabilité en Méditerranée sont des éléments stratégiques vitaux pour l'Europe, particulièrement pour les Etats qui, comme le nôtre, sont des proches voisins de cette région. A cet égard, le Maghreb revêt une importance particulière pour nous. La proximité géographique, une histoire commune et des liens étroits justifient la préoccupation sincère avec laquelle nous avons suivi les problèmes politiques, sociaux et économiques que connaît le Maghreb. Nous savons que leurs conséquences menacent un équilibre délicat et le bien-être de ses populations.

C'est pourquoi la Communauté européenne est attachée au renforcement de la solidarité régionale et à l'établissement de formes novatrices de dialogue et de coopération qui reflètent les objectifs de partenariat dont s'inspirent les deux côtés. La réunion de Lisbonne du Conseil de la Communauté européenne a confirmé cette vision de l'avenir dans une déclaration claire qui renouera les liens entre la Communauté européenne et le Maghreb dans tous les domaines.

M. Pinheiro (Portugal)

Bien que pays atlantique, le Portugal n'oublie pas son héritage méditerranéen.

Le Portugal consacre une attention particulière à l'Afrique. Nous suivons avec espoir et optimisme les processus de réconciliation et de démocratisation qui sont en cours à travers l'Afrique australe.

En Angola, le jour des élections générales tant attendu approche. Malgré les difficultés structurelles et logistiques, je suis certain que, quelle que soit l'issue, le peuple angolais trouvera la voie d'une société pluraliste et tolérante, dont les fondations reposeront sur le potentiel considérable de cette nation et sur ses ressources naturelles et humaines.

S'agissant du Mozambique, le Portugal se félicite de la réunion qui a eu lieu récemment entre le Président Chissano et M. Alfonso Dhlakama, Président de la RENAMO. La confiance mutuelle et le dialogue ouvert sont et continueront d'être décisifs pour une avance irréversible du processus de paix au Mozambique. Nous espérons donc que l'esprit de Rome continuera de régner entre tous les participants.

Tout indique que les Nations Unies joueront un rôle prépondérant dans les étapes ultérieures du processus. A la suite de l'heureuse issue de la participation des Nations Unies en Angola, je lance un appel à l'Organisation pour qu'elle consacre l'attention, les moyens et les ressources nécessaires afin que le Mozambique, à son tour, dans un avenir proche, puisse parvenir à la paix, à la démocratie et au progrès économique si longtemps attendu.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, pays dont l'importance est vitale pour la stabilité de la région, le Portugal a gardé des contacts étroits avec ses principales forces politiques, les encourageant à engager le dialogue et à pratiquer la tolérance.

Une réduction drastique de la tension sociale et la reprise des négociations dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) doivent représenter pour nous une priorité absolue, afin d'éliminer les causes structurelles d'un conflit déjà vieux de plusieurs décennies.

M. Pinheiro (Portugal)

Le Portugal appuie sans réserve l'envoi d'observateurs des Nations Unies, de la Communauté européenne et de l'Organisation de l'unité africaine en Afrique du Sud. Ces observateurs peuvent jouer un rôle déterminant. Nous ne voyons pas d'alternative acceptable à cet effort concerté.

Nous avons cherché à encourager le dialogue entre l'Europe et l'Amérique latine en cette période marquée par des événements majeurs et des initiatives d'intégration régionale. A cet égard, je voudrais souligner l'importance de la huitième conférence ministérielle de San José, tenue à Lisbonne, et de la deuxième réunion ministérielle institutionnalisée du Groupe de Rio, qui s'est tenue à Santiago. En ces deux occasions de nouvelles formes de coopération ont été mises sur pied : à la première, un accord en faveur de la promotion des droits de l'homme a été conclu; à la seconde, une participation plus large de la Banque européenne d'investissement aux programmes de développement du continent sud-américain a été décidée.

L'homme est la raison de tous nos efforts. Sa dignité est, en définitive, la valeur universelle qui nous guide. Il n'est donc pas tolérable de permettre que l'effondrement de gouvernements, des guerres civiles ou des conditions naturelles néfastes mettent en péril des vies humaines et fassent de la simple survie un combat quotidien.

Le Portugal s'associe pleinement aux efforts actuellement déployés pour soulager les souffrances de la population civile de Somalie, une crise qui hante en permanence nos esprits.

En dépit de toutes les initiatives de la communauté internationale, une solution à cette tragédie n'a toujours pas été trouvée. Pareilles situations doivent être abordées et traitées de façon différente. Les secours aux populations affligées l'emportent sur toutes considérations politiques locales et ne sauraient être subordonnés à aucun préalable ni à aucune interférence de quelque sorte pour ce qui est de leur mise en oeuvre. Sur un plan général, la nécessité d'une action préventive de la part du système des Nations Unies devient manifeste. Celle-ci doit avoir lieu, autant que possible, dès les premières étapes de la crise, en mettant à disposition l'aide humanitaire nécessaire et des forces de maintien de la paix.

La sauvegarde de la dignité de chaque individu, objectif qui doit toujours nous inspirer, a été le leitmotiv de ma déclaration en tant que représentant du Portugal.

M. Pinheiro (Portugal)

La nature universelle et indivisible des droits de l'homme est un principe qui mérite l'acceptation générale. Le Portugal estime que la condamnation de toutes violations de ces droits ne peut plus être considérée comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Nous pensons que le respect des grands pactes internationaux est une condition fondamentale de la paix et du progrès. A cet égard, nous déclarons clairement qu'il existe un lien direct entre droits de l'homme, démocratie et développement, à savoir que l'aide au développement présuppose, pour être efficace et donc justifiable, la pratique de la démocratie et des libertés fondamentales de la part de ceux qui en sont les bénéficiaires. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire.

Je voudrais une fois encore alerter la communauté internationale sur la situation au Timor oriental, un territoire non autonome sous autorité portugaise, illégalement occupé par l'Indonésie en violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Qui ne se rappelle les événements tragiques du cimetière de Santa Cruz à Dili, le 12 novembre 1991, qui ont été universellement condamnés.

Faisant l'objet de critiques sans précédent, le Gouvernement indonésien a fait des promesses, nommé des commissions d'enquête, présenté des condoléances et souscrit à une déclaration de consensus de la Commission des droits de l'homme. Néanmoins, il a refusé d'accepter toute enquête sous supervision internationale qui aurait pu faire la lumière sur ce qui s'était passé et sur les circonstances dans lesquelles s'est déroulé cet événement. Le rapport d'enquête publié par la suite ne nous a aucunement éclairés.

Par ailleurs, de lourdes peines de prison - y compris la détention à vie - ont été décrétées contre les survivants du massacre, qui ne s'étaient pas rendus coupables d'actes de violence alors que le personnel militaire qui a participé à la fusillade n'a été accusé que de simples manquements à la discipline et n'a reçu que des peines purement symboliques.

Tout ceci était en contradiction avec les promesses faites devant la Commission des droits de l'homme, comme l'a récemment admis dans une résolution adoptée pour la première fois à la majorité absolue la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

M. Pinheiro (Portugal)

Pour éviter que des massacres et d'autres violations graves des droits de l'homme ne se répètent, nous devons analyser les causes profondes de cette situation et entamer une nouvelle étape de l'examen de la question. Le Portugal, en sa qualité de Puissance administrante reconnue par les Nations Unies, a présenté au Secrétaire général, en janvier dernier, une proposition de dialogue, sans préalable et sous ses auspices, avec l'Indonésie et toutes les parties directement intéressées. L'objectif est de parvenir à une solution juste, globale et internationalement acceptable, qui respecte pleinement les intérêts légitimes des populations du Timor oriental, y compris le droit à l'autodétermination, conformément aux principes de la Charte et du droit international.

A cette fin, nous n'avons ménagé aucun effort et nous attendons avec impatience les résultats de l'initiative du Secrétaire général qui, dans les prochains jours à New York, organisera une réunion officieuse des Ministres des affaires étrangères du Portugal et de l'Indonésie.

Pour terminer, je rappellerai qu'il y a un an je lançais un appel à tous les Membres de l'Organisation afin qu'ils oeuvrent ensemble à la réalisation des buts fondamentaux de la Charte.

Les responsabilités qui ont été confiées à mon gouvernement au cours de l'année 1992 nous ont éclairés sur la nature des tâches difficiles qui nous attendent. Il est de notre devoir de corriger les erreurs de l'histoire à l'égard de l'homme, en nous fondant sur des principes moraux et juridiques de façon que les générations futures puissent se souvenir de nous grâce à la justice et à la paix que nous leur léguons.

Mme BONGO (Gabon) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord adresser à l'Ambassadeur Stoyan Ganev, de la Bulgarie, au nom de ma délégation, du Gouvernement et du peuple gabonais, nos vives félicitations pour sa brillante élection à la présidence de notre quarante-septième session. Ses qualités personnelles et son expérience des affaires internationales sont assurément un gage pour la réussite de nos travaux.

Nos félicitations vont également au Président sortant, l'Ambassadeur Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, que nous souhaiterions remercier ici pour la manière dynamique et exemplaire dont il s'est acquitté de sa tâche.

Mme Bongo, (Gabon)

Au Secrétaire général, dont l'élection récente à la tête de notre organisation honore toute l'Afrique, nous renouvelons notre plein soutien dans l'action qu'il mène en faveur de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix, et surtout de l'émergence pacifique d'un nouvel ordre international. Sa grande expérience diplomatique est la garantie de l'engagement qu'il a pris de remplir au mieux sa délicate et exaltante mission au service de toute la communauté mondiale.

Enfin, nous voudrions saluer les nouveaux Etats qui viennent de rejoindre la scène politique internationale. Leur arrivée renforce, nous en sommes persuadés, la vocation d'universalité de notre organisation. Elle devrait en tout cas contribuer à resserrer les liens de solidarité qui unissent les Etats Membres.

Depuis la fin de la confrontation Est-Ouest, notre organisation prouve sa capacité à remplir pleinement le rôle qui lui est assigné par la Charte, chaque fois que les Etats Membres agissent collectivement.

Elle l'a prouvé notamment en Afghanistan, en Amérique centrale, au Cambodge, au Koweït, en Namibie. Cependant, cette solidarité devrait être plus effective dans le règlement d'autres conflits que nous déplorons ici et là.

Au moment où s'ouvrent les présentes assises, la situation en Somalie demeure particulièrement préoccupante. Comment en effet pouvons-nous rester insensibles à la vue quotidienne sur nos petits écrans de ces visages marqués par les effets de la guerre, de la maladie et de la faim? Comment pouvons-nous également rester indifférents à la douleur, au drame de ces millions d'enfants et de femmes qui n'aspirent qu'à vivre en paix dans leur environnement, à la seule recherche d'un développement meilleur?

Mme Bongo (Gabon)

N'est-il pas proprement scandaleux que de nos jours la guerre et le recours à la force soient encore des moyens privilégiés par certains pour régler des problèmes intercommunautaires? Il y a là assurément un défi à notre intelligence collective.

En Somalie comme ailleurs, par un formidable élan de solidarité envers nos semblables, nous nous devons de faire l'effort collectif pour mettre fin à ces affrontements fratricides, afin de rétablir la confiance entre des communautés liées par l'histoire et la géographie, en somme condamnées à s'entendre.

Pour sa part, et pour ce qui est particulièrement de la Somalie, le Gabon a pris des mesures concrètes dans ce sens.

Cet appel concerne aussi le Mozambique où les calamités naturelles viennent aggraver de manière particulièrement inquiétante les difficultés liées à un conflit à propos duquel des discussions sont en cours. A ce sujet, le Gouvernement gabonais a hautement apprécié les rencontres à Rome, le 7 août 1992, et à Gaborone, le 18 septembre 1992, entre le Président Chissano et le leader de la RENAMO, M. Alfonso Dhlakama.

Sur une autre partie du continent, le Libéria constitue également une grande préoccupation. Depuis deux ans, les efforts pour la paix menés par la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest rencontrent des obstacles, malgré la présence entre les belligérants, de 7 000 "Casques blancs" des forces d'interposition de l'ECOMOG.

Outre l'action sous-régionale, hautement appréciable, les Nations Unies apportent aux populations libériennes une aide qu'il faut saluer.

Sans doute convient-il que la communauté internationale offre les moyens nécessaires à tous ceux qui, bien que faisant face à leurs propres difficultés, contribuent à la recherche de la paix dans ce pays.

Concernant la situation au Soudan, au Rwanda, au Niger, au Mali et au Tchad, le Gouvernement gabonais appuie toute initiative visant le règlement pacifique des différends qui opposent les composantes d'une même famille.

C'est dans cet esprit que le Gabon a souvent offert ses bons offices dans le règlement de conflits en Afrique.

Le cas de l'Afrique du Sud nous interpelle au plus haut point.

Mme Bongo (Gabon)

En effet, le système de l'apartheid n'a toujours pas disparu du paysage politique sud-africain. Certes, il y a quelques mois, sous une pression internationale sans précédent, le gouvernement de Pretoria s'est engagé dans une politique de réformes, en vue de l'éradication de cet odieux système.

Mais depuis quelques mois, l'on observe une intensification de la violence comme moyen d'expression politique. Le massacre de Boipatong et les événements du Ciskei en sont une triste illustration qui met à mal les efforts de concertation que le Gabon - et plus généralement la communauté internationale - appelle de tous leurs vœux.

Les promesses du Gouvernement sud-africain ont soulagé tous ceux qui souhaitent une évolution positive de ce pays, pour son insertion dans le concert des nations, à la faveur de la reprise des pourparlers dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Mais rien, à l'heure actuelle, ne permet à la communauté internationale de relâcher sa pression ni d'atténuer sa vigilance à l'égard de Pretoria, d'autant que notre organisation, dont les récentes initiatives méritent encouragements, demande avec insistance l'application du principe "un homme, une voix".

En ce qui concerne le conflit israélo-arabe, avec toujours pour pierre angulaire la question palestinienne, le nouvel esprit qui régit désormais les relations internationales, ainsi que la volonté de parvenir à une solution diplomatique exprimée par les parties en présence, sont de nature à donner une impulsion nouvelle et durable au processus de paix engagé à Madrid en octobre 1991 et qui se poursuit actuellement à Washington.

Comment, par ailleurs, rester indifférent face au drame que nous observons dans l'ex-Yougoslavie, particulièrement en Bosnie-Herzégovine?

Il s'agit là, de toute évidence, d'un défi majeur pour lequel l'aide humanitaire, même assortie d'une logistique militaire, ne suffit plus.

Le Gabon, qui souhaite un dénouement pacifique et rapide de ce conflit, apprécie à sa juste valeur le rôle de premier plan que les Nations Unies jouent désormais.

D'une manière générale, tous les Etats Membres attendent de notre organisation qu'elle joue un rôle déterminant dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme dans l'éradication de la misère et dans la lutte contre la famine.

Mme Bongo (Gabon)

C'est la raison pour laquelle mon pays appuie fermement les recommandations du Secrétaire général de notre organisation contenues dans l'"Agenda pour la paix".

Pour mieux répondre à sa vocation, l'Organisation des Nations Unies se doit de restructurer ses principaux organes, à la lumière du contexte international de l'heure.

A cet effet, le rôle politique de l'Assemblée générale et les fonctions de supervision du Conseil économique et social devront être renforcés pour la redynamisation de l'ensemble du système des Nations Unies.

De plus, comme l'a déjà demandé du haut de cette tribune le Président Bongo, d'abord en 1977, alors qu'il présidait aux destinées de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ensuite au cours de la quarantième session de l'Assemblée générale, les pays du tiers monde devraient maintenant être représentés au sein du Conseil de sécurité, avec le statut de membre permanent, pour une démocratisation accrue de la prise de décisions à ce niveau.

Le droit international est en pleine reconceptualisation. Des notions autrefois sacralisées, telles "la souveraineté nationale", "l'intégrité territoriale" et surtout "la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats", derrière lesquelles la communauté internationale éprouvait de plus en plus de peine à dissimuler sa mauvaise conscience, sont en train de recevoir de nouveaux contenus normatifs.

Ainsi, depuis quelques années, un nouveau concept a fait son apparition dans les relations internationales : il s'agit du "droit d'ingérence".

A priori, il s'oppose, à tout le moins, à ces mêmes principes de "souveraineté nationale", d'"intégrité territoriale" et surtout de "non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats" qui sous-tendent les relations pacifiques entre Etats.

Mais pour que ce droit ne soit plus sélectif et abusif, sa mise en place doit relever de la responsabilité exclusive de l'ONU. Au demeurant, la remise en cause de certains de ces principes n'est pas en soi nécessairement une démarche négative. Elle devrait pouvoir s'imposer dès lors que ceux-ci sont à l'origine des crises.

Mme Bongo (Gabon)

Pour ce faire, l'ONU pourrait se voir attribuer des pouvoirs étendus et doter de moyens conséquents qui lui permettent d'exercer ce droit, en tant que de besoin, et sans discrimination aucune.

En 1991, dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, l'ancien Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, écrivait :

"Aucun système de sécurité collective ne sera viable, si on ne cherche pas à résoudre véritablement le problème de la pauvreté et de la misère, qui sont le lot de la majeure partie de la population du monde."  
(A/46/1, p. 13, VIII)

C'est pourquoi l'action de l'ONU gagnerait à être renforcée également dans les domaines économique et financier. De même, elle doit poursuivre l'orientation qu'elle a prise en vue de mieux s'adapter aux nouveaux défis auxquels est confrontée l'humanité.

L'économie tient aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante dans les relations inter-Etats. La constitution d'ensembles économiques sous-régionaux ou régionaux toujours plus nombreux, ainsi que la mondialisation des échanges commerciaux, font désormais de notre planète un immense marché dont les règles de fonctionnement doivent être équitables.

La communauté internationale a très tôt perçu cette exigence de complémentarité et de solidarité en instaurant, en 1974, un nouvel ordre économique international.

Dans le même esprit, les organisations multilatérales, à l'exemple de la Communauté économique européenne, en mettant en place des mécanismes de régulation du commerce mondial, ont manifesté le désir de venir en aide aux pays les plus démunis en créant le STABEX et le SYSMIN.

De même, le GATT préconise, depuis de nombreuses années, des négociations constructives entre producteurs et consommateurs, en vue de parvenir à un meilleur équilibre de l'offre et de la demande mondiales.

Les efforts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) vont dans le même sens.

Dans ce combat pour le développement, nous reconnaissons que l'ONU a pris de nombreuses initiatives, dont les plus récentes sont : la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies,

Mme Bongo (Gabon)

le Programme des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique dans les années 90, l'Engagement de Cartagène, ainsi que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Il est donc fondé de dire que, d'une manière générale, au cours de ces dernières années, le monde a fait quelques progrès vers une plus grande solidarité entre tous les peuples.

Mais de sérieux motifs d'inquiétude subsistent. Ainsi, malgré les progrès réalisés dans le domaine de la dette, constitués par les mesures dites de Toronto, Houston et Londres, le problème de l'annulation de la dette pour les pays les moins avancés et de son allègement substantiel pour les autres pays en développement demeure d'actualité, en particulier pour les pays dits à "revenus intermédiaires".

Mme Bongo (Gabon)

Le Gabon ainsi classé n'a pas à ce jour bénéficié d'une quelconque de ces mesures, alors que, dans le même temps, notre pays enregistre une chute drastique de son revenu per capita.

Il n'est dans l'intérêt de personne, et surtout pas de la communauté internationale, de voir des pays africains s'enliser dans la spirale de la régression économique et de la dette. Tout le monde sait aujourd'hui que les solutions qui ont été préconisées pour permettre à notre continent de sortir du marasme se sont avérées, pour la plupart, inapplicables parce qu'inadaptées. Les déficits chroniques dans les balances des paiements de certains de nos pays résultent avant tout des déséquilibres entre les principales devises internationales et des politiques monétaires qui les sous-tendent. Il est donc urgent que la communauté internationale se montre beaucoup plus solidaire des pays en développement, pour que l'Afrique en particulier participe à la croissance mondiale.

En effet, l'Afrique, dont 70 % des exportations sont constituées par des matières premières, subit durement les effets néfastes de la chute de leur cours et connaît d'autres problèmes économiques qui s'ajoutent à celui de la dette. Cette même Afrique s'est engagée dans un programme de réformes économiques dont les résultats sont très lents à se manifester compte tenu de la nécessité de procéder, en même temps, à la mise en place de réformes politiques, et de la volonté des gouvernements de rechercher le consensus autour de ces programmes.

Pour toutes les raisons qui précèdent, la communauté internationale doit promouvoir une action allant dans trois directions. D'abord, la stabilisation à la hausse des cours des produits non pétroliers; le réaménagement du système monétaire international, par la rationalisation de la politique des taux d'intérêt et des taux de change; enfin, une augmentation substantielle des aides publiques en direction des pays africains. En un mot, nous préconisons l'élaboration et la mise en oeuvre d'un "Plan Marshall" pour le continent africain. De manière générale, le problème de la lutte contre le sous-développement interpelle plus que jamais l'humanité tout entière. C'est pourquoi la solidarité ne devrait pas être sélective ni se limiter à de simples déclarations d'intention pour se donner bonne conscience. Dans ce sens, elle devrait par exemple se manifester par une relance du processus de

Mme Bongo (Gabon)

négociation des accords sur les produits de base. Du succès de cette nouvelle forme de coopération, à savoir la solidarité effective entre les peuples, dépendra l'avenir de notre planète, l'amélioration de la condition humaine.

Je suis sûre qu'aucune délégation ici présente ne souhaite que la disparition de la guerre froide cède le pas à une confrontation entre le Nord et le Sud. Dans ces conditions, il peut paraître illusoire de poser un certain nombre de problèmes, pourtant majeurs, liés à l'environnement, si, dans le même temps, des solutions ne sont pas proposées, par exemple, aux pays qui sont obligés d'exploiter leurs matières premières de manière plus ou moins intensive.

Pas d'hypocrisie. Il s'agit d'un facteur de survie que nous avons voulu clairement poser lors du récent Sommet de Rio sur l'environnement et le développement, et tout dernièrement rappelé au Sommet des non-alignés. Les conditions de la préservation de l'environnement, véritable patrimoine mondial, ne doivent pas être à sens unique. La nouvelle conception du droit international et le nouvel ordre international, auxquels je faisais allusion tout à l'heure, peuvent être revus et corrigés et doivent surtout tenir compte de ces termes nouveaux de l'équilibre mondial. Sans quoi, la croissance économique et le développement démocratique seront fragilisés.

Malgré l'acuité des différents problèmes que nous venons d'évoquer, notre organisation présente un bilan satisfaisant dans les domaines politique et diplomatique. Elle doit également se montrer à la hauteur des nouveaux défis qui se posent aujourd'hui à l'humanité, parmi lesquels, entre autres, les questions de l'environnement, du SIDA et de la drogue. Ces sujets introduisent des problématiques nouvelles dans le champ conceptuel international et exigent de nous des solutions urgentes et novatrices. A cet égard, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a donné raison aux croisés de la solidarité, c'est-à-dire à ceux qui ont toujours pensé que le salut des nations viendrait de la concertation plutôt que de la confrontation.

Cette conférence était l'éclatante illustration de l'inadaptation des choix économiques imposés un peu partout dans le monde, par rapport aux ressources de notre planète et, j'en suis persuadée, par rapport aux besoins véritables des populations. La concomitance de ce constat avec la fin de la

Mme Bongo (Gabon)

guerre froide devrait faire du développement un impératif aussi cardinal que le concept de sécurité collective, qui a toujours été l'une des raisons d'être de l'Organisation des Nations Unies.

Certes, le développement est l'un des objectifs que les pères fondateurs assignèrent à notre organisation, mais les besoins de sécurité ont relégué la coopération internationale dans ce domaine au second plan. Sa réhabilitation devrait se traduire par une véritable croisade contre le sous-développement. Il me plaît de rappeler ici le concept de "développement durable", tel qu'évoqué à cette occasion à Rio, par rapport à l'exploitation rationnelle de la forêt par mon pays. Le Gabon qui, depuis longtemps déjà, est passé du stade de la simple cueillette à celui de la gestion écologique de sa forêt, ne pouvait ne pas adhérer aux deux conventions de Rio sur la biodiversité et les changements climatiques. Aussi se réjouit-il d'abriter à Libreville, en janvier-février 1993, la première réunion africaine de suivi de la Conférence de Rio et de souhaiter d'ores et déjà aux représentants des Etats participants la plus cordiale bienvenue et un agréable séjour en terre gabonaise.

Je terminerai mon propos en invitant à plus de solidarité, aussi bien dans le domaine du règlement des conflits, de la sécurité internationale et des relations de coopération entre les Etats et les peuples que dans celui des relations entre les institutions financières internationales et l'ensemble de nos pays, sans discrimination. Et pour reprendre le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

"C'est un nouvel esprit de solidarité, une détermination raffermie et une créativité intrépide qu'il nous faudra pour transformer une période d'espoir en une époque de réalisations." (A/47/1, par. 8)

Il y va de l'avènement de ce nouvel ordre international pour un monde meilleur, plus humain et véritablement solidaire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes. Les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

M. VYAS (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se trouve encore une fois dans une situation où elle n'a d'autre choix que d'exercer son droit de réponse à l'égard de la délégation du Pakistan.

Sous prétexte de favoriser le noble objectif de l'exercice de l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère, le Pakistan a choisi de faire des commentaires sur la situation interne de mon pays. La contradiction inhérente à la position du Pakistan ressort clairement du fait que, dans un même souffle, le représentant du Pakistan parle de l'Etat indien de Jammu-et-Cachemire comme d'un cas où le processus de l'autodétermination reste à exercer et comme faisant l'objet d'un différend en suspens entre le Pakistan et l'Inde.

Il est clair que le Pakistan doit comprendre que l'Etat de Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante de l'Inde et le demeurera à tout jamais, quels que soient les arguments et les manoeuvres du Pakistan. L'autodétermination ne s'applique pas aux parties intégrantes d'un Etat souverain. Le peuple de Jammu-et-Cachemire jouit depuis longtemps d'élections périodiques libres et équitables, contrairement à ses frères dans ces parties du Cachemire qui se trouvent illégalement occupées par le Pakistan.

Le Pakistan a aussi mentionné de prétendues violations des droits de l'homme au Jammu-et-Cachemire. La vérité est que le Pakistan s'ingère ouvertement dans les affaires intérieures de l'Inde en entretenant des relations actives avec des éléments terroristes et sécessionnistes qui sont formés, armés, approvisionnés et soutenus par le Pakistan, et qui s'infiltrent en Inde de l'autre côté de la frontière, et particulièrement au Cachemire. Le but et l'objectif de ces infiltrations sont de saper les fondements de notre Etat démocratique en recourant à des méthodes criminelles pour terroriser la population civile innocente.

M. Vyas (Inde)

La participation du Pakistan a été confirmée de façon indépendante et accablante, souvent par les récits de témoins oculaires, tels que des observateurs internationaux respectés, et par la presse. Au nombre de ces rapports figure celui du Département d'Etat des Etats-Unis intitulé "Patterns of Global Terrorism for 1991", qui a été publié en avril dernier. Ce rapport dit catégoriquement :

"Tout au long de 1991, des rapports dignes de foi ont continué de faire état de l'appui officiel pakistanais accordé à des groupes militants du Cachemire qui se livrent au terrorisme dans la partie du Cachemire contrôlée par l'Inde, ainsi que de l'appui accordé à des groupes militants sikhs qui se livrent au terrorisme au Punjab indien."

Le rapport fait également allusion à la fourniture, par le Pakistan, d'armes et de moyens de formation à ces groupes.

Les actions terroristes parrainées par le Pakistan ont ruiné l'économie de la vallée et obligé des milliers de personnes innocentes, tant Hindous que Musulmans, à se réfugier dans d'autres parties de l'Inde. Le Pakistan prétend vouloir entamer un dialogue bilatéral conformément à l'accord de Simla, mais en même temps il viole l'accord de Simla lui-même, qui est un cadre mutuellement conclu pour la conduite de relations de bon voisinage et la solution de problèmes bilatéraux, et qui engage les parties à s'abstenir de tous actes nuisibles au maintien de relations pacifiques et harmonieuses.

Nous continuons à espérer que le Pakistan se rendra compte de la gravité de ses actes et reviendra à l'accord de Simla, dans la lettre et dans l'esprit.

M. KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Inde, avec son raisonnement habituel mais peu convaincant, a essayé de détourner l'attention de l'Assemblée des dures réalités existant au Cachemire occupé par l'Inde, en avançant des arguments trompeurs et en faisant des allégations sans fondement contre mon pays.

Nous avons, à maintes reprises, essayé de replacer les faits dans leur juste perspective morale et juridique, et nous avons catégoriquement rejeté les allégations sans fondement faites contre le Pakistan. Nous le faisons de nouveau, dans l'espoir que le représentant de l'Inde voie la situation du Cachemire occupé par l'Inde telle que le monde la voit, et qu'il ne fermera pas les yeux sur les réalités historiques et les faits consignés dans les archives de l'Organisation elle-même.

M. Khan (Pakistan)

Le représentant de l'Inde a qualifié le Cachemire de partie intégrante de l'Inde. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Contrairement à ce que l'Inde veut nous faire croire, le Cachemire demeure un territoire contesté, et il est reconnu comme tel par les Nations Unies. Il n'existe aucun motif moral, politique ou juridique qui permette à l'Inde d'affirmer le contraire. Personne ne peut nier que le différend est toujours inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan à propos du différend du Cachemire ne sont toujours pas appliquées. Ces résolutions demandent que la détermination de l'avenir du Cachemire soit faite conformément aux vœux du peuple du Cachemire, exprimés par le biais d'un plébiscite libre et impartial tenu sous les auspices des Nations Unies. Ces résolutions demeurent aussi pertinentes et valides aujourd'hui que lorsqu'elles ont été adoptées.

Qu'il me soit permis de rappeler au représentant de l'Inde une des nombreuses déclarations faites par les dirigeants de l'Inde à propos de la promesse de plébiscite au Cachemire. En 1952, feu le Premier Ministre Jawaharlal Nehru a déclaré devant le Parlement indien :

"Je veux souligner que seul le peuple du Cachemire peut décider de l'avenir du Cachemire. Ce n'est pas seulement parce que nous l'avons dit aux Nations Unies et au peuple du Cachemire; c'est notre conviction, une conviction qui découle de la politique que nous avons menée, non seulement au Cachemire, mais partout. Je suis parti de l'hypothèse selon laquelle c'est au peuple du Cachemire de décider de son propre avenir. Nous ne le forcerons pas. Dans ce domaine, le peuple du Cachemire est souverain."

Le Cachemire est un territoire contesté, et il ne fait pas partie intégrante de l'Inde. Toute affirmation contraire va à l'encontre de la légalité des résolutions du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Inde, dans ses efforts pour présenter une image déformée du soulèvement populaire spontané au Cachemire occupé par l'Inde, a prétendu que c'est le Pakistan qui a fomenté et encouragé le "terrorisme" dans le territoire. Ces accusations sont diamétralement contraires à la réalité sur le terrain. En rejetant ces accusations injustifiées comme étant sans

M. Khan (Pakistan)

fondement, je voudrais renouveler les offres répétées faites à l'Inde par le Pakistan en vue de l'établissement d'un mécanisme neutre, tel que la mise en place d'observateurs internationaux impartiaux le long de la ligne de contrôle, qui seraient chargés de suivre et de surveiller la situation et d'enquêter sur cette dernière afin de parvenir à des conclusions indépendantes.

Le rejet, par l'Inde, de cette proposition constructive montre la vacuité de ses accusations et révèle ses véritables intentions - détourner l'attention du monde de la situation épouvantable qui règne au Cachemire occupé par l'Inde. En tout cas, la ligne de contrôle est une des régions les plus sévèrement gardées et patrouillées du monde, et il est pratiquement impossible à quiconque de traverser la ligne sans être repéré et interpellé.

Le fait est que le peuple du Cachemire occupé par l'Inde s'est soulevé après des années de répression de la part des autorités indiennes et qu'il exige son droit inaliénable à l'autodétermination. En réponse à cette exigence, le Gouvernement indien a déclenché un terrible règne de terreur et de répression brutale, durant lequel plus de 10 000 hommes, femmes et enfants innocents du Cachemire ont été tués, des milliers d'autres ont été mutilés, davantage encore ont été soumis à des tortures inhumaines, des centaines de femmes ont été violées, et de nombreux quartiers ont été incendiés.

L'accord de Simla de 1972 entre l'Inde et le Pakistan, auquel l'Inde fait si souvent allusion, n'a absolument rien changé au statut du territoire, qui demeure un territoire contesté. Au contraire, l'accord constatait que le différend du Cachemire est une question en attente de règlement pacifique. L'accord de Simla prévoyait également clairement que la Charte des Nations Unies devait régir les relations entre les parties. En outre, l'accord n'exclut pas le recours à des moyens de règlement pacifiques des différends, tel qu'énoncé dans la Charte.

Le représentant de l'Inde a donc tort de dire que le Pakistan s'est écarté de la lettre et de l'esprit de l'accord de Simla en soulevant la question aux Nations Unies.

Le Pakistan, quant à lui, demeure attaché à un règlement pacifique du différend du Cachemire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies sur l'Inde et le Pakistan et dans l'esprit de l'accord de Simla.

**M. VYAS (Inde) (interprétation de l'anglais) :** Je n'ai pas l'intention de prolonger cet échange verbal avec le Pakistan à cette heure-ci. Les contradictions inhérentes à la déclaration du représentant du Pakistan sont très claires. Aucune propagande trompeuse ne changera rien au fait que le Jammu-et-Cachemire est, et restera toujours, partie intégrante de l'Inde. Le peuple du Cachemire a décidé librement, par un processus démocratique, d'unir sa destinée à celle de l'Inde. Les seules personnes au Cachemire qui n'ont pas eu la permission de le faire sont les habitants de la région du Cachemire occupée par le Pakistan.

Le seul différend qui demeure au Cachemire est la cessation de l'agression pakistanaise.

M. Vyas (Inde)

L'Inde et le Pakistan, et de fait l'Assemblée, ont des choses plus constructives à faire que de se livrer tous les ans à cet exercice futile. Le Pakistan connaît les nombreuses propositions de l'Inde pour améliorer les relations et accroître la confiance mutuelle. Nous sommes disposés à travailler avec le Pakistan une fois qu'il aura précisé ses intentions à cet égard et agira en conséquence dans l'intérêt tant des pays que de la région.

M. KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Inde ne peut pas nier que des violations massives des droits de l'homme se poursuivent dans le Cachemire occupé par l'Inde, ni prétendre que sa voix isolée revendiquant le Cachemire en tant que partie intégrante de l'Inde modifie le statut d'un territoire reconnu comme contesté par les Nations Unies.

Les faits sont simples, clairs, bien connus et figurent aux procès-verbaux des Nations Unies. L'avenir de Jammu-et-Cachemire doit être déterminé conformément à la volonté du peuple cachemirien exprimée par un plébiscite libre et impartial tenu sous les auspices des Nations Unies.

Aucune coercition ne saurait museler bien longtemps un peuple qui cherche à exercer son droit à l'autodétermination. Le Pakistan s'efforce d'avoir des relations de bon voisinage avec l'Inde et a toujours essayé d'engager un dialogue constructif en vue de régler de façon pacifique tous les différends, y compris celui de Jammu-et-Cachemire, sur la base de la justice et de l'équité.

Au Sommet des pays non alignés tenu au début du mois, le Premier Ministre du Pakistan a invité son homologue indien à travailler avec lui en vue de trouver une solution équitable à cette question potentiellement explosive, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans l'esprit de l'accord de Simla. Nous avons également offert au Premier Ministre indien de nous associer à lui pour établir une nouvelle structure de coopération pacifique entre les deux pays, fondée sur l'égalité souveraine, les avantages mutuels, le règlement pacifique des différends et la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Nous saisissons cette occasion pour réitérer au représentant de l'Inde les sentiments exprimés par le Premier Ministre du Pakistan au Sommet des pays non alignés tenu à Jakarta.

La séance, suspendue à 20 h 5, est reprise à 20 h 30.\*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

- a) LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (A/47/456)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au sujet de l'examen du point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, une lettre que m'a adressée le Président du Conseil de sécurité a été distribuée sous la cote A/47/456. L'Assemblée générale est également saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/47/L.1.

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour qu'il présente le projet de résolution.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/47/L.1. En plus des 12 Etats membres de la Communauté européenne, au nom desquels je prends la parole, et du Maroc, les Etats Membres suivants ont parrainé le projet de résolution : Afghanistan, Albanie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Canada, Comores, Croatie, Egypte, Finlande, Islande, République islamique d'Iran, Jordanie, Liechtenstein, Malaisie, Malte, Mauritanie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie saoudite, Sénégal, Slovénie, Suède, Tunisie, Turquie, Emirats arabes unis et Etats-Unis d'Amérique.

Le 19 septembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 777 (1992). Dans le préambule, le Conseil de sécurité considère que l'Etat antérieurement connu comme la République fédérative socialiste de Yougoslavie a cessé d'exister et rappelle sa résolution 757 (1992), qui note que l'affirmation de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), selon laquelle elle assure automatiquement la continuité, n'a pas été généralement acceptée. Dans le premier paragraphe du dispositif, le Conseil considère que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne peut assurer automatiquement la continuité de la qualité de

---

\* Le Président assume la présidence.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Membre de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie aux Nations Unies et par conséquent recommandée à l'Assemblée générale de décider que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) devrait présenter une demande d'adhésion aux Nations Unies et qu'elle ne participera pas aux travaux de l'Assemblée générale.

En adoptant le projet de résolution dont elle est saisie aujourd'hui, l'Assemblée agirait conformément à la recommandation du Conseil et suivrait ainsi la procédure établie par la Charte pour ce qui est des questions d'adhésion. Le texte dont nous sommes saisis comporte deux volets. Premièrement, l'Assemblée déciderait que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participera pas aux travaux de l'Assemblée générale : cela signifie en particulier qu'aucun représentant de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne pourra occuper le siège de la Yougoslavie dans aucun des organes de l'Assemblée. Deuxièmement, l'Assemblée déciderait que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) devra présenter une demande d'admission à l'Organisation. Autrement dit, en ce qui concerne la nécessité de présenter une demande d'admission, la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) se trouvera exactement dans la même position que les autres composantes de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie. La Croatie, la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine ont chacune présenté une demande d'admission, conformément à la Charte, et ont été admises comme Membres au début de l'année. Si la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) décide de présenter une demande d'admission, celle-ci sera examinée conformément aux dispositions de la Charte. Les conditions pour devenir Membre de l'Organisation sont énoncées clairement à l'Article 4 de la Charte : l'Etat doit être pacifique; il doit accepter les obligations de la Charte; et il doit, au jugement de l'Organisation, être capable de remplir ces obligations et être disposé à le faire.

Au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée prend acte de l'intention du Conseil de sécurité de reconsidérer la question avant la fin de la partie principale de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, autrement dit avant que l'Assemblée suspende ses travaux au cours de la deuxième quinzaine de décembre. Le fait que le Conseil ait à revoir la

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

question à nouveau dans les trois mois à venir est significatif. La situation tragique dans l'ancienne Yougoslavie est une source de profonde inquiétude pour tous les membres de la communauté internationale. La Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, qui s'est ouverte à Londres le 26 août et qui se réunit actuellement à Genève, conjugue les efforts des Nations Unies et de la Communauté européenne. Nous ne devons rien négliger pour encourager les parties, avec l'aide des coprésidents de la Conférence, à régler leurs différends à la table de négociations et non pas sur le champ de bataille. Le fait que le Conseil a décidé de réexaminer la question avant la fin de l'année sera, nous en sommes certains, un moyen d'encourager toutes les parties intéressées et d'appuyer efficacement les coprésidents de la Conférence sur la Yougoslavie dans leur tâche difficile.

Pour terminer, j'ajouterai que ce n'est ni pour moi, ni pour ceux qui l'ont parrainé, un plaisir que de présenter ce projet de résolution aujourd'hui. Il aurait été préférable d'éviter ce processus, ce qui aurait été possible si les autorités de Belgrade avaient accepté de présenter une demande d'admission comme les autres composantes de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie. Ce projet de résolution n'est aucunement une mesure punitive, pas plus qu'il n'a pour dessein de saper le processus de paix. Bien au contraire. C'est une mesure que nous avons été forcés de prendre en raison de la prétention non fondée de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) d'assurer la continuité de la qualité de Membre de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie. La situation est sans précédent et n'a manifestement pas été prévue par les auteurs de la Charte. Mais les auteurs du projet sont convaincus que le Conseil et l'Assemblée ont nécessairement le pouvoir, au titre de la Charte, d'agir comme ils le font dans cette situation imprévue.

L'avenir dépend des autorités de Belgrade. Il leur appartient de tirer la conclusion logique de la décision que l'Assemblée est invitée à prendre. Il leur appartient de convaincre les Nations Unies qu'elles remplissent les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation.

Au nom des auteurs, je recommande à l'Assemblée le projet de résolution A/47/L.1 aux fins d'adoption.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le Premier Ministre de la République fédérative de Yougoslavie, M. Panic, qui a demandé à faire une déclaration sur le point à l'examen; je lui donne la parole.

M. PANIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre aujourd'hui la parole devant l'Assemblée au nom du peuple yougoslave. Je voudrais tout particulièrement vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à ces fonctions élevées et nobles. Je suis certain que vous contribuerez grandement au déroulement harmonieux et efficace de cette session de l'Assemblée générale.

M. Panic (Yougoslavie)

La question dont l'Assemblée est saisie maintenant est la suivante : davantage de paix ou davantage de guerre? Hier, l'Assemblée a entendu le Président d'un pays voisin du mien arguer en faveur de davantage de guerre. Aujourd'hui, je présenterai à l'Assemblée un argument et un programme en faveur de davantage de paix.

L'Assemblée a également entendu des arguments qui ont été avancés pour refuser que la Yougoslavie participe aux nobles travaux des Nations Unies. A la Conférence des Nations Unies sur les réfugiés, qui a eu lieu fin juillet à Genève, j'ai dit que j'acceptais de ne pas être accepté, et j'ai demandé aux représentants d'arrêter la politique et de commencer à discuter des problèmes des réfugiés. Certains membres savent peut-être que je comprends assez bien ce que ressent un réfugié parce que j'ai été moi-même un réfugié politique de la Yougoslavie de Tito et que j'ai vécu dans un camp de réfugiés en Allemagne. J'ai les mêmes sentiments aujourd'hui : trop de gens parlent de politique alors qu'ils devraient parler de paix.

Dès le premier jour où mon nouveau gouvernement de Yougoslavie est entré en fonctions il y a deux mois, nous avons coopéré avec les Nations Unies de toutes les manières possibles. Nous continuerons à le faire quelle que soit la décision que l'Assemblée prendra ici aujourd'hui. Mon seul objectif est de rétablir la paix et la stabilité dans les Balkans.

Nous sommes maintenant à un tournant : cette grande organisation vouée à la paix doit décider si la paix exige l'envoi d'armes ou leur retrait. Les Balkans sont déjà pollués par une trop grande quantité d'armes. Dans un certain sens, c'est un problème écologique aux proportions tragiques.

Je vous en prie, entendez mon message. N'autorisez pas les moyens d'élargir le conflit. Il nous faut davantage d'observateurs et de forces de maintien de la paix dans les Balkans, et non pas davantage d'armes pour les parties au conflit.

Trouvons un moyen créatif et efficace de limiter et d'éliminer les armes qui sont déjà sur place. Mon gouvernement coopérera pleinement avec l'ONU, de toutes les manières qu'elle souhaitera, afin de contrôler les armes et faire cesser les combats et les tueries.

Nous avons offert à maintes reprises d'accepter des observateurs des Nations Unies sur nos terrains d'aviation et le long de nos frontières.

M. Panic (Yougoslavie)

A Londres, le 26 août, j'ai demandé que plusieurs milliers de soldats des forces de maintien de la paix soient envoyés pour patrouiller le long de nos frontières et j'ai offert de venir en aide à l'ONU par un appui logistique pour couvrir certaines des dépenses. Je renouvelle cette demande maintenant.

Je demande aux membres de venir en Yougoslavie pour constater de visu qu'aucun appui en provenance de la Yougoslavie ne va en Bosnie ou en Croatie. Mon gouvernement a donné l'ordre d'arrêter tout appui aux combattants en Bosnie et en Croatie, mais, comme dans de nombreuses autres parties du monde, il reste encore quelques nationalistes militants qui résistent à nos ordres. Nous avons besoin de l'aide de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous féliciterions de son aide. Permettez-moi de le répéter : je vous en prie, venez en instaurateurs de la paix, non pas en fournisseurs d'armes à ceux qui souhaitent se battre.

Examinons aussi la situation de fait en ce qui concerne les troupes étrangères en Bosnie-Herzégovine. J'assure l'Assemblée que toutes les troupes yougoslaves ont été retirées de la Bosnie. Le Commandement de l'Organisation des Nations Unies l'a confirmé. Dans un article du New York Times du 19 septembre, qui était largement fondé sur des sources émanant de services de renseignements américains et britanniques, on pouvait lire que l'armée yougoslave avait été retirée de la Bosnie le 19 mai et que presque toutes les troupes irrégulières de Bosnie avaient été retirées. Le même article disait que 30 000 soldats de troupes régulières et 10 000 soldats de troupes irrégulières combattent en Bosnie-Herzégovine. Tout cela est dit en tant que données factuelles et non pas dans le but d'envenimer la situation avec la Croatie.

Pourtant la Croatie est assise ici, dans la salle de l'Assemblée, et n'est sujette ni à la critique ni à des sanctions. J'admets que je suis nouveau dans les affaires internationales mais cela me semble faire preuve de partialité.

J'invite les Nations Unies à exiger que toutes les troupes étrangères et les milices irrégulières soient retirées immédiatement de Bosnie-Herzégovine sous peine d'imposition de sanctions. Cela serait impartial et favoriserait le processus de paix.

M. Panic (Yougoslavie)

Je voudrais aborder la question de continuité et de reconnaissance des nouveaux pays qui étaient autrefois des républiques de l'ex-Yougoslavie. La position de mon gouvernement sur le deuxième point a été exprimée clairement à plusieurs reprises ces dernières semaines. Nous reconnaissons les frontières entre les républiques qui ont été établies par le régime communiste de Tito comme étant maintenant des frontières internationales. Je déclare une fois de plus ici que la Yougoslavie n'a de revendications territoriales à formuler auprès d'aucun de ses voisins.

Nous croyons avoir négocié la plupart des problèmes concernant nos relations avec la Croatie, et nous espérons parvenir bientôt à un accord avec la Croatie sur une reconnaissance mutuelle. Nous avons déclaré que nous reconnaissons l'Etat de Bosnie-Herzégovine et ses frontières existantes et que nous sommes prêts à reconnaître son gouvernement lorsque les trois communautés ethniques de Bosnie parviendront à un accord sur l'organisation de leur Etat ou de leur gouvernement.

Les problèmes du Gouvernement bosniaque doivent être résolus par les Bosniaques, tous les Bosniaques. Le problème n'est pas à Belgrade, comme l'a prétendu hier le Président de la Bosnie : le problème se trouve à Sarajevo. Le Gouvernement bosniaque représenté dans cet organe doit convaincre toute la population de la Bosnie qu'il représente véritablement ses intérêts. Telle est la voie de la paix en Bosnie. Il doit vraiment représenter les intérêts des Serbes, des Croates et des Musulmans.

Mais je ne souhaite pas prendre la parole au nom de la Bosnie, ni au nom de toute la Yougoslavie. Je ne parle que de la nouvelle Yougoslavie dont je représente le Gouvernement. La Constitution de la Yougoslavie confie la conduite des relations étrangères au Gouvernement yougoslave. Les deux républiques constituantes, la Serbie et le Monténégro, n'ont pas de rôle légal dans les affaires étrangères de la Yougoslavie.

Les dirigeants mondiaux et les représentants d'organisations internationales me rencontrent et me demandent de les aider à arrêter les combats en Bosnie et de mettre fin à la crainte d'expansion territoriale serbe, mais ils ne m'accordent ni aide ni appui dans ma lutte interne en Yougoslavie. Avec ces nationalistes militants qui s'opposent à ma politique de paix, ils renforcent même la position de mes principaux adversaires

M. Panic (Yougoslavie)

internes en les rencontrant lorsqu'ils se rendent en Yougoslavie. De grâce, faites cesser cela. Considérez mon gouvernement et moi-même comme responsables de la politique et des actions de la Yougoslavie, mais accordez-nous l'aide et la reconnaissance internationales dont nous avons besoin pour continuer notre programme de paix.

Je présente officiellement une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies au nom de la nouvelle Yougoslavie dont je représente le Gouvernement. Je suis sûr que mon pays et mon gouvernement réunissent les conditions requises pour devenir membre tout autant que les pays et les gouvernements qui sont représentés ici aujourd'hui. La Yougoslavie est l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et a toujours respecté ses principes. Mon gouvernement honore ces principes et lutte pour les appliquer dans des circonstances très difficiles. Je demande d'être appuyé et reconnu par l'Assemblée. Ne sapez pas les efforts d'un homme et d'un pays épris de paix.

L'une des principales préoccupations du monde en ce qui concerne la Yougoslavie est l'"épuration ethnique" et les centaines de milliers de réfugiés dont est responsable cette pratique infâme. L'"épuration ethnique" est une pratique horrible, inacceptable et impardonnable. Je m'y suis opposé activement en Yougoslavie. J'ai récemment remercié le Vice-Ministre des affaires intérieures qui se refusait à appuyer le programme d'opposition à l'"épuration ethnique" de mon gouvernement. Le maire d'une ville où était pratiquée l'"épuration ethnique" contre les Croates a été arrêté et jeté en prison ainsi que trois autres personnes. Partout où elle a lieu, dans toute république de l'ex-Yougoslavie, il faut faire cesser l'"épuration ethnique" et inverser la situation.

M. Panic (Yougoslavie)

Mais gardons-nous, en réagissant aux horreurs de l'"épuration ethnique", de tomber dans l'intolérance. Nous ne devons pas permettre à la guerre en Bosnie de devenir une guerre religieuse, une guerre de musulmans et de chrétiens appuyée de l'extérieur par d'autres musulmans et d'autres chrétiens. Les Nations Unies doivent assurément être au-dessus de cela. L'Organisation a été créée pour s'opposer à l'intolérance religieuse et raciale qui sont à l'origine de la deuxième guerre mondiale. L'Organisation doit partout défendre la paix et la tolérance. Il n'y a pas de place pour des blocs religieux dans notre monde moderne.

Qu'on me permette d'ajouter une note personnelle à propos de tolérance. Je suis orthodoxe serbe. Ma femme est catholique. Ma fille a épousé un musulman. J'ai deux petits-enfants musulmans. Il y a des Croates parmi mes ancêtres. Personnellement et philosophiquement je suis opposé à l'intolérance ethnique et religieuse.

Je suis convaincu qu'à l'époque de l'après-communisme, les grandes puissances ont la responsabilité particulière de veiller à la transformation politique et économique stable des nouvelles démocraties. Elles doivent en particulier s'attacher à promouvoir la tolérance ethnique et religieuse et se garder, dans l'exercice de leurs responsabilités, d'être influencées par les groupes de pression de certains blocs ou pays. Ou nous sommes tous égaux, ou certains sont plus égaux que d'autres. Je préfère évidemment la première option. J'ajouterai que sans tolérance véritable il ne peut y avoir de paix véritable.

Il est difficile de prêcher la tolérance à ceux qui souffrent de sanctions économiques qui n'ont pas été appliquées de manière impartiale à toutes les parties au conflit. Mais mon gouvernement prêche la tolérance parce que c'est la seule chose à faire et parce que la tolérance conduit à la paix.

Une fois encore je voudrais souligner qu'aujourd'hui mon message est un message de paix. Mon gouvernement poursuit un programme de paix et nous avons besoin de l'aide et de la compréhension de l'Organisation. En acceptant les transformations que nous essayons d'apporter et en nous reconnaissant, l'Assemblée servirait la cause de la paix. Je crains que votre refus n'y fasse obstacle.

M. Panic (Yougoslavie)

Je voudrais attirer l'attention sur une résolution que l'Assemblée fédérale yougoslave a adoptée aujourd'hui. Ladite résolution exprime de graves préoccupations quant à la décision qui sera prise au sujet du projet de résolution concernant le siège de la Yougoslavie aux Nations Unies. On peut se la procurer dans cette salle et je demande qu'on lui prête toute l'attention voulue. Au nom de la paix, je remercie les représentants d'avoir écouté ce que j'avais à dire.

M. NOBILO (Croatie) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution que nous examinons ce soir est le dernier acte par lequel la communauté internationale privera de sa légitimité l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie; malheureusement, ce ne sera pas la fin des souffrances indicibles des peuples de la République de Croatie et de la République de Bosnie-Herzégovine victimes de l'agression serbe.

Le déni de la légitimité de la Yougoslavie et la transformation non violente de la région en Etats souverains entretenant des relations de bon voisinage auraient pu se faire pacifiquement et sans effusions de sang. Les hésitations et les doutes de la communauté internationale, son soin à éviter de réagir énergiquement et à point nommé à la politique agressive et impérialiste visant la création d'une Grande Serbie, et son impuissance à reconnaître le droit élémentaire des nations à l'autodétermination ont malheureusement contribué indirectement à la tragédie de la guerre.

Même si elle se considère, moralement et politiquement, comme le vainqueur d'une guerre qui lui a été imposée, ce n'est pas avec un sentiment de triomphe que la Croatie assiste à l'acte d'expulsion de la Serbie et du Monténégro de l'Assemblée générale. C'est pour nous un acte qui règle à la fois le dilemme juridique du statut de l'ancien Etat yougoslave et les problèmes de succession d'Etats dans la région. Nous demandons aux autres organes des Nations Unies de souscrire eux aussi aux dispositions du projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter.

La Croatie comprend le ton pragmatique du projet de résolution, mais tient à rappeler qu'il faut bien faire la distinction entre pragmatisme politique nécessaire et compromis dangereux que le régime de Belgrade pourrait interpréter comme un signe de faiblesse de la part de la communauté internationale, ce qui l'encouragerait à continuer son agression. C'est

M. Nobile (Croatie)

pourquoi la Croatie attend avec impatience de voir appliquer la résolution 777 (1992) du Conseil de sécurité ainsi que celle de l'Assemblée générale que nous sommes sur le point d'adopter.

En amenant les couleurs de la République fédérative socialiste de Yougoslavie qui flottent devant le bâtiment des Nations Unies, on ne fera pas que franchir le premier pas symbolique de la mise en oeuvre de ces documents; on répondra aussi à une nécessité juridique et logique, car Belgrade a déjà renoncé à ce drapeau.

L'application de la résolution supposera aussi le respect de toutes les conditions concernant l'admission de la Serbie et du Monténégro aux Nations Unies. La Croatie est prête à voter pour leur admission aux Nations Unies, mais seulement après qu'ils auront rempli toutes les conditions requises. La toute première d'entre elles, c'est la fin de l'agression contre les Etats voisins, la reconnaissance de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces derniers à l'intérieur des frontières existantes, la démocratisation interne et la protection des droits de l'homme et des droits des minorités.

La Croatie a parrainé le projet de résolution proposé et elle votera en sa faveur, car elle est convaincue qu'il jouera un rôle pivot dans le règlement de la question de la succession et qu'il contribuera au succès des négociations de Genève et à l'obtention d'un règlement d'ensemble de la crise dans cette région de l'Europe.

M. SACIRBEY (Bosnie-Herzégovine) (interprétation de l'anglais) : Par l'expression démocratique des peuples constitutifs de ses Etats maintenant souverains et Membres des Nations Unies, l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie a cessé d'exister. La Serbie et le Monténégro ne sont pas légalement habilités à prendre la place de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie. Cela s'applique tant à l'Organisation des Nations Unies qu'à d'autres organisations internationales connexes et similaires. Nous espérons que ces organisations suivront le précédent créé ici ce soir.

Notre appui à ces mesures n'est pas dicté par un esprit de vengeance. Nous sommes profondément attachés au processus de succession ordonné. La Serbie et le Monténégro ne peuvent, par des mesures unilatérales, passer outre à ce processus de succession. Nous tenons à souligner que nous attendons le jour où la Serbie et le Monténégro se joindront à la communauté des Etats au sein des Nations Unies et de la présente Assemblée et seront soumis aux mêmes normes que chaque Etat doit respecter dès son admission aux Nations Unies.

En conséquence, nous espérons que le comportement du régime actuel en Serbie et au Monténégro en ce qui concerne les abus des droits de l'homme et les agressions contre les Etats voisins aura changé d'ici là.

Quant au Premier Ministre de la prétendue Yougoslavie, je lui souhaite de parvenir à maîtriser, comme il l'a dit, les militants de son pays. Je lui souhaite de réussir dans ce qu'il a appelé ses efforts d'homme épris de paix. Mais nous devons faire face à une vérité tragique et regrettable en Bosnie-Herzégovine. Il n'y a pas de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous ne cherchons pas la guerre, mais nous cherchons les moyens d'instaurer la paix dans notre pays.

Il n'est pas vrai que l'agression contre notre pays a cessé. Tous les jours, des avions de l'Armée populaire yougoslave survolent nos villes et attaquent notre peuple. Tous les jours, des armes et des troupes sont introduites dans notre république.

Nous, le peuple de Bosnie-Herzégovine, avons un gouvernement légitime : ce gouvernement mérite d'être reconnu par tous ses voisins afin de favoriser la paix. Il s'agit d'un gouvernement composé de Serbes, de Croates et de Musulmans. Ceux qui s'y opposent participent à l'agression contre notre peuple et contre notre existence même.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine)

Nous espérons que les mesures que nous prendrons permettront non seulement d'assurer une succession ordonnée dans l'ex-Yougoslavie, mais également de promouvoir la paix, les droits fondamentaux de l'homme et la stabilité dans notre région. Voilà pourquoi nous appuyons ce projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question. Nous allons maintenant passer au projet de résolution A/47/L.1. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit pour expliquer son vote avant le vote, je voudrais rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. IBN CHAMBAS (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, une occasion plus propice s'offrira à ma délégation de vous féliciter de votre élection au poste élevé de Président de la quarante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale.

La situation qui règne dans l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie est un événement majeur qui ne manquera certainement pas d'influencer sensiblement l'instauration du nouvel ordre mondial que nous recherchons. Le monde a condamné, à juste titre, les atrocités commises par toutes les parties en présence dans le conflit en Bosnie-Herzégovine. La "purification ethnique" est odieuse et ne peut que ramener le monde au chaos de la première et de la deuxième guerre mondiale. Les Nations Unies ont l'obligation d'y mettre un terme. C'est une offense à la dignité et à la valeur de la personne humaine ainsi qu'aux droits de l'homme les plus fondamentaux.

Le Ghana considère que les objectifs de l'Organisation des Nations Unies seraient favorisés si tous les Etats en étaient Membres. Les Articles 4, 5 et 6 de la Charte non seulement visent à inclure tous les Etats dans les efforts qui sont déployés au plan international pour parvenir à la paix et à la prospérité, mais, plus important encore, indiquent des mesures susceptibles d'être prises pour sanctionner les actions de tout Etat qui ne respecte pas les obligations qui leur incombent en tant que Membre de l'Organisation. Ces articles ne peuvent être interprétés et ne devraient pas l'être pour refuser volontairement et capricieusement la qualité de Membre à un Etat quel qu'il soit.

M. Ibn Chambas (Ghana)

Prévoyant la situation dans laquelle notre organisation se trouve aujourd'hui, alors qu'un Etat Membre a subi des modifications territoriales ou constitutionnelles, l'Assemblée générale a décidé en 1947 qu'en règle générale, un tel Etat ne devrait pas cesser d'être Membre en vertu simplement de ces changements. Nous voulons voir dans cette décision une volonté de promouvoir l'universalité de la composition de notre organisation.

La situation en Yougoslavie fait ressortir en outre la relation que l'ONU devrait maintenir avec les mécanismes ou organismes régionaux, comme il est prévu au Chapitre VIII de la Charte. Les actions ou mesures préjudiciables adoptées au nom de la sécurité de la région n'ont pas servi la cause de la paix en Yougoslavie. Les mécanismes ou organismes régionaux et leurs activités devraient être conformes aux buts et principes des Nations Unies.

M. Ibn Chambas (Ghana)

Par-dessus tout, l'ONU doit être, et doit également être considérée comme un centre pour l'harmonisation des actions accomplies par les nations dans la recherche de nos objectifs communs.

Une autre considération qui a influencé notre position au sujet du projet de résolution est liée aux mandats respectifs des organes décrits dans la Charte. Il s'agit, dans le cas présent, de l'idée inacceptable selon laquelle le Conseil de sécurité peut faire des recommandations à l'Assemblée générale au sujet de ceux qui peuvent participer à ses travaux. Le Conseil de sécurité s'est vu confier la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales uniquement pour faciliter une intervention rapide de notre organisation en cas de crise. La délégation de responsabilité par l'Assemblée générale au Conseil de sécurité ne peut pas et ne doit pas s'étendre à la responsabilité pour la participation aux travaux d'autres organes.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis ne reflète aucune position de principe selon les termes de la Charte. Il n'est pas non plus susceptible de favoriser la recherche de la paix en Yougoslavie. Il pourrait même saper les démarches actuelles. Il entrave aussi nos efforts en faveur de la démocratisation de l'ONU. Le rôle élargi que s'est implicitement arrogé le Conseil de sécurité peut porter atteinte au précieux principe de l'universalité, qui pourrait devenir sujet au droit de veto exercé par quelques membres du Conseil de sécurité.

En tant que petit pays en développement, le Ghana cherche refuge dans le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies. La politique extérieure de mon pays illustre la mise en oeuvre constante de principes. Le projet de résolution dont nous sommes saisis est peut-être pragmatique, mais il ne peut être considéré comme étant conforme à des principes, logique ou cohérent, dans la mesure où il permet la participation yougoslave aux travaux de notre organisation dans des organes autres que l'Assemblée générale. Un principe ne doit pas s'effacer devant un besoin temporaire.

Pour toutes ces raisons, qui correspondent à nos efforts pour instaurer un nouvel ordre propre à refléter une plus grande transparence et à obtenir la confiance de tous les Membres de l'ONU, le Ghana a décidé de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution A/47/L.1.

M. MUMBENEGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Il y a trois jours, lorsque le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 777 (1992) dont les dispositions sont maintenant reprises dans le projet de résolution A/47/L.1, sur lequel l'Assemblée générale est sur le point de se prononcer, le Zimbabwe a exprimé diverses préoccupations fondamentales. Depuis lors, ma délégation a écouté très attentivement les explications fournies par les coauteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis. Rien de ce qu'ils ont dit n'a apaisé aucune des préoccupations qui ont été une source d'inquiétude pour ma délégation.

Premièrement, cette organisation possède une Charte bien conçue et bien rédigée. C'est la Charte qui doit orienter toutes les décisions de l'ONU. Les principes régissant le statut de Membre de l'ONU sont clairement formulés dans les Articles 4, 5 et 6 de la Charte. Le texte du projet de résolution dont nous sommes saisis ne contient aucun renvoi à une disposition quelconque de la Charte en vertu de laquelle la mesure proposée serait prise. L'adhésion stricte aux dispositions de la Charte, particulièrement lorsque le statut de Membre de cette organisation universelle est en jeu, est la seule source sûre de protection pour les Etats plus petits ou autrement vulnérables. Toute improvisation finit par protéger les intérêts des grands et des puissants au détriment des petits et des faibles.

Deuxièmement, le projet de résolution dont nous sommes saisis crée un très dangereux précédent, particulièrement, je l'affirme, pour les Etats dont la composition actuelle est diverse et multiethnique. Dans le passé, l'Assemblée générale a observé le principe selon lequel un Membre de l'ONU ne cessait pas d'être Membre simplement parce que sa constitution ou ses frontières - et moins encore son nom - avaient subi des changements. L'abandon de cette pratique est susceptible d'entraîner l'ouverture d'une boîte de Pandore, avec de graves conséquences pour l'ONU.

Troisièmement, la disposition qui priverait la République fédérative de Yougoslavie de son droit de participer aux travaux de l'Assemblée générale par suite du fait que la question de la succession de l'ancienne Yougoslavie n'a pas encore été réglée est appliquée de manière sélective. Trois des autres républiques constitutives de l'ancienne Yougoslavie participent déjà pleinement aux travaux de l'Assemblée générale. Ma délégation a pleinement

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

appuyé une telle participation de la Slovénie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine. Elle estime que toutes les républiques de l'ancienne Yougoslavie, y compris la Serbie et le Monténégro, doivent être autorisées à participer pleinement aux travaux de l'Assemblée générale. Cela est conforme à notre conception de l'universalité de cet organe mondial.

Il y a de nombreux Membres présents ici ce soir qui sont le résultat du démembrement d'Etats. La partie restante a toujours conservé tant son siège dans cette salle que son nom, si tel était son désir. La partie se séparant a toujours soumis une demande, qui a été acceptée, pour obtenir son propre siège à l'Assemblée sous un nouveau nom de son choix. La question de la succession n'a jamais été soulevée jusqu'à maintenant dans un projet de résolution soumis à l'Assemblée.

Quatrièmement, les dispositions du projet de résolution sont beaucoup plus sévères et draconiennes que celles qui ont privé le régime sud-africain, dont les politiques et les pratiques ont été jugées par la communauté internationale comme un crime contre l'humanité, du droit de participer aux travaux de l'Assemblée générale. La reprise de la participation de l'Afrique du Sud est sujette au vote majoritaire approprié de la seule Assemblée générale, alors que le projet de résolution dont nous sommes saisis exige que la demande de la Yougoslavie soit soumise aux votes majoritaires appropriés du Conseil de sécurité - où peut être exercé le droit de veto dont disposent quelques membres - et de l'Assemblée générale.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Cinquièmement, le Zimbabwe est extrêmement préoccupé par les effets que ce projet de résolution pourrait avoir sur l'Assemblée générale au cas où il serait adopté. Cela voudrait dire que le choix du moment de la reprise de la participation de la République fédérative de Yougoslavie aux travaux de l'Assemblée générale cesserait d'être une question relevant de l'Assemblée, comme cela est le cas pour l'Afrique du Sud. Il relèverait désormais du Conseil de sécurité, et ainsi, acte sans précédent, cet organe universel abdiquerait sa responsabilité.

Enfin, le Zimbabwe estime que les dispositions du projet de résolution dont nous sommes saisis auront probablement des effets négatifs sur les efforts de réconciliation et d'établissement de la paix que les Nations Unies ont entrepris dans la région. Nous pensons que ce n'est pas du tout le moment de soumettre un tel projet de résolution aux Nations Unies, l'une des parties médiatrices dans ce conflit.

Pour ces raisons, ma délégation n'est malheureusement pas en mesure d'appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. ADALA (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a soigneusement étudié le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée et la lettre d'accompagnement qui figure dans le document A/47/456. Nous avons également étudié les dispositions pertinentes de la Charte concernant ce projet de résolution. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'en recommandant à l'Assemblée générale de décider que la République fédérative de Yougoslavie ne doit pas participer aux travaux de l'Assemblée générale sans faire d'abord une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité n'a pas totalement respecté le mandat que lui confie la Charte.

L'adoption de ce projet de résolution équivaldrait soit à la suspension de l'exercice par un Etat Membre des droits et privilèges rattachés à sa qualité de Membre ainsi que le prévoit l'Article 5 de la Charte, soit à l'expulsion d'un Membre de l'Organisation, ainsi que le prévoit l'Article 6.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis ne dit rien sur la question de savoir lequel de ces articles de la Charte est applicable ou pourrait être appliqué dans le cas de la République fédérative de Yougoslavie, et lequel de ces articles justifierait la recommandation du Conseil de sécurité ou pourrait servir de base à une décision de l'Assemblée générale.

M. Adala (Kenya)

Ma délégation trouve en outre très surprenant que l'Assemblée soit saisie d'une décision si grave et importante au titre d'un point de l'ordre du jour banal, relatif à la procédure, à savoir le point 8, "Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux".

Nous tenons à réaffirmer notre foi en la Charte de l'Organisation. Nous avons une très grande estime pour le Conseil de sécurité, qui est le garant de la conscience de notre organisation, et même de l'humanité tout entière. Nous attendons du Conseil et de cette organisation transparence et équité. Nous attendons du Conseil de sécurité protection et constance dans la défense des principes consacrés dans la Charte.

Puisque la recommandation du Conseil de sécurité sur laquelle l'Assemblée est invitée à fonder sa décision ne mentionne aucun acte précis de violation de la Charte de cette organisation qui justifierait cette mesure radicale à l'encontre d'un Etat Membre, ma délégation trouvera difficile d'appuyer une telle décision de l'Assemblée générale.

M. LEGWAILA (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis est totalement dépourvu de toute indication et, à plus forte raison, de toute certitude que ce que nous allons faire ce soir - l'exclusion de la Yougoslavie des travaux de la quarante-septième session de l'Assemblée générale - contribuera en quoi que ce soit à trouver une solution à la situation tragique en Bosnie-Herzégovine. Cela est vrai en particulier en ce sens qu'il est évident que ce que l'Assemblée générale est invitée à faire ce soir n'est pas tant d'exclure la République fédérative de Yougoslavie de la quarante-septième session que de l'exclure pratiquement des Nations Unies, c'est-à-dire, l'expulsion de fait d'un pays qui, nous l'admettons sans enthousiasme, est Membre des Nations Unies.

Sinon, le projet de résolution n'exigerait pas que la Yougoslavie fasse une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies qui passerait d'abord au Conseil de sécurité, où la mesure actuelle trouve son origine, et aboutirait à l'Assemblée générale. Au Conseil de sécurité, cette demande sera exposée au risque d'un veto. Aucun membre permanent du Conseil de sécurité ne peut affirmer ici et maintenant qu'il n'émettra pas un veto, que tout ce qu'il cherchera à faire est de vérifier qu'il est satisfait aux critères exigés pour la qualité de Membre.

M. Legwaila (Botswana)

Les actes de commission ou d'omission perpétrés contre la Bosnie-Herzégovine doivent être condamnés sans équivoque et sans merci. Un châtement sévère de ces actes contraires à la paix s'impose.

Nous avons cependant d'importantes réserves quant à la sagesse du type de châtement que nous sommes sur le point d'infliger. Je frémis en imaginant l'état d'esprit dans lequel les hommes armés qui assiègent en ce moment Sarajevo - sans parler de leurs sympathisants à Belgrade - accueilleront la décision de ce soir. Estimeront-ils maintenant qu'ils n'ont plus rien à perdre en intensifiant leur campagne meurtrière contre des hommes, des femmes et des enfants sans défense à Sarajevo et partout ailleurs dans ce pays martyr?

La Yougoslavie devrait rester fermement enserrée dans les dispositions de la Charte du fait de sa qualité de Membre de l'Organisation. Elle ne mérite pas qu'on lui donne un moment de répit en la mettant sur la touche où, se sentant lésée à tort ou à raison, elle peut faire encore plus de mal qu'elle n'en a fait jusqu'à présent.

Pour ces raisons, ma délégation votera comme elle votera - son vote sera affiché au tableau.

M. MWAANGA (Zambie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est sur le point de se prononcer sur une question d'importance historique qui aura des conséquences graves. C'est pourquoi ma délégation voudrait saisir cette occasion pour expliquer son vote avant le vote, sur le projet de résolution paru sous la cote A/47/L.1.

Qu'il me soit permis de dire d'emblée que ma délégation a de sérieuses réserves à l'égard du texte. Certaines de nos préoccupations ont trait à la précipitation inconvenante avec laquelle il a été demandé aux membres de ma délégation d'appuyer un projet de résolution alors que les consultations appropriées n'ont pas eu lieu avant cet après-midi. Nous estimons que ceux d'entre nous qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité - et qui n'ont donc pas bénéficié des informations détenues par le Conseil de sécurité avant qu'il n'arrive à cette décision - auraient dû avoir la possibilité de s'entretenir non seulement avec les auteurs du projet de résolution, mais également avec nos gouvernements afin de parvenir à ce que nous considérons comme étant des décisions rationnelles.

Des tentatives ont été faites en fin d'après-midi par certains des auteurs pour consulter les délégations. Nous avons contre nous le décalage horaire entre New York et nos capitales respectives, et le fait que les auteurs de ce projet de résolution n'ont pas été en mesure de nous donner la possibilité de consulter nos gouvernements sur une décision aussi importante, aux conséquences tellement capitales pour le statut d'un Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, nous amène à penser que les auteurs n'ont jamais véritablement eu l'intention de consulter qui que ce soit et que ce qu'ils voulaient, en fait, était d'arriver à ce que leur projet de résolution soit adopté sans consultations, sans aucun débat, et sans qu'aucun changement ne soit apporté aux textes pour tenir compte des points de vue d'autres délégations. Nous considérons cette manière d'aborder les relations internationales comme inacceptable car elle place certains Etats Membres dans une situation extrêmement défavorable.

Nous estimons également que les auteurs n'ont pas fait preuve de la transparence voulue s'agissant de leurs intentions réelles, dans la mesure où, au lieu de faire appel aux dispositions pertinentes de la Charte, qui prévoient soit l'expulsion d'un Etat Membre, soit sa suspension ou celle de

M. Mwaanga (Zambie)

ses droits, on a eu recours à une formule beaucoup plus adroite pour éluder cette question particulière, au moyen d'une rédaction habile d'un projet de résolution qui est passé par la procédure du Conseil de sécurité.

Nous sommes contre toute mesure qui contourne la Charte des Nations Unies; nous sommes contre toute mesure parallèle à la Charte des Nations Unies car nous considérons que notre responsabilité collective est d'agir conformément à la Charte pour trouver des solutions qui sont appelées à avoir une incidence salubre sur la conduite des relations internationales.

Nous regrettons donc profondément cette absence de consultation sur un texte de cette importance. Nous considérons que cela crée un précédent extrêmement fâcheux et dangereux. Nous tenons également à rappeler à un certain nombre d'Etats Membres avec lesquels les Nations Unies, et notamment les membres permanents du Conseil de sécurité, sont en froid qu'ils risquent, en adoptant le projet de résolution dont nous sommes saisis, d'ouvrir la boîte de Pandore qui sera utilisée à discrétion contre des Etats Membres par ceux qui seront chargés de décider qui doit ou ne doit pas être Membre. Cela constitue à notre avis un précédent très dangereux.

Nous sommes préoccupés par le fait que le projet de résolution dont nous sommes saisis n'est pas fondé sur les dispositions pertinentes de la Charte. Nous estimons également que l'argument selon lequel la Yougoslavie ne peut automatiquement continuer d'occuper le siège de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie aux Nations Unies est boiteux et indéfendable. Nous considérons que la comparaison entre la situation de l'ex-Yougoslavie et celle qui prévalait dans l'ex-Union soviétique s'agissant de la succession automatique est hors de propos, car la situation conflictuelle qui règne dans l'ex-Yougoslavie n'a pas permis la tenue des consultations voulues ni la conclusion d'accords entre les républiques et les groupements ethniques concernés par la question de la succession.

En faisant la recommandation figurant au premier alinéa du préambule du projet de résolution, il importe que le Conseil de sécurité soit conscient de ses graves responsabilités au regard de la Charte et de l'importance de la question de l'appartenance aux Nations Unies. Le Conseil devrait également être conscient de l'autorité globale de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'exercice des droits et privilèges de cette appartenance,

M. Mwaanga (Zambie)

conformément aux articles pertinents de la Charte. Et ce, afin de préserver les principes et les pratiques démocratiques qui régissent le fonctionnement de l'Assemblée générale et d'empêcher qu'une minorité, ou ce que j'appellerais en l'occurrence "la tyrannie d'une minorité", n'impose sa volonté.

L'adoption de ce projet de résolution créera, à notre avis, un précédent très dangereux qui aura de graves conséquences sur les intérêts des Etats Membres et la crédibilité de l'Organisation elle-même. Les motifs de ce projet de résolution demeurent totalement obscurs et font obstacle au processus de paix en cours sur la question de l'ex-Yougoslavie. Notre analyse du texte, en particulier du paragraphe 1 de son dispositif, nous amène à penser que le but de ce projet de résolution est en fait d'expulser la Yougoslavie, qui est un Etat Membre.

Pour toutes ces raisons, ma délégation se voit dans l'incapacité de donner son appui au projet de résolution dont nous sommes saisis. Ce faisant, je tiens à souligner que nous n'approuvons nullement les atrocités perpétrées en Bosnie-Herzégovine pas plus que les actes de violence commis par n'importe quelle partie au conflit dans l'ex-Yougoslavie. Nous estimons que l'Assemblée générale et la famille des Nations Unies devraient s'attacher à rechercher une solution pacifique à ce qui est manifestement un problème religieux, ethnique et culturel très complexe exigeant une analyse beaucoup plus fouillée et une compréhension beaucoup plus profonde de notre part.

Ce sera un triste jour parce que, quand tout aura été dit et fait, l'histoire enregistrera qu'au moment le plus important, l'Assemblée générale a choisi la solution la plus facile - l'expulsion. Ma délégation ne saurait souscrire à ce point de vue.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation prend très au sérieux toutes les recommandations du Conseil de sécurité. Dans l'exercice de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil est en droit de bénéficier le plus possible de la coopération totale de tous les Membres des Nations Unies. C'est donc avec beaucoup de regret que ma délégation a décidé de ne pas appuyer le projet de résolution publié sous la cote A/47/L.1 dont l'Assemblée générale est actuellement saisie.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Le projet de résolution actuel nous déplaît pour plusieurs raisons, tout comme nous déplaît la façon dont a été traitée la question de l'appartenance de la Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

Etre Membre des Nations Unies est une affaire sérieuse. C'est le droit fondamental des Etats qui souscrivent aux buts et principes de la Charte. Priver un Etat de sa qualité de Membre est donc une affaire très grave qui ne doit pas être traitée à la légère par les Nations Unies. Nous aurions espéré que les Membres des Nations Unies auraient la possibilité d'examiner la question de façon approfondie. Or, le projet de résolution n'a été distribué que samedi alors que l'Assemblée générale est censée voter aujourd'hui.

Les Membres des Nations Unies n'ont pas entendu de raison convaincante pour expliquer cette hâte, qui a pour but de nous priver de la possibilité de débattre une question d'une importance aussi cruciale. En fait, on ne nous a donné aucune explication au sujet de la grave décision que nous sommes sur le point de prendre. Deuxièmement, ce texte a été présenté au titre du point 8 de l'ordre du jour qui traite de l'organisation des travaux. C'est un sujet trop grave pour être examiné au titre de ce point. Troisièmement, dans ses dispositions, la Charte indique comment un Etat peut devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, et comment un Membre qui a commis une faute peut en être suspendu ou exclu. Plus spécifiquement, dans les Articles 5 et 6, on trouve les dispositions relatives à la suspension et à l'exclusion d'un Membre qui commet une faute.

Le but de ce projet de résolution est de priver la Yougoslavie de sa qualité de Membre des Nations Unies. Et pourtant, ses auteurs ont préféré ne pas recourir aux dispositions pertinentes de la Charte ni à toute autre loi pour parvenir à leur objectif. Ce projet de résolution repose donc sur des considérations purement politiques. De l'avis de ma délégation, les Nations Unies créent là un précédent très dangereux et très fâcheux.

Nous reconnaissons que l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie s'est désintégrée. Mais ce n'est pas la première fois que cela arrive à un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Depuis la fondation des Nations Unies, il en a été ainsi pour trois Etats Membres. Dans chaque cas, les unités qui se sont séparées du corps principal ont demandé à devenir Membres des Nations Unies. Les entités qui sont restées n'ont pas été tenues de faire une nouvelle demande et leur existence n'a jamais été mise en cause.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Ce n'est pas non plus la première fois qu'un Etat Membre des Nations Unies change de nom. Plusieurs Etats Membres ont changé de nom sans que leur qualité de Membre de l'Organisation soit mise en cause.

Dans son Agenda pour la paix, le Secrétaire général a recommandé que l'on recoure davantage à la Cour internationale de Justice dans les efforts qui sont faits pour régler des différends. A un moment où nous reconnaissons tous que la primauté du droit est la condition indispensable du nouvel ordre mondial, le prestige de notre organisation aurait été fortement rehaussé si la question avait été renvoyée à la Cour internationale de Justice pour avis consultatif. Ma délégation est d'avis que le renvoi à la Cour internationale de Justice aurait aidé à rallier un consensus sur cette question d'importance vitale. Nous regrettons profondément que les auteurs du projet de résolution n'aient pas même songé à agir de la sorte.

C'est pour ces raisons que ma délégation ne sera pas en mesure d'appuyer le projet de résolution actuellement à l'examen.

M. MONGBE (Bénin) : Monsieur le Président, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin vous présentera, le moment venu, les félicitations du peuple et du Gouvernement du Bénin pour votre élection à la tête de notre assemblée. Je suis convaincu qu'il ne m'en voudra pas d'avoir eu l'occasion d'exprimer la satisfaction de la délégation béninoise de vous voir, vous, représentant d'une nouvelle démocratie avec laquelle le Bénin partage beaucoup de points communs, occuper ce prestigieux fauteuil de Président de l'Assemblée générale de notre organisation.

L'acte que j'accomplirai dans quelques instants, au nom de ma délégation, mérite quelques explications. Le Bénin, fidèle à l'esprit de la Charte, est pour la paix internationale et se tient prêt à appuyer toute initiative qui vise à créer l'harmonie entre les hommes au sein d'une même nation et entre les nations au sein de la communauté internationale. Ma délégation veut bien comprendre, au risque de pécher par naïveté, que le projet de résolution qui est soumis à l'examen de l'Assemblée générale, pour adoption probable, tend à créer les conditions de paix dans tous les Etats composant l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie. C'est pourquoi ma délégation est prête à accepter l'idée qu'aucune des composantes de cet ex-Etat ne peut prétendre automatiquement à la succession de ce dernier. Dans le même esprit de justice

M. Mongbé (Bénin)

et d'équité, la délégation béninoise veut comprendre que tous les ex-Etats fédérés de la Yougoslavie, aujourd'hui entités séparées et indépendantes, ont le droit d'être admis et d'appartenir à la grande famille humaine de l'Organisation des Nations Unies, et principalement à son Assemblée générale.

Par conséquent, la possibilité qu'offre le projet de résolution A/47/L.1 à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) de faire une demande pour son admission ne doit pas être un marché de dupes. La crédibilité de notre organisation en dépend. Ma délégation et, j'en suis persuadé, beaucoup d'autres délégations, qui n'ont pas estimé nécessaire de prendre la parole à cette occasion, jugeront de la moralité de nos actes à travers le comportement ultérieur de certaines délégations initiatrices du projet de résolution.

La délégation du Bénin estime que l'instauration d'une paix durable dans cette partie du monde dépendra de l'appui sincère que la communauté internationale apportera au processus de paix initié depuis la Conférence de Londres par le Secrétaire général des Nations Unies et la Communauté économique européenne. La recherche d'une telle paix doit exclure toute tendance à la pratique de l'ostracisme.

Je ne veux pas être, et je ne serai pas, un prophète de malheur, mais je crains que toute conduite visant, sous l'empire de la passion ou du règlement de compte, à faire la politique de deux poids, deux mesures risquerait de faire de cette région des Balkans un redoutable et véritable volcan politique.

M. Mongbé (Bénin)

La délégation du Bénin compte sur l'esprit de responsabilité de toutes les délégations présentes et aimerait traduire l'espoir des peuples du monde de voir la paix s'instaurer en Bosnie-Herzégovine et dans le reste de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie, en adjurant toutes les nations représentées ici de faciliter la conclusion de la paix en ne faisant aucun obstacle à l'admission de la République fédérative de Yougoslavie - Serbie et Monténégro - aux Nations Unies. Autrement dit, il n'y aura pas d'exercice du droit de veto. C'est clair.

C'est dans cette compréhension et à ce prix - et à ce prix seulement - que ma délégation votera pour le projet de résolution A/47/L.1.

M. ERDOS (Hongrie) : La Hongrie votera pour le projet de résolution A/47/L.1. La position de la Hongrie vis-à-vis de cette question est reflétée par l'élément central de cette résolution, à savoir que la République fédérative de Yougoslavie - Serbie et Monténégro - ne saurait être l'héritier automatique à l'Organisation des Nations Unies de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, laquelle a cessé d'exister et que, par conséquent, les autorités de Belgrade devraient présenter une demande d'adhésion à notre organisation mondiale.

La Hongrie est d'avis que des déclarations unilatérales, comme celle publiée à Belgrade le 27 avril dernier, ne sauraient constituer une base légale pour une décision sur le statut de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie dans les organisations internationales et que les problèmes d'appartenance aux Nations Unies ne pourraient être tranchés que sur la base d'un accord commun de tous les Etats successeurs de l'ancienne Yougoslavie. Faute d'un tel accord, le statut éventuel aux Nations Unies de la République fédérative de Yougoslavie - Serbie et Monténégro - ne pourrait être différent de celui des autres anciennes républiques yougoslaves dont déjà trois ont été entre-temps admises aux Nations Unies en tant qu'Etats indépendants et souverains.

Il nous paraît indispensable que lorsque la République fédérative de Yougoslavie - Serbie et Monténégro - se décidera à présenter aux Nations Unies une demande d'adhésion, cette dernière soit tranchée sur la base des mêmes critères qui nous ont guidés lors de l'admission aux Nations Unies d'autres Etats successeurs de l'ex-fédération yougoslave, compte tenu également des événements dans la région.

M. Erdős (Hongrie)

Sur le plan politique - et je souligne sur le plan politique - le projet de résolution présenté n'est en fait que la conséquence logique du jugement que la communauté internationale n'a cessé de porter sur la situation qui a émergé sur le terrain, un jugement qui s'est vu reflété dans nombre de résolutions du Conseil de sécurité, à savoir que la responsabilité première des événements sanglants qui ravagent le territoire de l'ancienne Yougoslavie depuis presque un an et demi revient incontestablement aux autorités de Belgrade.

Ce soir, il est impossible d'échapper à l'ombre des atrocités et des destructions aveugles commises dans l'ex-Yougoslavie, actes qui sont à peine imaginables dans ces terres en cette fin du XXe siècle. Il est également difficile de se défaire des effets des amertumes, des frustrations et des déceptions qui nous ont tous marqués dans la période écoulée.

Et pourtant, à ce stade des événements, nous sommes persuadés qu'il faudra regarder vers l'avenir, rechercher ce qui peut nous faire sortir de ce conflit, restaurer la paix et rétablir la justice pour les peuples de cette région, les Serbes aussi bien que les Croates et les Musulmans, et pour les autres nations de l'ancienne Yougoslavie, y compris ses minorités ethniques.

Nous espérons que les dirigeants de la République fédérative de Yougoslavie - Serbie et Monténégro - seront en mesure de tirer les conséquences nécessaires de la décision, ce soir, de l'Assemblée générale, qu'ils pourront les traduire dans les faits, dans leurs activités internationales et régionales, tout particulièrement dans le cadre de la Conférence de Londres et cela, dans le respect des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des minorités.

Dans cette entreprise, nous autres Hongrois, en tant qu'Etat Membre des Nations Unies, en tant que pays appartenant à la région et, aussi, en tant que voisin lié aux peuples slaves du Sud par d'innombrables attaches forgées par une histoire séculaire de cohabitation, nous souhaitons de la persévérance et nous formulons nos vœux de réussite à M. le Premier Ministre Panic et à tous ceux qui, en Serbie, se disent engagés à défendre la cause d'une paix juste et équitable dans la région, qui ne ménagent pas leurs efforts afin que les forces obscures de la haine, de l'exclusion et de la purification ethnique soient éliminées et que la démocratie, la tolérance, le respect des diversités et des droits des uns et des autres prévalent dans ces terres meurtries.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/47/L.1. En ce qui concerne le projet de résolution A/47/L.1, je voudrais annoncer que le Bangladesh s'en est porté coauteur.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

**Votent pour** : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Chypre, Tchécoslovaquie, Danemark, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Lettonie, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Arabie saoudite, Sénégal, Singapour, Slovénie, Espagne, Soudan, Suriname, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Vanuatu, Yémen.

**Votent contre** : Kenya, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

**S'abstiennent** : Angola, Bahamas, Botswana, Brésil, Burundi, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Jamaïque, Liban, Lesotho, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sri Lanka, Togo, Ouganda, Viet Nam, Zaïre.

Par 127 voix contre 6, avec 26 abstentions, le projet de résolution A/47/L.1 est adopté (résolution 47/1)\*.

---

\* Les délégations de Sainte-Lucie et du Liban ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote. Je rappelle aux représentants que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. ABDULLA SHAHID (Maldives) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a appuyé le projet de résolution A/47/L.1, étant donné qu'il n'existe pas d'accord entre les républiques qui constituaient l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie quant au statut du siège occupé initialement par ce pays. C'est pourquoi, faute d'un tel accord, les Maldives ne sont pas en mesure d'accepter la revendication présentée par la République fédérative de Yougoslavie - Serbie et Monténégro - d'occuper ce siège.

Les Maldives ont parrainé et appuyé les résolutions admettant aux Nations Unies les Etats nouvellement indépendants de Slovénie, de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, nous appuierons la demande d'admission de la République fédérative de Yougoslavie en tant que Membre lorsqu'elle sera présentée à l'Assemblée.

L'appui des Maldives à cette résolution est également fondé sur le fait qu'il est entendu qu'elle n'affecte en rien les relations diplomatiques bilatérales entre les Etats Membres et les républiques de l'ancienne Yougoslavie.

M. MONTAÑO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Le Mexique a accordé la plus grande attention au projet de résolution qui vient d'être adopté, ainsi qu'à l'ensemble de la situation sur le territoire de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie. Ma délégation n'a pas voté pour le projet de résolution pour les raisons suivantes.

En premier lieu, nous considérons que la situation complexe et délicate qui règne dans l'ancienne Yougoslavie, dont la manifestation la plus douloureuse est la tragédie que traverse la Bosnie-Herzégovine, exige que les plus grands efforts soient déployés pour aboutir à une solution politique négociée entre les parties au conflit. A notre avis, l'isolement de l'une des parties rendra plus difficile la recherche de cette solution, quelles que puissent être les raisons conduisant à la désigner comme portant la plus lourde responsabilité.

M. Montaña (Mexique)

En même temps, nous nous soucions des conséquences que cette décision pourrait avoir sur l'accomplissement de la tâche de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), qui est un élément essentiel dans la recherche de la paix dans l'ancienne Yougoslavie.

En outre, nous sommes préoccupés par le fait que le texte de la résolution ne contient aucun élément nous précisant quel est son fondement juridique. La Charte des Nations Unies ne contient aucune disposition prévoyant le cas de la désintégration et de la succession éventuelle des Etats. Dès lors, dans des circonstances similaires antérieures, le Conseil de sécurité a reconnu tacitement que l'une des parties se substituait automatiquement à l'ensemble ou bien a admis les nouveaux Membres surgis du processus de désintégration.

La résolution qui vient d'être adoptée est d'un caractère différent; elle n'est pas fondée sur les Articles 4, 5 ou 6 de la Charte, traitant des conditions dans lesquelles un Etat peut devenir Membre des Nations Unies, ainsi que des conditions de suspension ou d'exclusion. C'est pourquoi ces lacunes sur le plan juridique nous semblent inquiétantes en un temps où les changements rapides dans la carte politique du monde nous obligent à être prudents dans le domaine de la préservation des normes du droit international.

Le Gouvernement du Mexique considère que tous les aspects de la succession de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie devraient être examinés dans le cadre de la Conférence de Londres et résolu par un accord entre les parties constitutives de cet Etat. Quoi qu'il en soit, nous espérons voir bientôt la République fédérative de Yougoslavie - Serbie et Monténégro - réintégrer la communauté des Nations Unies par une demande d'admission telle que prévue dans la résolution qui vient d'être approuvée et conformément à l'Article 4 de la Charte.

En conclusion, je voudrais exprimer, une fois de plus, la solidarité du peuple et du Gouvernement du Mexique à l'égard du peuple de Bosnie-Herzégovine, dont les souffrances préoccupent grandement la communauté internationale tout entière.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le Brésil a suivi avec la plus grande attention et la plus vive préoccupation tous les aspects relatifs à l'évolution de la situation dans l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie, et nous restons prêts à appuyer les efforts tendant à apporter un règlement pacifique au conflit.

Ce qui nous inquiète plus particulièrement, ce sont les conditions dans lesquelles vit la population civile de cette région, les atteintes intolérables aux droits fondamentaux et aux libertés, et la recrudescence de pratiques affreuses reposant sur des considérations ethniques. Le Brésil rejette d'emblée ces attitudes odieuses.

Ceci dit, je tiens à vous exposer les deux raisons qui ont forcé ma délégation à s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution A/47/L.1.

En premier lieu, nous demeurons absolument convaincus que la Charte des Nations Unies reste le document primordial qui régit notre existence en tant qu'organisation fondée sur le droit. Il en résulte que la Charte, l'acte constitutif de cette organisation, ne devrait pas être méconnue. Des questions touchant à l'admission, la participation, la suspension ou l'expulsion affectent les droits essentiels des Etats dans leurs rapports avec l'Organisation et devraient donc être traitées avec le plus grand soin et l'attention la plus poussée, en gardant à l'esprit la nécessité fondamentale d'adhérer strictement à la Charte.

Le traitement de ces affaires devrait certainement bénéficier d'un degré suffisant de fiabilité, de prévisibilité et de transparence, et devrait comporter des références évidentes aux dispositions de la Charte et au règlement intérieur applicable.

Une interprétation exagérément imaginative de la Charte pourrait entraîner l'affaiblissement de la structure juridique solide sur laquelle se fonde le fonctionnement même des Nations Unies. On en est même venu à dire récemment que la Charte semble maintenant être soumise à un processus de révision officieuse. Nous craignons que les Etats Membres ne se trouvent de plus en plus souvent confrontés à l'impression d'être poussés à prendre des décisions à propos de questions importantes, les entraînant ainsi sur un terrain juridique plutôt instable.

M. Sardenberg (Brésil)

En second lieu, je voudrais insister sur le fait que le Brésil attache la plus haute priorité au règlement pacifique des différends et, à cette fin, recommande que l'on utilise à fond les possibilités diplomatiques des Nations Unies en tant que forum universel de dialogue et d'entente. Nous ne sommes nullement convaincus que l'exclusion de l'Assemblée générale de l'une quelconque des parties au conflit dans l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie puisse en quoi que ce soit contribuer aux efforts de paix actuellement en cours.

Nous ne devons pas non plus oublier l'effet potentiellement négatif qu'aurait cette décision sur la capacité de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) de remplir ses tâches de plus en plus complexes ainsi que sur la sécurité physique de son personnel multinational.

En raison de ces considérations, ma délégation n'a pas été en mesure d'appuyer le projet de résolution qui nous a été soumis et s'est donc abstenue.

M. AGUILAR (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Guatemala a voté pour le projet de résolution contenu dans le document A/47/L.1, tenant compte de la décision adoptée par le Conseil de sécurité et des considérations humanitaires qui ont forcé le Conseil à l'adopter, considérations qui sont les mêmes que celles qui ont poussé l'Assemblée générale à adopter cette décision.

Néanmoins, elle estime nécessaire de clarifier sa position en ce sens et d'expliquer que le cas présent ne constitue pas pour le Guatemala, et ne doit pas constituer, dans la pratique des Nations Unies, un précédent qui puisse être appliqué dans l'avenir. Nous constatons que, dans des cas semblables de démembrement d'Etats Membres des Nations Unies, cette condition n'a pas été posée, ce qui pourrait signifier une application sélective dans des cas particuliers, et constituer une pratique que nous rejetons.

En outre, le Guatemala estime qu'il s'agit d'une mesure qui met en question le principe de participation universelle, qui est l'un des piliers de l'Organisation des Nations Unies. La délégation guatémaltèque estime qu'il eût été souhaitable de disposer de plus de temps pour obtenir un avis juridique du Bureau des affaires juridiques afin de voir clairement quelles sont les bases juridiques sur lesquelles cette décision se fonde et les conséquences qu'elle peut avoir au regard de l'interprétation de la Charte.

Le Guatemala réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies et la nécessité de sauvegarder les principes de droit international qui ont été définis au fil de l'histoire.

Mme des ILES (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : La Trinité-et-Tobago a voté pour la résolution que vient d'adopter l'Assemblée générale. En agissant de la sorte, nous n'avons pas été insensibles aux aspects juridiques complexes de la décision à prendre ni aux difficultés qui pourraient résulter de la création d'un précédent éventuel.

Cependant, la considération primordiale qui a dicté notre vote positif a été la nécessité d'envoyer un message énergique au Gouvernement fédéral de Yougoslavie quant au respect et à la protection des droits de l'homme. Nous entendions également exprimer en termes positifs le soutien total que le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago apporte à l'action internationale qui doit être entreprise pour régler la crise dans l'ancien Etat de Yougoslavie et

Mme des Iles (Trinité-et-Tobago)

pour prévenir une escalade qui ne pourrait que trop facilement déborder sur les Etats voisins et les entraîner dans son sillage.

M. NEAGU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : La Roumanie a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée bien qu'elle ne soit pas totalement convaincue que, dans les circonstances actuelles, ce soit la meilleure mesure à prendre. Tout d'abord, le processus de négociation engagé par la Conférence de Londres sur l'ancienne Yougoslavie est en cours et offre un certain nombre de perspectives plus favorables à la suite de la visite des deux Coprésidents, M. Cyrus Vance et Lord Owen, dans la région.

En outre, le programme de paix présenté par le Premier Ministre Milan Panic nous a tous encouragés. De plus, la vocation même des Nations Unies réside dans son universalité qui lui permet de s'acquitter de ses responsabilités. Nous sommes convaincus qu'il n'est possible d'apporter une solution pacifique à la crise yougoslave que par la voie d'un dialogue politique avec la participation, sur pied d'égalité, de toutes les parties intéressées.

A cet égard, nous apprécions le fait que la résolution ne prévoit ni la suspension de la Yougoslavie ni son exclusion des Nations Unies. La décision selon laquelle la Yougoslavie ne participera pas aux travaux de l'Assemblée générale n'empêche pas sa participation au sein d'autres organes des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité.

Son invitation à la République fédérative de Yougoslavie pour qu'elle présente sa demande d'admission en tant que Membre des Nations Unies est un autre élément important de la résolution. Nous espérons qu'une telle mesure implique également le vœu de compter la nouvelle Yougoslavie parmi les Membres des Nations Unies. Quoi qu'il en soit, je tiens à assurer le Président que la Roumanie oeuvrera à la recherche d'une telle solution positive.

Mme MAIR (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : La Jamaïque s'est abstenue de voter lors du vote sur la résolution dont nous sommes saisis, et ce pour les raisons suivantes.

La recommandation du Conseil de sécurité se fonde sur l'assertion selon laquelle la République socialiste fédérative de Yougoslavie a cessé d'exister, comme il est indiqué dans la résolution pertinente du Conseil de sécurité.

Mme Mair (Jamaïque)

Une assertion est, par définition, une conclusion de fait et de droit exigeant la présentation et l'examen des faits appropriés et des principes de droit propres à l'étayer. Toutefois, aucun fait de ce genre n'a été présenté à l'appui de cette conclusion, et pour autant que le sache ma délégation, aucun avis juridique autorisé n'a été sollicité ni obtenu des conseillers juridiques des Nations Unies et soumis à l'Assemblée générale pour qu'elle puisse examiner une question d'une importance aussi fondamentale.

C'est pourquoi nous demandons où se trouve l'avis juridique sur lequel peut se fonder une décision réfléchie et judicieuse. Dans les conditions actuelles, nous n'avons pas été en mesure de former une opinion rationnelle nous permettant de décider si l'assertion sur laquelle se fonde cette résolution est une assertion que nous désirons appuyer ou rejeter.

Néanmoins, nous tenons à préciser que notre abstention ne signifie pas que nous tolérons ou prenons à la légère les atrocités commises en Bosnie-Herzégovine, et nous appuierons vigoureusement toute condamnation de ceux qui portent la responsabilité de telles atrocités une fois qu'une telle responsabilité aura été clairement établie.

Toutefois, nous formulons les réserves les plus sérieuses, des objections en fait, à l'égard d'une procédure telle que celle qui a été suivie, ainsi qu'à l'égard de la manière dont le Conseil de sécurité a procédé pour présenter la question à l'Assemblée générale. Nous craignons qu'un précédent dangereux ne s'établisse maintenant qui pourrait revenir hanter l'Organisation. Voilà pourquoi notre délégation s'est abstenue lors du vote.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Comme beaucoup d'autres délégations au sein de la présente Assemblée, le Guyana est hautement préoccupé par l'absence d'une base juridique claire en ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée. Il nous est difficile, dans ces circonstances, de comprendre pleinement ses implications juridiques et ses conséquences éventuelles. Prise comme elle l'est dans le contexte des Articles 5 et 6 de la Charte, qui traitent respectivement de la suspension et de l'expulsion, cette mesure importante aurait dû être, selon nous, convenablement étayée d'arguments juridiques.

L'objet de ce texte est de présenter le point de vue des membres du Conseil de sécurité sur le droit de la République fédérative de Yougoslavie,

M. Insanally (Guyana)

c'est-à-dire de la Serbie et du Monténégro, à siéger à la présente Assemblée. Certes, le Conseil de sécurité avait sans doute des raisons impérieuses de faire cette recommandation à l'Assemblée. Néanmoins, comme nous-mêmes, et certainement notre délégation, n'avons pas eu accès au débat du Conseil, notre délégation a dû exercer une certaine prudence à ce stade.

M. Insanally (Guyana)

Nous aurions souhaité avoir quelques directives, peut-être de la part du Conseiller juridique de l'Organisation, afin de pouvoir déterminer toute l'importance de la recommandation qui nous était présentée ce soir. En l'absence de ces directives, et à cause de nos doutes persistants, nous avons été obligés de nous abstenir lors du vote, et nous l'avons fait, comme beaucoup d'autres, de crainte qu'un jour cette décision ne puisse se retourner contre nous.

Enfin, nous tenons à dire clairement que le Guyana condamne fermement la doctrine et la pratique du "nettoyage ethnique". Nous regrettons par conséquent que cette question ait été posée dans ce contexte confus et qui prête à confusion.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé, à ce stade, l'examen du point 8 de l'ordre du jour. Je remercie les représentants de leur participation aux travaux de l'Assemblée générale pendant cette très longue journée.

La séance est levée à 22 h 20.